

2011

2012

Dispositifs d'insertion Aides Au Raccrochage Scolaire

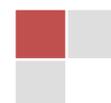


Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
Département Éducation

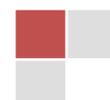
Rapport réalisé par Cécile Choblet
pour la Mission Besoins Éducatifs Particuliers.



Préface	6
Avant-Propos.....	7
Introduction.....	8
I. Le cadre général.....	9
A. Quelques éléments d'analyse du décrochage scolaire	9
1. La terminologie.....	9
2. Le public concerné.....	9
3. Les manifestations.....	10
4. Une nomenclature proposée	10
5. Des précisions sur le processus du décrochage scolaire.....	10
6. Des éléments en jeu dans le processus du décrochage scolaire	12
B. Quelques éléments d'analyse du raccrochage scolaire.....	13
1. Des mots clés du processus du raccrochage scolaire.....	13
C. Les enjeux.....	14
1. Le cadre politique.....	14
2. La mission de l'institution scolaire	15
3. le cadre déontologique : l'accueil des jeunes, une préoccupation majeure	15
4. Les orientations de l'Enseignement Catholique.....	15
D. Des précisions sur le cadre législatif	16
1. Les textes de référence de l'année 1999 à l'année 2011	16
2. Présentation des dernières circulaires.....	17
II. Des dispositifs	19
A. Des dispositifs en établissement scolaire	20
1. Des dispositifs organisés selon le cadre de référence législatif en lien avec la Direction Diocésaine, une association.....	20
a) L'Établissement de Réinsertion Sociale.....	20
L'ERS du collège lycée Fénelon à Vaujours.....	21
b) Le dispositif relais.....	27
La Classe Relais du Collège Le Likès à Quimper.....	28
L'Atelier relais OSEE à Toulouse.....	31
2. Des dispositifs organisés par un établissement selon un projet pédagogique spécifique en lien avec la Direction Diocésaine.....	35
a) La « classe passerelle » école Sainte Bernadette Marseille.....	36
b) L'« Ecole Sans Murs » Ecole Fénelon Vaujours.....	41
c) « Les raccrocheurs » lycée La Baronnerie Angers.....	48
d) Le lycée du soir.....	52
Lycée Sainte Geneviève à Rennes.....	52
Lycée Saint Félix à Nantes.....	59
e) « Prépa CAP » lycée Don Bosco Lyon.....	62
3. Des dispositifs organisés selon un projet pédagogique spécifique entre un établissement, une association, un service DDEC	64
a) « Classe relais » Lycée Don Bosco Lyon	65
b) Le Pôle Scolarisation et Insertion Daniel Brottier Bouguenais (Nantes).....	69
c) Le centre de formation groupe scolaire Cardinal Liénart Tourcoing.....	74



B.	Des dispositifs « mobiles »	76
1.	La Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique : MIJEC Bretagne, MIJEC Midi Pyrénées, MIJEC Pays de Loire.....	76
a)	Historique	76
b)	Le cadre général : objectifs, public accueilli et missions.....	78
c)	Le cadre de travail des différentes MIJEC.....	80
d)	Constats.....	83
e)	Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif.....	85
f)	Une modalité de développement : la plateforme mobile en Loire-Atlantique.....	86
2.	Le dispositif « Ref'ado» Vendée	90
3.	Un service « Accompagnement et Médiation » à la DDEC de Rennes.....	95
III.	Analyse	104
A.	Les spécificités du dispositif en établissement scolaire.....	105
B.	Les spécificités du dispositif mobile	110
C.	Des éléments communs aux deux organisations qui favorisent le rattachement scolaire.....	112
IV.	Propositions de cadres de travail pour l'ouverture et le suivi d'un dispositif relatif au rattachement scolaire.....	115
A.	Cadre de travail possible pour l'organisation et le suivi d'un dispositif en établissement scolaire	116
B.	Cadre de travail possible pour l'organisation et le suivi d'un dispositif mobile.....	117
V.	Une nécessaire mobilisation institutionnelle	118
A.	Une préoccupation.....	118
B.	Une démarche facilitatrice initiée par la Direction Diocésaine	118
Conclusion	120
Bibliographie	122
ANNEXES	123





Merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette étude.



PRÉFACE

Un rapport pour des repères communs...

Depuis sa création il y a cinq ans, la Mission Besoins Éducatifs Particuliers du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique œuvre au sein du Département Éducation à l'animation du réseau des coordinateurs et responsables de l'ASH.

Lors de l'exploration de différents chantiers abordés au fil des ans, une thématique ou plutôt une problématique est revenue très souvent : Comment prévenir le décrochage scolaire ? Et avec elle, une multitude de questions : comment repérer les signes du décrochage, quelles réponses à l'école ? en dehors de l'école ?

Les expériences, dont nous avons connaissance, nous incitaient à penser que les réponses sur le terrain étaient variées, de la dénomination du dispositif lui-même à son fonctionnement opérationnel. En même temps que le repérage des initiatives se faisait, le C.N.E.C. décidait (03/07/2009) de préconiser l'ouverture d'un dispositif par académie dans le cadre de son texte sur l'orientation. Qu'en est-il dans les différentes régions ? Plus nous avançons dans le soutien à l'ouverture de tels dispositifs, ce fut le cas pour les Plans égalité des chances, plus il nous semblait important d'avoir une meilleure vision d'ensemble.

La mission BEP a donc commandité une étude pour faire un inventaire le plus complet possible de ce que se vit dans les différents diocèses.

Cette étude a été confiée à Cécile Choblet qui a assuré les fonctions de responsable ASH-MIJEC dans le diocèse de Nantes. Elle a aidé, accompagné, évalué plusieurs dispositifs pour aider les décrocheurs à trouver une seconde chance. Cécile Choblet travaille actuellement au sein de la formation nationale appelée parcours BEP-ASH. Nous la remercions vivement pour le travail de fourni qu'elle a réalisé, avec une passion communicative.

Ce rapport témoigne de la capacité d'innovation de nos établissements et il nous interpelle pour poursuivre cette démarche dans chaque académie. Bien des dispositifs n'ont pas pu être repérés lors de l'étude, ils le sont depuis, et d'autres sont encore à découvrir. Ce travail est à mettre en lien avec le partenariat que l'enseignement catholique a avec le ministère de la défense pour le repérage des jeunes en situation d'illettrisme mais aussi avec la mise en place des plates-formes décrocheurs mises en place par le ministère de l'éducation nationale cette année.

Le décrochage scolaire reste un défi majeur pour nos établissements, nous souhaitons vivement que ce rapport, puisse être un outil au service des équipes, autour de cette question éducative majeure.

*Françoise Maine
Responsable de la Mission Besoins Éducatifs Particuliers*

AVANT-PROPOS

Fin octobre 2010, Françoise Maine, responsable de la mission Besoins Éducatifs Particuliers, a fait parvenir ce message aux Directeurs Diocésains :

« La mission Besoins Éducatifs Particuliers lance une étude qualitative des dispositifs d'insertion dans l'Enseignement Catholique. Elle a pour objectif de recenser les dispositifs existants, de les analyser et de faire des propositions de repères communs.

Cette étude concerne: les différents dispositifs appelés Mijec, les lycées du soir, les classes relais et tous les autres dispositifs montés par un établissement ou un réseau. »

Une enquête, réalisée auprès des différents responsables au sein des Directions Diocésaines et des établissements scolaires volontaires, servira de point d'appui à cette étude.

Organisation de l'enquête :

Vous avez été nombreux à accepter de participer à cette enquête. Ceci exprime bien l'intérêt porté à cette question de la rupture scolaire.

✓ Les temps de travail :

Les premiers temps d'échange ont concerné des Directeurs Diocésains, des responsables de différents services diocésains : 1^{er} et 2^d degré, BEP ASH, MIJEC, psychologie, ont été selon plusieurs modalités : échanges individuels, échanges avec les responsables de plusieurs services.

Puis, il a été possible de rencontrer des chefs d'établissement, des responsables de dispositifs d'insertion ainsi que des équipes mobilisées sur ces dispositifs.

✓ Quelques précautions :

Cette enquête n'est pas exhaustive. Certainement, des dispositifs sont restés méconnus. Les dispositifs présentés n'ont pas valeur d'exemples mais peuvent servir de points d'appui pour de nouvelles orientations et créations.

INTRODUCTION

Malgré un contexte très difficile en termes de pénurie de moyens, cette étude sur les dispositifs d'insertion dans l'Enseignement Catholique s'ouvre à un moment opportun.

En effet, ce travail s'inscrit plus globalement dans la problématique de la rupture scolaire, préoccupation actuelle de l'institution scolaire mais aussi enjeu social et économique. De trop nombreux élèves - 250 000 jeunes entre mars 2010 et juin 2011 - quittent l'Ecole sans qualification, sans diplôme.

Le plan Agir pour la jeunesse, annoncé par le président de la République le 29 septembre 2009, fait de la lutte contre le décrochage une priorité nationale. Des régions ont engagé des actions. La circulaire datée du 9 février 2011 : Lutte contre le décrochage scolaire réaffirme le caractère prioritaire de la lutte contre le décrochage scolaire. La dernière circulaire du 2 mai 2011 « préparation de la rentrée 2011 » rappelle cet engagement.

C'est aussi une préoccupation européenne. L'Union Européenne invite les différents pays à développer des politiques éducatives et sociales propres à maîtriser ce phénomène. Le rapport du 31 janvier 2011 intitulé : « proposition de recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire » contribue à cette réflexion.

De fait, le phénomène n'est pas nouveau mais est loin d'évoluer positivement. C'est aujourd'hui, une vraie inquiétude, voire un réel désarroi, pour les différents acteurs de l'institution scolaire : chefs d'établissement, équipe enseignante et éducative. La situation de « décrochage scolaire » et ses corollaires peuvent gravement influencer sur le devenir d'un jeune.

La prise en compte de cette dimension humaine est au cœur des engagements de l'Enseignement Catholique. Si de nombreuses initiatives marquent la volonté de proposer des réponses en termes d'accueil et d'accompagnement, des interrogations demeurent. Il nous faut être force de proposition dans un contexte difficile. Aussi, il est essentiel de prendre le temps de l'échange, de la réflexion.

Ce rapport est un outil pouvant favoriser cette démarche. L'intérêt de ce rapport est de procéder à un état des lieux et ainsi de connaître, de mutualiser les différents projets. Une première analyse de ces projets peut permettre de repérer des éléments de fragilité et de réussite. Les différents échanges au sein des Directions Diocésaines contribuent aussi à la réflexion. Nous pourrions ainsi dégager des perspectives d'orientation, d'évolution, de réalisation.

L'étude sera organisée ainsi :

Dans la première partie, nous rappellerons quelques clés de lecture concernant la notion de rupture scolaire en faisant appel à de nombreux travaux : terminologie, manifestations, éléments en jeu. Nous préciserons aussi les enjeux ainsi que le cadre législatif relatifs à cette problématique.

Dans la seconde partie, nous présenterons les différentes organisations, les différents dispositifs observés.

Puis, dans la troisième partie, nous les analyserons en dégagant des invariants et nous poserons des réflexions, des axes de travail qui pourront être débattus et ainsi conduire à des concrétisations.

I. LE CADRE GÉNÉRAL

Cette étude fait référence à de nombreux travaux de recherche qui traitent la question de la rupture scolaire. Notamment :

- en psychologie : P. JAMMET (2007), M RUFO (2007),
- en sociologie : S. BEAUD (2004), DUBET (2004), A. JELLAB (2001), M. ESTERLE-HEDIBEL (2007), M. FIZE (2011), D. GLASMAN (2004),
- en philosophie : E. DEBARDIEUX (1999),
- en science de l'Éducation : C. BLAYA (2010),
- en psychopédagogie : S. BOIMARE (2010),
- en pédagogie, M.C. BLOCH (1998), G. LONGHI (2003), P. MERIEU (1989).

A. QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

1. LA TERMINOLOGIE

Les termes « décrocheurs », « décrochage scolaire » d'origine canadienne sont des mots usuels utilisés par les différents acteurs de l'espace public.

Michèle Guigue¹, définit « *le décrochage scolaire* » comme « *l'arrêt d'un cursus en cours, c'est-à-dire avant qu'il ne soit terminé, ou bien avant l'obtention du diplôme qui lui correspond* ». Ainsi, le « *décrochage tend à désigner un processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution* ».

2. LE PUBLIC CONCERNÉ

Selon les observations nationales², parmi les sortants sans qualification reconnue :

- 60% d'entre eux proviennent des filières de la formation professionnelle initiale, contre 40% du lycée général et technologique :
- 35% sont issus du collège ou de la première année de CAP-BEP
- 24% ont abandonné en deuxième année CAP-BEP
- 12% après une seconde ou une première générale ou technologique
- 29% en dernière année de préparation de baccalauréat (général, technologique et professionnel) et ayant échoué à l'examen.

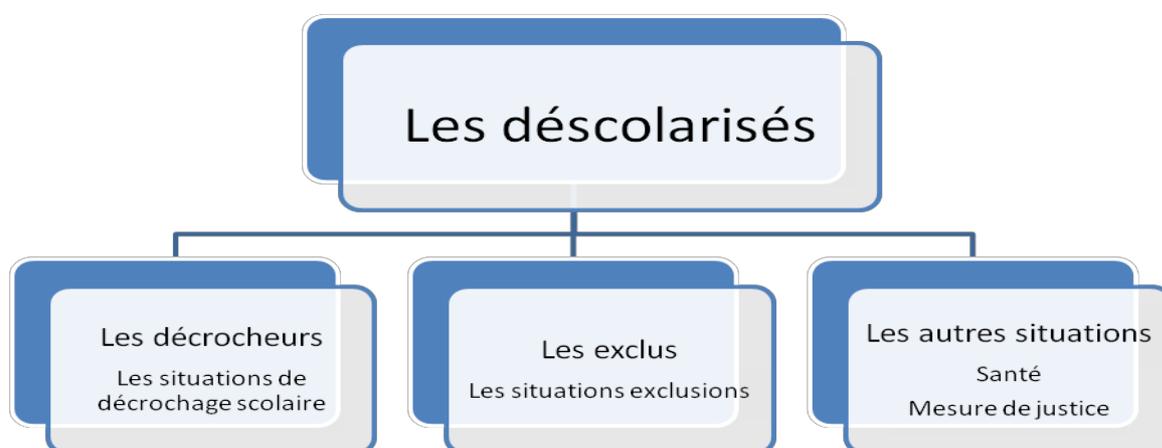
¹ Les lycéens décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse. Collectif d'auteurs, La Bouture - Lyon: CHRONIQUE Sociale? 1998 - 305p

² MNEN DEPP note d'information°08-05 janvier 2008 « les sorties sans qualification »

3. LES MANIFESTATIONS

- l'absentéisme : taux global de 7% se décomposant en 3% en collège, 8% en lycée et 20% en lycée d'enseignement général.³
- les comportements inadaptés qui entraînent les conflits avec l'institution.
- les démissions.

4. UNE NOMENCLATURE PROPOSÉE



5. DES PRÉCISIONS SUR LE PROCESSUS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

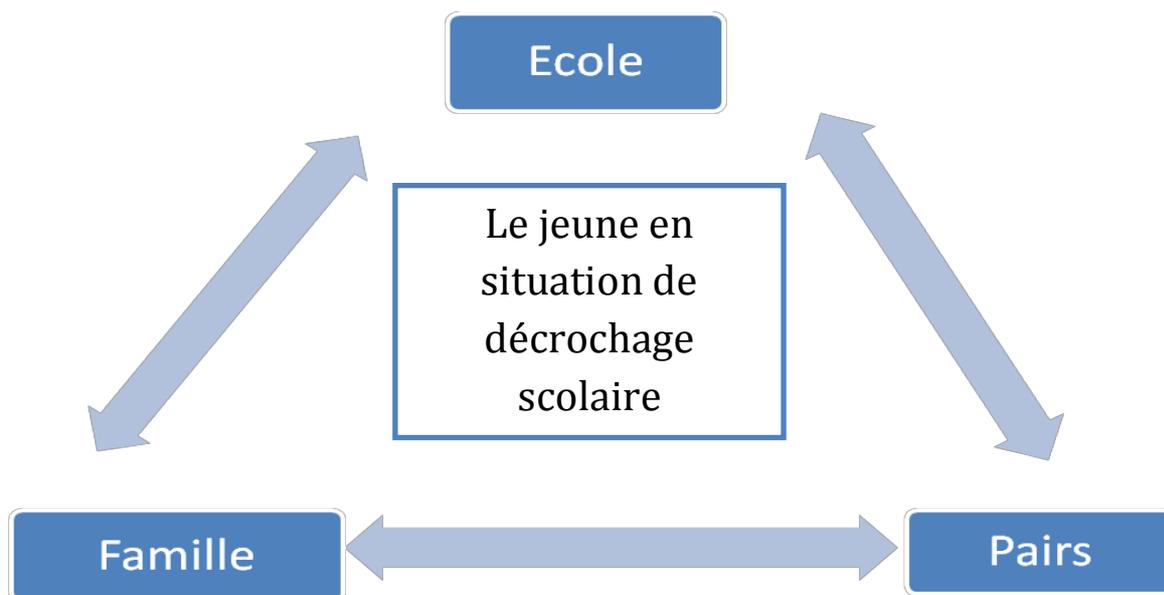
- ✓ Interférence de trois sphères :

Le développement du jeune se réalise de manière concomitante entre la sphère familiale, la sphère scolaire et la sphère environnementale.

« C'est l'intrication de ce qui se passe entre l'école, la famille et le groupe de pairs » (Glasman)

« C'est l'interaction des contextes scolaires familiaux et locaux qui modulent les parcours et expériences propres à chaque adolescent » » (Broccolichi)

³ La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance octobre 2011.



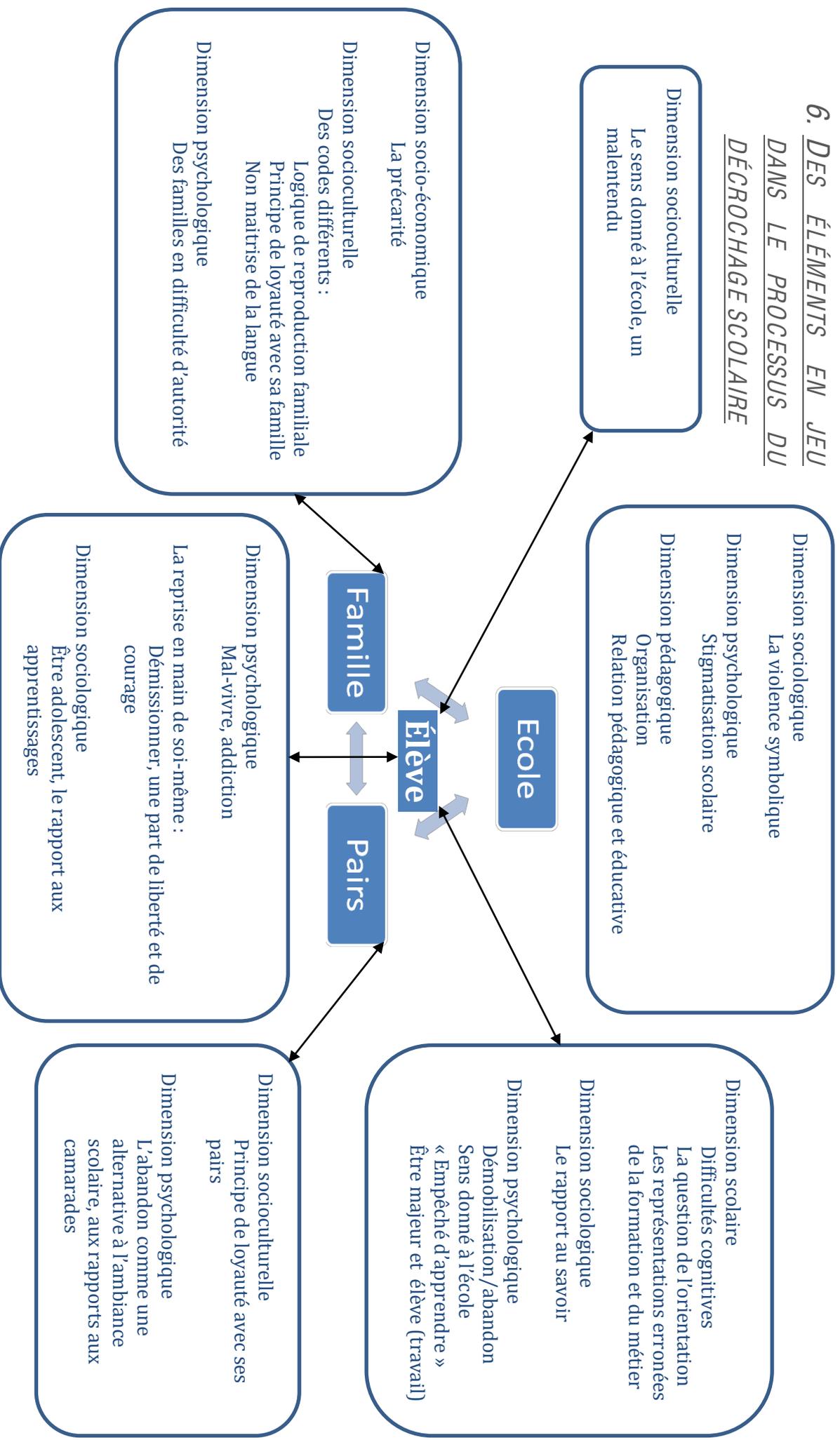
✓ La temporalité

Le processus de décrochage scolaire s'inscrit dans le temps. La période de rupture correspond à une période de crise, point final d'une scolarité chaotique. Souvent, la situation avait été repérée difficile déjà au 1er degré.

✓ Le délitement

Peu à peu la situation se dégrade. Les manifestations s'accroissent : absentéisme, conflits.

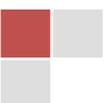
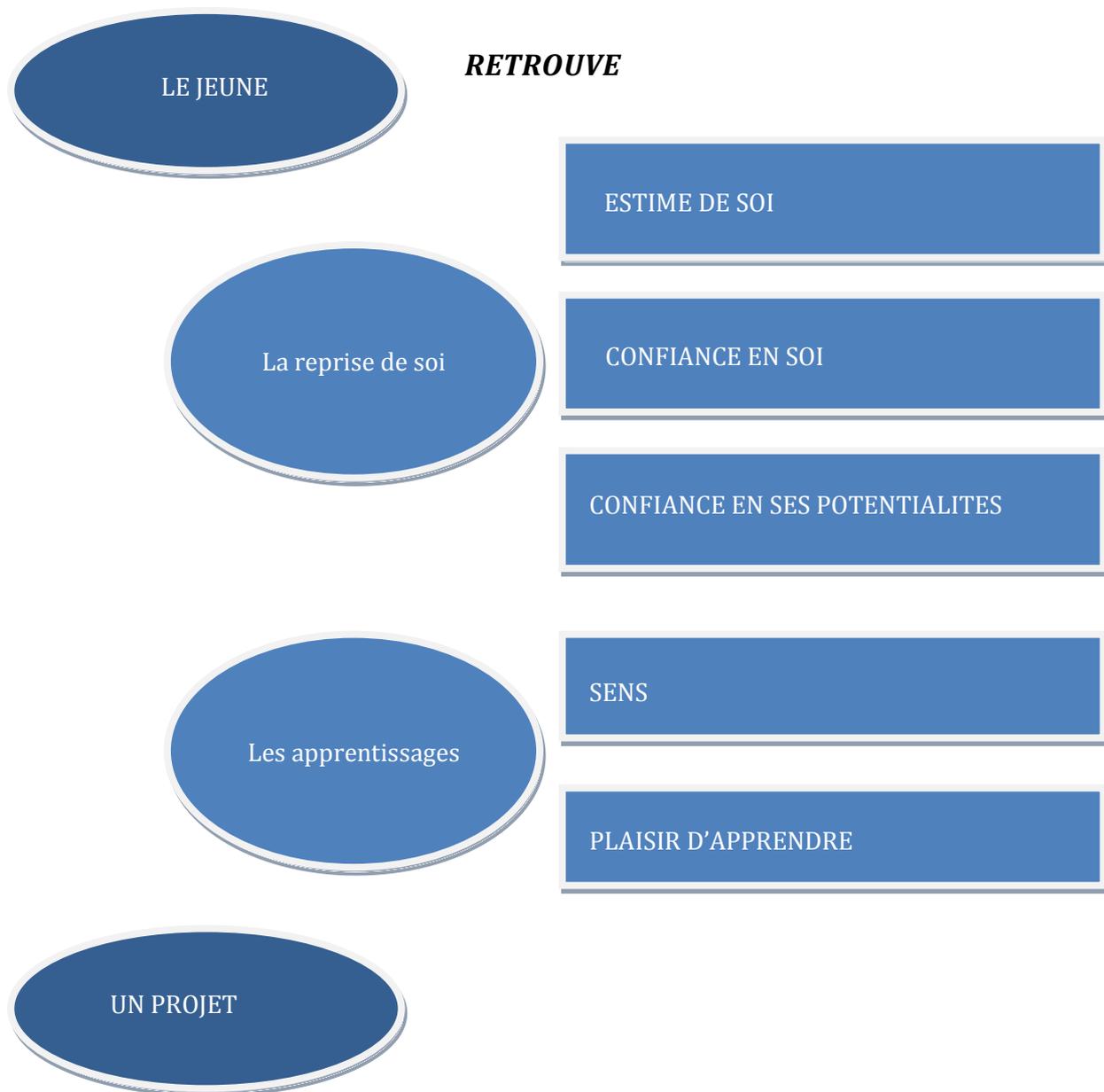
6. DES ÉLÉMENTS EN JEU DANS LE PROCESSUS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE



B. QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU RACCROCHAGE SCOLAIRE

*Il s'agit de vivre cette étape, comme une transition, une opportunité. (J. Bonamy)
Le processus s'articule autour des notions de réussite scolaire, réussite éducative et réussite sociale. (D. Desmarais). C'est une période de reconstruction de la personne en cheminement.*

1. DES MOTS CLÉS DU PROCESSUS DU RACCROCHAGE SCOLAIRE



L'accompagnement

Le processus nécessite un réinvestissement actif du sujet acteur. Néanmoins, c'est bien la pertinence, la qualité de l'accompagnement proposé qui vont être des facteurs déterminants pour la réussite de la démarche. L'organisation du dispositif d'accueil : « un détour pour un retour »...doit pouvoir répondre à cet enjeu.

C. LES ENJEUX

1. LE CADRE POLITIQUE

Les pouvoirs publics et plus particulièrement l'institution scolaire expriment leur inquiétude face à ce phénomène.

✓ les enjeux pour la société et l'économie

Le rapport de la commission européenne (31 janvier 2011) évoque : la « *perte de potentiel pour la société et l'économie* » ; précise : « *La réduction sensible du nombre de jeunes quittant l'école prématurément est un investissement essentiel à la prospérité et à la cohésion sociale futures de l'Union Européenne. Des taux élevés d'abandon scolaire représentent un obstacle à une croissance intelligente et inclusive* ».

✓ le corollaire décrochage scolaire et délinquance

Ces jeunes peuvent être perçus comme présentant un danger car ils sont dans la rue. Ils peuvent ainsi adopter ce mode d'expression de façon à s'affirmer, à s'opposer à un environnement qui leur semble hostile.

La population de jeunes incarcérés qui ont connu la situation de rupture scolaire avant 16 ans est largement représentée. (3,4 fois supérieure, données Insee 2002 2003)

Le corollaire décrochage scolaire et délinquance est ainsi posé en France. D'autres pays comme le Canada associent le décrochage scolaire à une question de santé publique.

✓ l'importance de l'accès au diplôme pour l'insertion professionnelle

Le diplôme reste une valeur sûre pour intégrer le marché du travail. Surtout en temps de crise. Cette dernière a, en revanche, aggravé les difficultés pour les jeunes « décrocheurs », sortis de formation initiale sans diplôme, à entrer dans la vie active. L'écart se creuse encore entre ceux-ci et la jeunesse diplômée. C'est l'un des enseignements de la dernière enquête triennale du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) sur l'insertion professionnelle en 2010 des jeunes sortis du système éducatif au cours de l'année 2007, quel que soit leur niveau.

La trajectoire des non diplômés -1 sur 6 - « *qui subissent le plus fortement la crise* » est nettement plus sombre, observe le Céreq. Trois ans après leur sortie du système éducatif, leur taux d'emploi (49 %) a baissé par rapport à la



génération précédente. Entre eux et les diplômés du secondaire, l'écart est désormais de plus de 21 points (contre 18 en 2004) et avec ceux du supérieur, il a grimpé à 37 points.

Et quand ces non diplômés sont en emploi, « *ils sont beaucoup plus souvent que les autres sur des contrats précaires* », « *premiers volets de l'ajustement des employeurs en période de retournement conjoncturel.* »

2. LA MISSION DE L'INSTITUTION SCOLAIRE

Selon la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, une des priorités assignées au système éducatif est d' « *assurer à 100% des jeunes un diplôme ou une qualification reconnue...* »

Les dernières circulaires présentées engagent l'institution scolaire : « *Chaque élève a droit à l'éducation, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus...l'École ne laissera plus aucun élève courir le risque de la déscolarisation, prélude à la désocialisation et, parfois même, à la délinquance.* »⁴

L'ensemble des acteurs de l'École doit contribuer à ces enjeux fondamentaux : le développement d'une politique sociale et économique et prioritairement le développement, l'épanouissement d'une personne.

3. LE CADRE DÉONTOLOGIQUE : L'ACCUEIL DES JEUNES, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

✓ Une personne en devenir

En effet, comment concevoir d'assumer la mission éducative inhérente au métier d'enseignant sans se référer à cette première définition : éduquer : conduire vers...

Les situations de marginalisation, de stigmatisation, vécues par des adolescents sont autant de blessures qui peuvent gravement marquer un parcours de vie.

Le processus renvoie à un constat d'échec entre un jeune et l'institution. La situation de rupture scolaire marque l'échec d'une personne, d'un jeune en souffrance. Les conséquences peuvent être graves : perte d'estime de soi, isolement social, insertion professionnelle difficile. Cette situation peut avoir un caractère rédhibitoire.

4. LES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Les orientations de l'Enseignement Catholique précisent ce souci constant du respect de la personne. L'éditorial de la revue Enseignement Catholique Actualités du mois d'octobre 2010, écrit par Eric De Labarre, Secrétaire général de l'Enseignement Catholique, illustre cette volonté :

« *Dans un contexte budgétaire marqué par un resserrement des moyens, l'Enseignement Catholique a des choix douloureux à faire. S'ils veulent rester*

⁴ La circulaire n°2011-0018 du 31 janvier 2011 relative à l'obligation scolaire

fidèles à eux-mêmes, ses responsables et les communautés éducatives devront être attentifs au fait que la recherche légitime d'efficacité ne justifie pas l'abandon en chemin des plus fragiles.

Les moyens ne sont pas les seuls en cause. Il s'agit aussi, d'accomplir un changement culturel qui exige de tous les membres des communautés éducatives qu'ils renouvellent leur regard sur l'altérité et la différence.

La « brebis égarée » doit être la priorité. »

L'Enseignement Catholique s'appuie aussi sur les principes d'éducabilité cognitive, de résilience pour faciliter la réussite d'un élève. La dynamique d'une rencontre, une organisation, un dispositif peuvent modifier, faire évoluer positivement la trajectoire de vie, de réussite scolaire d'un jeune.

Ainsi, concrètement, comment contribuer à réinscrire un jeune dans une démarche de raccrochage scolaire? Que proposons-nous? Quelle organisation? Quel dispositif peut favoriser cet accompagnement?

D. DES PRÉCISIONS SUR LE CADRE LÉGISLATIF

1. LES TEXTES DE RÉFÉRENCE DE L'ANNÉE 1999 À L'ANNÉE 2011

- Circulaire n°99-071 du 17 mai 1999, Organisation des enseignements scolaires « Programme NouvelleS ChanceS », Prévenir les ruptures au collège. BO du 27 mai 1999.
- Circulaire du 11 décembre 2001 : repérage des jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et leur proposer une solution éducative ou d'insertion BO n°8 21 février 2002.
- Circulaire n°2002-100 du 25-4-2002 Organisation de la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France.
- Circulaire n°2002-101 25-4-2002 la scolarisation des enfants du voyage.
- Circulaire du 23 mars 2004 sur l'obligation scolaire parue au BO n°14 du 1^{er} avril 2004 et l'organisation de commissions départementales de suivi de l'assiduité scolaire à l'instigation des préfets.
- Article 48 de la « loi sur l'égalité des chances » de février 2005.
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.
- Circulaire n°2006-129 du 21-8-2006 : organisation et pilotage des dispositifs relais.
- Instruction interministérielle du 22 avril 2009 : prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortants sans diplôme du système scolaire.
- Circulaire n°2010-090 du 9-6-2010 : Établissements de Réinsertion Scolaire.
- Circulaire n°2010 -1127 du 28 septembre 2010 : lutte contre l'absentéisme scolaire.
- Circulaire n°2011 -0018 du 31 janvier 2011 BO n°5 du 3 février 2011 : obligation scolaire.

- Circulaire n°2011-028 du 9-2-11 : lutte contre le décrochage scolaire.
- Organisation et mise en œuvre de l'ajout au code de l'éducation des articles : L.313-7 du 24 novembre 2009 et L.313-8 du 10 mars 2010 BO n°6 du 10 février 2011.
- Circulaire n°2011-071 du 2-5-2011 : préparation de la rentrée 2011.

2. PRÉSENTATION DES DERNIÈRES CIRCULAIRES

- ✓ Circulaire n°2011-0018 du 31 janvier 2011 BO n°5 du 3 février 2011 : obligation scolaire.

La circulaire publiée dans ce numéro présente les dispositions de la loi du 28 septembre 2010 dont l'objet est de lutter contre l'absentéisme scolaire.

Au niveau de l'école, retenons la procédure :

- repérer l'absentéisme.
- informer les responsables de l'élève.
- réunir l'équipe éducative pour faire le point à partir de trois demi-journées d'absence non justifiées dans le mois.
- alerter les services sociaux.
- informer les autorités académiques à partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois.

Application de ces dispositions : 24 janvier 2011.

- ✓ Circulaire n°2011-028 du 9-2-11 Lutte contre le décrochage scolaire

Des précisions sur le dernier texte car de nombreux services des Directions diocésaines et des Chefs d'établissement ont été sollicités pour rejoindre la démarche.

Cette circulaire s'appuie sur l'instruction interministérielle du 22 avril 2009 ; la réactualise au regard de l'ajout au code de l'Éducation des articles :

L.313-7 du 24 novembre 2009 et L.313-8 du 10 mars 2010

Cette circulaire :

- réaffirme le caractère prioritaire de la lutte contre le décrochage scolaire.
- reprend l'article L.313-7 qui donne des précisions concernant la tranche d'âge prioritaire :

« Pour les jeunes de seize à dix-huit ans, sans diplôme et sans emploi, la loi institue en particulier une obligation nouvelle à la charge des pouvoirs publics prenant la forme d'une exigence de suivi et d'organisation permettant qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi (L. 313-8) »

Deux axes prioritaires définissent les principes d'action des plateformes de suivi et d'appui aux jeunes sortants prématurément du système de formation initiale :

- organiser un repérage systématique des jeunes sortis sans diplôme.
- assurer un accompagnement de chaque jeune concerné pour un retour vers une formation.

L'organisation :

- a. Elle s'appuie sur la coordination des différents acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes :
- l'Éducation Nationale : établissements, CIO, MGI (pour l'Enseignement Catholique : les établissements et les MIJEC)
 - l'Enseignement Agricole
 - les Centres de Formations d'Apprentis
 - les Missions Locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)
 - le Service Public de l'emploi (SPE)
 - le réseau d'information jeunesse
 - les collectivités territoriales compétentes

Le pilotage est assuré par le préfet.

- b. Des coordinations locales, des plates-formes de suivi et d'appui sont prévues de manière à mailler l'ensemble du territoire.

L'organisation se fera sur deux niveaux : départemental et local.

- c. Les différentes étapes.

➤ Repérage systématique :

Obligation pour chaque établissement d'enseignement du 2nd degré, y compris les établissements sous contrat et ceux de l'Enseignement Agricole et à chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage de procéder au repérage.

Utilisation de l'application de Sconet-SDO (suivi de l'orientation)

➤ Organisation de l'échange des informations :

Puis l'échange d'information sera organisé au moyen d'un système interministériel d'échanges d'informations (SIEI).

La liste est communiquée au(x) responsable(s) désignés par le préfet ainsi qu'aux Missions Locales afin que les contacts puissent être pris.

➤ Contact pris avec les jeunes identifiés :

Proposition, d'une prise en charge, « *d'un accompagnement de chaque jeune décroché* » pour un retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi.

Cette prise en charge prend appui sur les différents dispositifs de droit commun : MGI, (Enseignement Catholique : MIJEC), Civis, écoles de la deuxième chance, contrat d'autonomie, EPIDe, alternance, dispositifs régionaux spécifiques, etc.)

Concernant l'application de cette circulaire, les directeurs diocésains sont sollicités pour participer à la démarche. Depuis la rentrée 2010, 4 départements ont engagé ce travail à titre expérimental : Isère, Morbihan, Loire-Atlantique, l'agglomération de Nancy, Plaine-commune et La Réunion. 400 plateformes seront ouvertes à la rentrée 2011.

II. DES DISPOSITIFS

Cette deuxième partie s'attache à la présentation de dispositifs créés pour répondre au besoin, de services diocésains impliqués dans la prise en charge de la problématique de la rupture scolaire.

Cette enquête a permis de recenser des dispositifs très divers. Ils concernent majoritairement le 2^d degré. Cependant, deux dispositifs s'adressent à des élèves du 1^{er} degré.⁵

Nous distinguerons deux types de dispositifs : les dispositifs en établissement scolaire et les dispositifs « mobiles ».

En effet, comme nous le verrons au fil du rapport, ces deux types d'organisation répondent à la problématique du décrochage scolaire. Néanmoins, le public accueilli, les objectifs, la démarche... pourront se différencier.

Précisions sur la présentation des données recueillies :

Pour faciliter la lecture, rendre plus aisé des comparaisons si besoin, le même cadre a été adopté.

Les éléments descriptifs et d'analyse de chaque dispositif ont été transcrits à partir des propos des différents acteurs du dispositif : les données orales recueillies lors, des entretiens (responsables institutionnels, chefs d'établissement, responsables, animateurs de dispositifs), des rencontres de travail avec les équipes pédagogiques ainsi que les documents écrits notamment les projets pédagogiques et bilans.

Des dispositifs en établissement scolaire :

Nous distinguons deux types de dispositifs :

- ✓ Les dispositifs :
 - ♦ organisés selon le cadre de référence législatif en vigueur.
 - Et
 - ♦ créés à l'initiative d'un établissement en lien avec la Direction Diocésaine, une association en réponse à des besoins relevant du 2nd degré.
 - ✓ Et les dispositifs :
 - ♦ organisés selon un projet pédagogique spécifique.
 - Et
 - ♦ créés à l'initiative d'un établissement en lien ou non avec la Direction Diocésaine, une association, en réponse à des besoins relevant du 1^{er} et/ou du 2nd degré.

⁵ Nous n'évoquerons pas les SEGPA, les classes de collège et lycée comme les 4^{ème} 3^{ème} AES DP VP Agricole école-entreprise... qui contribuent de fait à la prévention du décrochage scolaire.

Des dispositifs « mobiles » :

Les différents dispositifs « mobiles » sont tous :

- ♦ Organisés selon un projet pédagogique spécifique.
Et
- ♦ Créés par les Directions Diocésaines sur un réseau d'établissements, un département, une région.

A. DES DISPOSITIFS EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

1. DES DISPOSITIFS ORGANISÉS SELON LE CADRE DE RÉFÉRENCE LÉGISLATIF EN LIEN AVEC LA DIRECTION DIOCÉSAINNE, UNE ASSOCIATION.

Ces dispositifs organisés selon un cadre de référence législatif spécifique, sont créés à l'initiative d'un établissement en lien avec la Direction Diocésaine, une association, en réponse à des besoins relevant du 2nd degré, comme l'Établissement de Réinsertion Sociale et les dispositifs relais.

a) L'ÉTABLISSEMENT DE RÉINSERTION SOCIALE⁶

L'ERS s'adresse à des élèves perturbateurs, exclus à plusieurs reprises. Ils sont âgés de 13 à 16 ans, issus des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Ils bénéficient d'une scolarité aménagée et d'un internat. Les modalités d'entrée et de sortie sont organisées par une commission académique.

Le projet pédagogique et éducatif s'inscrit dans le cadre des contenus de formation du collège. Quatre objectifs sont prioritaires : l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, l'appropriation des règles du vivre ensemble, la définition d'un projet de formation ainsi que l'implication des familles.

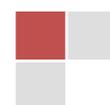
⁶ En annexe : Extraits de la circulaire n° 2010-090 du 29-6-2010



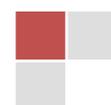
L'ERS du collège lycée Fénelon à Vaujours

Dénomination	Établissement de Réinsertion Sociale
Localisation	Collège Lycée Fénelon Vaujours, Seine Saint Denis
Public accueilli	Élèves perturbateurs âgés de 13 à 16 ans
Date d'ouverture	Décembre 2010

Émergence du projet	<p>Demande de l'Inspecteur d'Académie (en recherche d'un établissement avec internat sur le département de la Seine Saint Denis) à l'établissement et à la DDEC.</p> <p>L'ERS de l'établissement Fénelon de Vaujours est porteur d'un des trois ERS mis en place par la Seine Saint Denis : Portbail, Craon, Vaujours. L'ERS répond ainsi aux orientations communes : recrutement, cadre du projet. Chaque ERS se dote d'un projet particulier.</p>
Public accueilli	<p>Selon la circulaire, un ERS peut prendre en charge un effectif global de 15 à 30 élèves pour une durée d'un an au moins.</p> <p>Mais aujourd'hui, compte tenu du caractère expérimental et des difficultés rencontrées par d'autres ERS, les 5 premiers élèves ont été accueillis en décembre 2010. Ils sont âgés de 15ans et sont issus de 4ème et 3ème. Un sixième a été accueilli en mars.</p>
Objectifs	<p>L'Établissement de Réinsertion Scolaire est intégré à l'ensemble scolaire Fénelon à Vaujours dans le département de Seine Saint Denis.</p> <p>Cette structure a pour objectif de réinsérer les élèves particulièrement perturbateurs dans un processus de socialisation et de scolarisation avec orientation quand l'âge le permet.</p> <p>Il a en outre pour but de permettre à l'élève de se projeter et s'impliquer dans la définition d'un projet de formation.</p> <p>L'internat, en permettant l'éloignement doit donner à chaque élève la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir de l'autonomie. - d'apprendre à vivre en société. - de redonner du sens à sa scolarité. - de se responsabiliser dans un cadre de vie personnalisée et adaptée.



L'organisation pédagogique	<i>Les enjeux</i>	<p>Il s'agit, de proposer une scolarité aménagée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages en favorisant la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. - faire prendre conscience aux jeunes de l'importance du respect des règles de la vie sociale et scolaire.
	<i>Les locaux</i>	<p>L'ERS est installé dans un grand appartement avec deux salles de classe, un bureau pour l'équipe pédagogique et une grande salle commune. Les cours sont dispensés dans ce lieu qui servira également au déjeuner et au goûter. Les élèves passent également une grande partie de leur soirée dans ce lieu communément appelé le « lieu de vie ».</p> <p>L'internat : Les élèves sont répartis par l'équipe pédagogique dans deux chambres comprenant 5 box de 2 lits. Ils sont encadrés par un assistant d'éducation à qui un box dans chaque chambre est dévolu.</p>
	<i>L'encadrement</i>	<p>L'ERS dispose d'un encadrement renforcé.</p> <p style="text-align: center;">a) L'équipe pédagogique/ équipe éducative</p> <p>Une coordonnatrice pilote le dispositif. Des enseignants : EPS : 20H, Français : 10H, Maths SVT technologie : 10H, Histoire/géographie : 2H Au pôle enseignement s'ajoute le pôle éducatif : 2 éducateurs PJJ, 4 aides éducateurs pour l'internat (soir et nuit), et plus ponctuellement : 3 jeunes volontaires du service civique et 2 élèves éducatrices stagiaires, effectuant leur stage à l'ERS.</p> <p style="text-align: center;">b) Le partenariat</p> <p>ADC, Association Dialogues Citoyens accompagne l'équipe pédagogique/éducative, le jeune et sa famille.</p> <p style="text-align: center;">c) L'implication des familles</p> <p>Les familles sont bien évidemment sollicitées : Avant l'accueil : visites, rencontres, adhésion au projet. Puis, rencontres à la demande, participation à la fin de chaque période à un temps de rencontre : repas partagé, activité contes. (parents, fratrie)</p>



*Les contenus
pédagogiques/
éducatifs*

L'accueil des élèves s'organise en 3 temps :

1. Une période d'intégration

Une semaine d'intégration avec beaucoup de sport, en l'occurrence, accrobranche et échasses urbaines, a été organisée avant Noël. Cette semaine permet de créer du lien, au travers d'activités particulières qui en outre, donnent des indications aux adultes sur le fonctionnement de chacun.

2. Réintégration au fonctionnement scolaire

Il s'agit dans un premier temps, de se réapproprier une certaine attitude scolaire, tenir son cahier, rester concentré, produire. Progressivement, certains jeunes peuvent intégrer des classes de Fénélon dans une discipline qui les motive. Cette intégration se fait à l'unité comme récompense des efforts observés. Redevenir un « élève comme les autres » suscite de la motivation. L'objectif est de vérifier la capacité pour chacun de s'intégrer à un groupe classe.

En dehors de ce temps particulier réservé aux élèves qui sont prêts, ils travaillent en petits groupes avec un emploi du temps où sont réintégré les disciplines scolaires (français, mathématiques, ...).

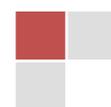
Les matinées sont consacrées aux cours. Le travail est inscrit dans une démarche d'acquisition des compétences du socle commun. L'acquisition du Brevet ou du CFG peut être un objectif. Les après-midi restent consacrées aux activités. À cette étape, des inclusions ont été réalisées en Histoire/Géographie, en SVT et en français.

Les après-midi sont organisés sur la base du cahier des charges (EPS, accompagnement éducatif, activités sportives et culturelles... : Slam le lundi, équitation le jeudi)

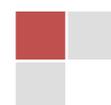
3. La constitution ou la concrétisation d'un projet professionnel

Les élèves travaillent individuellement ou en groupe sur des activités en fonction de leur projet personnel. Le plus rapidement possible, ils réalisent des stages en milieu professionnel afin d'éprouver la réalité de ce monde d'une part et de vérifier leur motivation pour un domaine d'activité d'autre part.

	<p><i>Présentation d'une modalité de travail</i></p>	<p>Cadre de travail Maîtrise des Compétences sociales et civiques (éducation aux comportements responsables, développement durable, lutte contre la violence...)</p> <p>Constat à l'origine de l'action Les élèves que l'on accueille en ERS arrivent avec une image totalement dégradée d'eux-mêmes tant sur le plan de la scolarisation que de la socialisation. Il faut viser à ce que les actions mises en place puissent leur permettre de restaurer cette image, tant à leur propre niveau qu'à celui de leur environnement familial. C'est en leur donnant la possibilité de réaliser des actions citoyennes et responsables que nous arrivons à les mobiliser sur les apprentissages.</p> <p>Objectif visé Lorsque l'image d'un jeune se restaure, celui-ci n'éprouve plus le besoin d'agir dans la violence. Il trouve d'autres réponses à ses difficultés. Ces réponses lui permettent d'envisager plus sereinement autre chose à savoir une projection, une orientation ou la construction d'un projet professionnel en fonction de son âge.</p> <p>La mise en œuvre : elle se fait au quotidien. Lorsque les élèves ne respectent pas le règlement intérieur, des TIG sont mis en place. L'établissement Fénelon est une cité scolaire accueillant chaque jour plus de 2000 élèves. L'intégration des élèves de l'ERS dans cet établissement suppose de leur part d'avoir compris les règles élémentaires de la vie communautaire. Ex : les élèves de l'ERS partagent la cour de récréation avec les collégiens depuis seulement 2 semaines. Ils ont dû auparavant faire leurs preuves de respect du RI et des encadrants et entrer dans une phase de remobilisation et restauration. Conscients de leurs progrès et dans l'attente de cette nouvelle phase d'intégration, ils ont pu réfléchir et rédiger une charte de bonne conduite pour pouvoir prétendre à partager la cour de récréation. Par ailleurs, les élèves sont responsables de leur lieu de vie et font la vaisselle chaque jour, mettent la table et participent au ménage chaque vendredi avant de réintégrer leur domicile. Les adultes se joignent à l'activité.</p>
	<p><i>La procédure d'accueil/ sortie</i></p>	<p>Les élèves sont inscrits sur proposition de l'Inspecteur d'Académie suite à l'étude d'un dossier circonstancié de l'élève.</p> <p>L'élève admis à l'ERS s'engage à tout mettre en œuvre pour progresser sur le plan scolaire et permettre ainsi une future réinsertion dans un collège, lycée ou CFA.</p> <p>Les projets de sortie, d'orientation sont soumis à une commission spécifique. L'IA prend la décision. Un élève a quitté le dispositif. Pour un autre élève, une dérogation a été demandée pour qu'il puisse revenir à la rentrée, l'équipe encadrante jugeant son orientation prématurée. Un autre jeune accueilli plus tardivement et plus jeune que les autres sera également maintenu à la rentrée.</p>



Descriptif des moyens	<i>Le financement/ emplois</i>	Financement académique.
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Les constats</i>	<p>Des situations complexes L'ERS accueille effectivement, des élèves dans des situations très complexes. Des moments difficiles de doute sont des réalités comme le retour après les congés de janvier, certains étant dans l'opposition systématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail suivi avec un psychologue permettrait de mieux comprendre et répondre aux situations. - Il serait pertinent de ne pas réserver l'accueil qu'à des « poly-exclus » mais d'envisager aussi l'accueil d'élèves « absentéistes » pouvant bénéficier de ce dispositif. <p>Capacité d'accueil Pour réaliser un suivi de qualité, retrouver une sérénité du groupe ; il semble difficile d'accueillir plus de 8 élèves.</p> <p>Resocialisation/ rescolarisation : Le travail de resocialisation prime et est une condition de réussite du projet. Néanmoins, cette priorité ne doit pas occulter tout l'intérêt de travailler aussi la démarche de rescolarisation : reprendre son « métier d'élève ». D'ailleurs, les jeunes sont demandeurs (dès la première semaine, demande exprimée). La réussite d'apprentissages contribue à retrouver l'estime de soi.</p> <p>Le travail avec l'établissement d'origine : Le texte de référence met en avant le travail de collaboration à mettre en place avec l'établissement d'origine. Or, les situations sont telles que pour la plupart, l'inscription est administrative. Pour un élève cependant, un professeur tuteur a rencontré l'équipe de l'ERS régulièrement.</p>



*Les points
d'appui*

Le jeune

L'évolution des jeunes accueillis, des projets d'orientation prometteurs confortent l'intérêt du travail réalisé. Il faudra du temps, mais peu à peu, l'élève retrouve des éléments de confiance en soi, de confiance en l'adulte, d'entrée dans les apprentissages.

La famille

La participation des familles, aux rencontres proposées marque leur implication, leur souci d'être reconnus dans leur fonction parentale.

Le contexte

- un établissement ouvert et facilitateur.
- un Chef d'Établissement mobilisé : organiser, rassurer l'équipe enseignante, informer les élèves.
- des locaux : la circulaire préconise « des locaux annexés à l'établissement scolaire de rattachement de préférence distincts du reste de l'établissement » voire une localisation relevant d'une autre institution et organisme. Or, les locaux propres à l'ERS sont situés dans l'établissement. Ceci favorise un climat moins stigmatisant.

L'organisation

- L'intégration sociale :

Les temps de repas, de pauses sont vécus au sein de l'ERS. Cependant, des temps de récréation sont communs. Lors du temps d'internat des rencontres sont organisées (match football).

L'internat est un réel lieu de socialisation. Les élèves y sont accueillis (certes, avec un encadrement fort) et restent ainsi en contact avec leurs pairs.

- L'inclusion scolaire :

Des temps d'inclusion scolaire possibles : majoritairement, les temps d'apprentissage sont suivis au sein de l'ERS. Néanmoins, des inclusions ont été possibles en histoire/géo, en SVT et en français. Cette démarche est très positive pour le jeune.

- La participation à des projets d'établissement :

Le concours de poésie : deux élèves de l'ERS ont été primés.

L'équipe

La difficulté de la tâche, l'importance d'une grande cohérence entre adultes vis-à-vis des jeunes nécessitent des temps d'échange fréquents. Si un dysfonctionnement est pointé, une analyse est proposée. Le caractère réactif et réflexif de la réponse permet d'agir en cohérence dans un climat plus serein. La qualité du travail d'équipe porte le projet. Le rôle du coordonnateur est essentiel.

*b) LE DISPOSITIF RELAIS*⁷

Les dispositifs (classes et ateliers) s'adressent à des élèves du 2nd degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme, exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Les dispositifs relais accueillent de 8 à 12 élèves au maximum.

On distingue :

- ♦ Les classes relais : accueil de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire.
- ♦ Les ateliers relais : accueil de quatre semaines renouvelables trois fois.

Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le Ministère de la Justice (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations.

Dans l'Enseignement Catholique, quelques classes relais travaillent avec la P.J. J., la majorité avec une association ou une fondation reconnue d'utilité publique. La Fondation d'Auteuil est le partenaire privilégié.

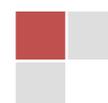
Dans l'Enseignement Catholique, certains dispositifs relais sont rattachés au pilotage académique mais la plupart ont un fonctionnement indépendant avec, par exemple, une commission d'accueil et de suivi des élèves, organisée au niveau diocésain. La commission examine les dossiers de demande d'admission en dispositif relais et font éventuellement d'autres propositions de suivi.

⁷ En annexe : extraits de la circulaire n°2006-129 du 21-8_2006

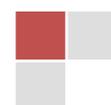
La Classe Relais du Collège Le Likès à Quimper

Dénomination	Classe relais
Localisation	Collège le Likès Quimper, Finistère
Public accueilli	Collégiens en voie de déscolarisation ou en rupture
Date d'ouverture	Septembre 2004

Émergence du projet		<p>Le premier dispositif relais sur le diocèse s'est ouvert à la rentrée 1998.</p> <p>Analyses du besoin Des réponses isolées et insatisfaisantes étaient données à des situations de rupture scolaire. La Direction Diocésaine s'est associée au schéma départemental Enfance et Famille qui réunissait le Conseil Général, l'Éducation Nationale, la P.J. J. Ainsi, les dispositifs relais ont été conçus entre l'Enseignement Catholique et le Conseil Général. Aujourd'hui 4 dispositifs couvrent le diocèse : 2 à Brest, 1 sur Morlaix, 1 sur Quimper. Celui-ci a été implanté au Likès, établissement porteur d'un projet fort autour de l'accueil de tous.</p>
Objectifs		<p>Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2006-129 du 21-08-2006 Organisation et pilotage des dispositifs relais.</p>
L'organisation pédagogique	<i>Les enjeux</i>	<p>Il s'agit d'accueillir ces élèves de manière temporaire en gardant pour objectif premier un retour dans l'établissement d'origine. Le temps partagé : dispositif relais/ établissement d'origine était la modalité privilégiée. Cette année, l'«immersion» sur le dispositif le temps d'un module dont la durée est de 5 semaines a été expérimentée.</p>



	<i>L'encadrement</i>	<p>a) Équipe pédagogique/équipe éducative</p> <p>L'enseignante et l'éducateur travaillent en collaboration étroite dans le respect de leur spécificité. L'assistant d'éducation accompagne le dispositif.</p> <p>Les enseignants et cadres éducatifs de l'établissement sont impliqués lors d'activités particulières développées dans le cadre de l'Éducation au développement durable.</p> <p>b) Le partenariat</p> <p>Le premier partenariat s'instaure avec la famille. Il est essentiel de recréer du lien, d'œuvrer pour que les parents retrouvent leur rôle, leur place.</p> <p>Les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires sont aussi des partenaires privilégiés.</p> <p>Les partenaires éducatifs des établissements d'appartenance des jeunes accueillis au dispositif relais collaborent de manière très étroite avec l'équipe pédagogique du dispositif relais, tout particulièrement lors de l'intégration d'un jeune au dispositif puis lors des bilans intermédiaires et de fin de session de formation. Les modalités de collaboration sont précisées à partir du positionnement de l'élève et mentionnées dans le document de référence « Parcours de formation alternatif ».</p>
	<i>Les contenus pédagogiques/éducatifs</i>	<p>L'enseignement est organisé autour de 4 modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthode de travail, 2. Les acquisitions scolaires, 3. L'orientation, 4. Conduite de projet.
	<i>La procédure d'accueil/sortie</i>	<p>Une commission composée de représentants, de la Direction diocésaine, de l'Inspection Académique, du Conseil Général et de la P.J. J. se réunit chaque mois pour étudier les situations.</p> <p>Un représentant de l'établissement de l'élève concerné est reçu. Il peut être accompagné d'un professionnel qui suit ce jeune (santé, éducatif).</p> <p>La commission se prononce pour une admission ou une autre solution.</p> <p>Le dispositif accueille des élèves du réseau Enseignement Catholique et aussi Enseignement Public.</p>
	<i>Les modalités administratives</i>	<p>L'élève reste inscrit dans son établissement d'origine.</p>

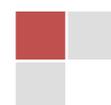


Descriptif des moyens	<i>Le financement</i>	Les établissements d'origine prennent en charge les frais de restauration lorsque leurs élèves prennent leurs repas sur le site du Likès. Les divers projets sont financés par des organismes en réponse positive à des appels d'offre.
	<i>Les emplois</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une enseignante (formation PLP 18H) - Un éducateur relevant du Conseil Général - Un assistant d'éducation en Contrat Aidé contribution OGEC
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	10 élèves ont été accueillis depuis le début de l'année.
	<i>Les constats</i>	<p>Des points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve pour l'accueil de 5 semaines sans temps partagé : perte de sens. <p>Il semble qu'il est fondamental de ne pas éloigner un jeune de son groupe d'appartenance (sauf en cas de danger notoire). Sinon l'écart se creuse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir ce dispositif avec ses conditions d'accueil spécifiques en n'oubliant pas le retour à la « norme » : nombre d'élèves dans une classe, le nombre d'adultes référents, l'adaptation de la scolarité. Sans cette étape de réadaptation les objectifs ne sont pas atteints. C'est ainsi parfois complexe.
	<i>Les points d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La fierté de vivre un projet qui rejoint les valeurs de l'Enseignement Catholique et de la tutelle Lassalienne. - La richesse des relations avec les familles. - La qualité du travail en réseaux avec les partenaires sociaux. - L'enthousiasme de voir des projets réussis comme le projet jardin/ plantes médicinales élaboré avec l'ULIS. - Des réussites de parcours d'élèves : l'accueil en classe relais permet aux jeunes de se réconcilier avec leur environnement scolaire et d'envisager avec plus de sérénité les possibilités de continuité de formation.
	<i>Des perspectives/ orientations</i>	<p>Vers une autre organisation concernant l'accueil des élèves et le travail de l'équipe d'encadrement : en effet, les élèves sont majoritairement accueillis tardivement dans l'année. L'équipe d'encadrement est en situation d'attente.</p> <p>Or, de plus en plus, les établissements font appel aux professionnels du dispositif pour analyser ou suivre des situations d'élève qui les questionnent.</p> <p>On peut penser que sensiblement la fonction de l'enseignant et l'éducateur évolue vers une fonction d'accompagnement des équipes dans les établissements.</p> <p>Cela répondrait aussi au fait de maintenir l'élève le plus possible dans son établissement.</p>

L'Atelier relais OSEE à Toulouse

Dénomination	Atelier relais OSEE TOULOUSE
Localisation	Collège de la Sainte Famille Toulouse, Haute-Garonne
Public accueilli	Collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Date d'ouverture	Octobre 2005

Émergence du projet	<p>Ce dispositif est créé en octobre 2005, suite à l'accord-cadre signé entre le S.G.E.C et la Fondation des Apprentis Auteuil.</p> <p>Adossé à l'établissement du collège de la Sainte Famille, il s'inscrit dans le cadre légal des ateliers relais.</p>
Objectifs	<p>Accueillir des collégiens de 13 à 16 ans scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des jeunes qui ont perdu confiance en eux-mêmes, envers les adultes et dans l'avenir. - Élèves avec des problèmes de comportement dans leur établissement d'origine. - Élèves en risque de décrochage scolaire. - Élèves qui devraient être accueillis dans un cadre spécialisé. <p>Pour un retour dans l'établissement d'origine.</p>
L'organisation pédagogique	<p>6 sessions par an sont organisées dont 2 de 3 semaines, 4 de 4 semaines.</p>
	<p><i>Les enjeux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner confiance en soi - Redonner du sens aux apprentissages - Resocialiser - Scolariser <p>L'élève comme premier acteur du projet : rencontre avant le séjour, signature d'un contrat</p>



	<i>L'encadrement</i>	<p>a) Équipe pédagogique/équipe éducative</p> <p>Une DE scolaire à mi-temps qui anime l'équipe, réalise les admissions et les bilans. Un éducateur à temps plein qui intervient sur sollicitation dans les classes ou lors d'entretiens individuels ou en surveillance des temps hors enseignement. Il est le garant du projet personnalisé du jeune et assure le versant éducatif.</p> <p>2 enseignants volontaires à temps plein 2 bénévoles : 1 en arts plastiques et 1 en anglais</p> <p>Le lien avec les établissements partenaires est fait par une secrétaire administrative.</p> <p>b) Le partenariat</p> <p>Le référent de l'établissement d'origine est associé au suivi du projet.</p> <p>Les familles sont associées au bilan de fin de prise en charge et à l'élaboration du projet d'accueil.</p>
	<i>Les contenus pédagogiques/éducatifs</i>	<p>Travail personnalisé en petits groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Enseignement autour de 2 pôles : <ul style="list-style-type: none"> - lettres-histoire et sciences-mathématiques - Ateliers de cuisine ou d'arts plastiques, EPS ♦ Sorties thématiques ♦ Aide à une réflexion personnalisée sur l'orientation professionnelle. <p>Toutes les activités menées sont évaluables dans le cadre du socle commun de compétences.</p>
	<i>Les modalités administratives</i>	<p>Comme prévu dans les textes, l'élève reste inscrit dans son établissement d'origine.</p>
Descriptif des moyens	<i>Le financement</i>	<p>Une subvention FSE : autour de 20 000 euros. Une subvention politique de la ville de 5 000 euros.</p>
	<i>Les emplois</i>	<p>2 ETP EC 2,5 ETP AA</p>
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	<p>En 2009/2010, 68 élèves ont été accueillis issus d'une vingtaine de collèges publics et privés. Montée progressive en charge depuis la création. 12 élèves par session.</p>

Les constats

Le réseau

L'atelier relais travaille avec 30 établissements publics ou privés qui adressent des élèves

Pas d'articulation et de collaboration avec les dispositifs de l'environnement.

Les objectifs

Attention à ce que les jeunes orientés vers l'atelier soient en grande difficulté : garder en tête les objectifs d'un atelier relais.

L'équipe

Il n'y a pas de coordonnateur. L'équipe ne bénéficie pas de relecture des pratiques. L'intervention en binôme n'est pas systématique. 1 enseignant sur les 2 a suivi la formation des AA

L'établissement d'accueil

Peu de liens avec l'établissement de rattachement. Les élèves accueillis à l'atelier croisent rarement les élèves du collège. Par contre, des projets pédagogiques ont été menés avec l'école primaire.

La question de la rencontre entre des jeunes de milieux sociaux et scolaires différents reste entière. Peut-être à travailler dans le cadre de la réflexion sur la mixité sociale.

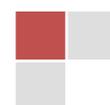
La famille

De fait le dispositif est imposé aux familles même si on souhaite leur adhésion.

Le financement

Les subventions «politique de la ville» et FSE ne sont pas pérennes. Il faut l'intégrer pour les années à venir.

	<p><i>Les points d'appui</i></p>	<p>Les objectifs 100% des jeunes retournent dans leurs classes d'origine.</p> <p>Les élèves Les jeunes interviewés signalent l'intérêt d'une prise en charge individualisée pour leur réussite scolaire.</p> <p>Les familles Les familles investissent le dispositif. On essaie de les associer tout au long de la prise en charge. Les familles apprécient la disponibilité de l'équipe et leur qualité d'écoute. L'envoi systématique d'un questionnaire de satisfaction aux familles est effectué.</p> <p>Le partenariat Travail formalisé de lien avec les établissements qui orientent les élèves. Envoi systématique d'un questionnaire de satisfaction. Les établissements d'origine sont invités au bilan de fin de prise en charge.</p> <p>La localisation Très bien desservi par les transports en commun : métro, bus. Dans l'environnement Éducation Nationale sur Toulouse, il existe d'autres dispositifs relais rattachés à un collège mais les locaux sont indépendants. La situation géographique est une vraie force du dispositif tant pour l'aire de recrutement que pour faciliter les sorties pédagogiques.</p>
	<p><i>Des perspectives/ orientations</i></p>	<p>La directrice souhaite faire connaître sa structure et a organisé pour la 1ère fois des portes ouvertes. Travail à développer avec les écoles primaires dans un objectif de prévention de l'échec pour les élèves susceptibles d'être en grandes difficultés en 6ème.</p>

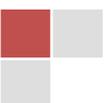


2. DES DISPOSITIFS ORGANISÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT SELON UN PROJET PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE EN LIEN AVEC LA DIRECTION DIOCÉSAINNE

Ces dispositifs sont organisés selon un projet pédagogique spécifique. Ils sont créés à l'initiative d'un établissement en lien avec la Direction Diocésaine, en réponse à des besoins relevant du 1^{er} et/ou du 2nd degré.

Ainsi, sont présentés :

- ✓ pour le 1^{er} degré : la « classe passerelle » de l'école Sainte Bernadette à Marseille.
- ✓ pour le 1^{er} et 2nd degré : l' « école Sans Mur » de l'école Fénelon de Vaujours (93).
- ✓ pour le 2nd degré : le dispositif raccrocheurs du lycée la Baronnerie de Saint Sylvain d'Anjou (49), les lycées du soir du lycée Sainte Geneviève à Rennes, du lycée Saint Félix à Nantes, le dispositif « prépa CAP » au lycée Don Bosco à Lyon.



a) LA « CLASSE PASSERELLE » ÉCOLE SAINTE
BERNADETTE MARSEILLE

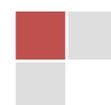
Dénomination	Classe passerelle
Localisation	Ecole Sainte Bernadette Marseille, Bouches-du-Rhône.
Public accueilli	Élèves âgés de 6 à 12 ans cycle 2 et 3 en situation de rejet de l'institution
Date d'ouverture	Septembre 2009

Les textes de référence de la classe passerelle s'adressent aux élèves primo-arrivants dans le primaire : Circulaire 2621 du 10/02/2009, Circulaire n°1366 du 15/02/2006.

*Les textes de référence sont ceux des classes relais concernant les élèves à partir du collège : Circulaire n°98120 du 12/06/98, BO n°25 du 18/06/98
Circulaire du 04/09 / 00, Circulaire n° 2002-112 du 30/04/02*

Émergence du projet	<p>Après la décision de fermeture par l'IA et par le CODIEC de Marseille d'une classe (moyens EC) installée aux Saints Anges (foyer Maison E Caractère Social), l'école Sainte Bernadette s'est engagée dans cet accueil, forte du projet de la tutelle : la congrégation des Sœurs du Bon et Perpétuel Secours, de la volonté du chef d'établissement et de l'engagement de l'équipe pédagogique.</p> <p>Analyse du besoin Il s'agissait d'accueillir des enfants des Saints Anges mais aussi – selon la demande de l'IA – d'accueillir des élèves des établissements environnants publics et privés en situation de rejet de l'institution.</p> <p>La classe passerelle de l'école Sainte Bernadette pour la rentrée 2009 est dans la continuité de la classe passerelle des Saints Anges, elle reste donc expérimentale.</p>
---------------------	---

<p>Objectifs</p>	<p>La classe passerelle accueille des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages. Le potentiel intellectuel de ces enfants est normal.</p> <p>La finalité essentielle de la classe passerelle consiste à favoriser, par un accueil spécifique temporaire, une réinsertion effective des élèves concernés dans une classe ordinaire.</p> <p>Dans cette perspective, l'organisation d'une classe passerelle vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation, éléments indissociables pour que l'élève puisse reconstruire une image positive de lui-même et rentrer dans les apprentissages.</p> <p>Pour s'assurer du respect des objectifs posés et/ou engager une évolution, une évaluation régulière est prévue. Des bilans seront faits dans les réunions de cycles avec l'équipe éducative de l'établissement. Un bilan en fin d'année permettra de progresser dans l'évolution de cette classe passerelle.</p>
<p>L'organisation pédagogique</p>	<p><i>Les enjeux</i></p> <p>Une telle ambition impose que la classe passerelle ne soit pas organisée, ni même perçue, comme une filière de relégation. Sa légitimité tient au respect d'un principe sur lequel tous les acteurs doivent s'accorder : recréer pour les élèves concernés, grâce à un accueil temporaire spécifique, les conditions d'une réinsertion effective, et la plus rapide possible, dans une classe ordinaire.</p> <p>L'objectif principal de cette classe est la réinsertion et la resocialisation de ces élèves qui sont dans leur grande majorité, en rupture scolaire, en rejet du cadre et également des apprentissages. D'où la nécessité d'envisager d'autres moyens de transmission du savoir et d'apprentissages de la socialisation, d'inventer d'autres moyens d'apprendre à lire, de s'initier au langage écrit abstrait, de former un autre rapport aux réalités humaines et à l'avenir. Par la pédagogie du détour, valoriser la réussite : restaurer l'image de Soi.</p>



L'encadrement

Le chef d'établissement est garant du fonctionnement du dispositif.

Les directeurs des différentes écoles d'origine sont sollicités pour le suivi.

L'Inspecteur de l'Éducation décide des orientations en classe passerelle après accord du chef d'établissement.

a) Équipe pédagogique

Le travail de l'enseignante de la classe s'inscrit dans la dynamique de l'équipe pédagogique. Une collaboration étroite favorise les temps d'inclusion dans les classes, étape incontournable d'un retour en classe d'origine.

b) L'équipe éducative

Parallèlement, s'instaure entre l'enseignant de la classe passerelle et l'enseignant de l'école d'origine de l'enfant, une relation de travail suivie. Les objectifs, pour chaque enfant, sont fixés ensemble.

Plus ponctuellement, peuvent intervenir : l'enseignant spécialisé (formation maître E), le psychologue de l'éducation de la DDEC ou de l'école d'origine, (psychologue scolaire si école publique), le médecin scolaire, les professionnels du secteur médical ou éducatif qui suivent l'enfant. (Notamment l'association « SOS village enfants » qui accueille des enfants placés par l'ASE et scolarisée en classe passerelle)

La famille est partie prenante du projet dès la proposition faite en Équipe de Suivi de Scolarisation ou en équipe éducative. Différentes rencontres sont prévues (une première visite avant l'admission : adhésion au projet d'établissement, échange).

c) Le partenariat

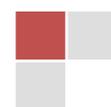
Des intervenants extérieurs sont sollicités pour des activités :

Les Blouses Roses : Créée en 1945, l'association « les Blouses Roses » est apolitique et non confessionnelle. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1967 et est agréée par le ministère de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Éducation nationale. Elle interviendra le jeudi après-midi dans l'objectif de socialisation par le biais de l'activité cuisine et d'activités manuelles.

Lire et faire lire : qui répond à deux objectifs complémentaires : un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser le dialogue entre enfants et retraités et un objectif éducatif et culturel : développer le goût de la lecture grâce à l'organisation de séances en petits groupes.

	<i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i>	<p>a) Les apprentissages</p> <p>Les apprentissages s'appuient sur le socle commun. Pour chaque élève, les compétences visées sont fixées au regard des besoins évalués par l'établissement d'origine et à partir d'une évaluation diagnostique réalisée à l'arrivée. Un écrit formalise le cadre. Un travail individualisé est proposé. Les supports sont adaptés.</p> <p>b) Les temps d'intégration</p> <p>L'intégration, dans les classes de l'établissement d'accueil, est progressive selon la socialisation de l'enfant, dans différentes activités correspondant au cycle d'apprentissage de l'élève : CE1 piscine, éducation sportive, cycle 2 et 3, anglais, découverte du monde, sorties et animations diverses selon le projet, cycle 2 et 3.</p>
	<i>La procédure d'accueil/ sortie</i>	<p>a) Le temps d'accueil</p> <p>Les élèves sont accueillis sur un temps relativement court, au minimum un trimestre, au maximum une année.</p> <p>b) L'admission</p> <p>La procédure d'admission en classe passerelle se fait suite à une proposition de l'inspecteur de la circonscription, par le biais d'une équipe de suivi de la scolarité ou d'une équipe éducative.</p>
	<i>Les modalités administratives</i>	L'élève reste inscrit dans son établissement d'origine. Des conventions sont nécessaires.
Descriptif des moyens	<i>Le financement</i>	Il n'y a pas de financement particulier. Le repas est à la charge des familles non la scolarité pour les élèves venant du public.
	<i>Les emplois</i>	1 ETP professeur des écoles.
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	Cette année 8 élèves ont été accueillis de la GS au CM2. Profil des élèves : pas trop de troubles du comportement, en difficultés sociales, scolaires (dys), ne sont pas élèves.

	<i>Les constats</i>	<p>Des interrogations :</p> <p>L'élève Les soucis personnels sont tellement envahissants qu'une mobilisation intellectuelle et scolaire est très difficile.</p> <p>La gestion du groupe L'écart d'âge trop important peut être un obstacle à la constitution du groupe, aux apprentissages partagés.</p> <p>La stigmatisation dans l'établissement Les élèves de la classe passerelle ne sont pas marginalisés. Les temps d'intégration, la volonté des enseignants facilitent l'accueil. (Il a fallu convaincre les parents d'élèves). Néanmoins, perdurent des situations, quelques propos de rejet vis-à-vis des élèves de la classe-passerelle. Une grande vigilance est nécessaire.</p> <p>Le retour dans l'établissement d'origine Des situations de retour difficiles. En effet, ce retour doit être anticipé, préparé, attendu... (rencontres –même si le temps manque-, aménagement si besoin, préparation des autres élèves...). Sinon, l'élève retrouve son positionnement antérieur. Là encore, une grande vigilance s'impose.</p>
	<i>Les points d'appui</i>	<p>Un postulat : « ils réussiront tous... »</p> <p>L'élève La réussite d'élèves capables de reprendre leur scolarité montre l'intérêt de ce dispositif. La classe passerelle vécue comme un SAS : permet de se donner du temps, de se « retrouver » au niveau de l'estime de soi, « reprendre pied » au niveau des apprentissages. La classe passerelle sert de révélateur, permet de poser un diagnostic pour une orientation (CLIS)</p> <p>L'établissement d'accueil L'écriture du projet comme repère est un élément important de suivi, de régulation. La volonté de la congrégation tutelle, l'engagement du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique portent le projet. La préparation de l'ouverture a été un facteur de réussite : information auprès des parents, des élèves.</p> <p>L'établissement d'origine Il est fondamental pour l'élève, pour la réussite du projet, de garder le lien, suivre l'évolution, préparer le retour de l'élève</p> <p>Partenariat/Institutions La reconnaissance de l'intérêt de la classe passerelle par les professionnels partenaires conforte la démarche.</p>



b) L'« ECOLE SANS MURS » ECOLE FÉNELON
VAUJOURS

Dénomination	« Ecole Sans Murs »
Localisation	Ecole Fénelon Vaujours, Seine Saint Denis Installée dans deux centres sociaux de Montfermeil et Clichy sous-bois
Public accueilli	Élèves d'âge primaire collège et lycée déscolarisés ou non-scolarisés de 6 à 16 ans
Date d'ouverture	Rentrée 1999

Émergence du projet

Créée il y a 11 ans par un comité de pilotage composé de la Direction Diocésaine de Seine-Saint-Denis, de l'établissement Fénelon à Vaujours et de sa Directrice de l'école primaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Ecole Sans Murs a évolué au fil des années. Mais la finalité du projet est restée la même : accueillir des élèves déscolarisés ou non-scolarisés dans un quartier dit difficile.

L'ESM est rattachée à l'école primaire Fénelon et exerce dans les quartiers de la communauté d'agglomération de Clichy s/b /Montfermeil, plus précisément dans les quartiers des Bosquets.

Analyse du besoin

Depuis l'ouverture, l'évolution de l'ESM s'est surtout faite dans la diversité des élèves accueillis.

En effet, le constat du départ était principalement sur la non scolarisation des élèves d'âge primaire, c'était aussi un «travail de repérage » de ces élèves et d'approche des familles. Au fil des années, de l'évolution politique et économique, des collégiens sont venus renforcer les rangs des élèves pris en charge, leur nombre dépassant largement celui des primaires.

Public accueilli

Élèves ou collégiens non scolarisés, francophones ou non-francophones ; les élèves déscolarisés.

Créneaux d'âge

De 6 à 16 ans : + ou - 1 an, de 5 à 17 ans s'il y a un projet de scolarisation possible et s'il y a de la place dans le dispositif.

Provenance géographique (lieux d'habitation)

Situation géographique au moment de la demande d'inscription : Clichy s/b, Montfermeil et les communes limitrophes : Livry Gargan, Gagny, Le Raincy, Chelles

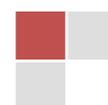
Depuis 11 ans, les bilans font état des élèves accueillis à l'ESM. :

Deux types d'accueil :

1. Les Enfants Nouvellement Accueillis en France
 - ✓ Jeunes primo arrivants : ils sont venus de l'étranger avec leurs parents pour vivre en France. Ils sont jeunes collégiens (moins de 16 ans) et surtout d'âge primaire et maternel. Leur scolarisation antérieure reste dépendante du lieu d'habitation.
 - ✓ Jeunes mineurs « rejoignants » : ce sont des jeunes (en général des collégiens) qui sont venus rejoindre un parent venu s'installer en France quelques années auparavant. Ils arrivent seuls en laissant un autre parent au pays ou ils viennent avec le parent qui était resté lui aussi au pays. Ils sont en général non francophones mais ne sont pas forcément allés à l'école
 - ✓ Jeunes mineurs isolés primo-arrivants francophones ou non-francophones. Tous n'ont pas été scolarisés antérieurement.

2. Les « sortis » du système éducatif
 - ✓ Élèves déscolarisés du système éducatif français : en général, ce sont des collégiens, français, qui sont renvoyés de leur collège en attente d'une autre affectation qui arrive assez vite (obligation scolaire jusqu'à 16 ans), des collégiens exclus temporairement de leur collège. Il s'agit surtout pour eux de leur éviter la rupture scolaire et de ne pas les mettre en situation d'errance (même pour 1 ou 2 semaines).
 - ✓ Jeunes français en situation d'échec scolaire et en rupture totale avec l'école : sortis du système scolaire avant 16 ans, ils errent de collège en collège jusqu'à ce qu'on perde leur trace.

Objectifs	<p>L'ESM est un relais pour la scolarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alphabétisation des jeunes mineurs non francophones (FLE ou FLS). ✓ Accueil des plus jeunes élèves en attente d'une affectation. ✓ Accueil des élèves et des adolescents déscolarisés ou en voie de déscolarisation (élèves décrocheurs). ✓ Lutte contre la rupture scolaire 					
L'organisation pédagogique	<p>Durée de prise en charge : de 2 à 12 semaines</p>					
	<p><i>Les enjeux</i></p> <p>Les élèves qui viennent à l'ESM ont un projet précis : la (re)scolarisation. L'ESM travaille dans ce sens avec tous les acteurs de la vie quotidienne du jeune (parents, éducateurs, enseignants, directrices, psy, ...).</p>					
	<p><i>Les locaux</i></p> <p>Une convention a été signée entre le Chef d'Établissement de l'école Fénelon, Mme Gouban, Directrice de l'ESM, et le CSID, en la personne de la Directrice, Mme Faulcon représentant le CSID. Cette convention est reconduite chaque année. Elle vise à établir les rapports entre l'ESM et le CSID et notamment la mise à disposition des salles par le CSID.</p> <p>Deux lieux sont mis à la disposition de l'ESM : une salle au Centre Social, rue Anatole France à Clichy s/b et une autre à l'EVS (annexe du Centre Social) rue Utrillo à Montfermeil. »</p>					
<p><i>L'encadrement</i></p> <p>Définition des rôles de chacun</p> <table border="1" data-bbox="632 1279 1401 1906"> <thead> <tr> <th>DDEC</th> <th>Chef d'établissement</th> <th>Enseignant(e)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Directeur diocésain : → donne les orientations politiques ; mission politique : grandes orientations en accord avec le projet diocésain (qqf soumis au Codiec, + au secrétariat général) ; → Assure l'ouverture, les rapports avec l'Inspecteur et le Recteur. Directeur 1^{er} Degré + Responsables ASH : → Mission d'accompagnement du CE et des enseignants </td> <td> → Met en application les choix politiques ; → Rencontre les institutions et partenaires (éduc. Nat, mairies, associations...) → Accompagne l'enseignant ; → Informe le DDEC ; → Fait des choix de suivi, d'accueil,... ; → Domaine ... </td> <td> Met en place l'accueil et le suivi pédagogique des élèves (primaires, collégiens,...du socle commun). → Évaluation des compétences et des connaissances ; → s'assure de la réaffectation de l'élève accueilli ; → est un relais pédagogique entre l'institution (futur établissement scolaire) et/ou la famille (ou éducateur) ; → Rend compte au CE régulièrement du nombre d'élèves et de leur situation (profil, provenance, projet,...) et du suivi pédagogique. </td> </tr> </tbody> </table>	DDEC	Chef d'établissement	Enseignant(e)	Directeur diocésain : → donne les orientations politiques ; mission politique : grandes orientations en accord avec le projet diocésain (qqf soumis au Codiec, + au secrétariat général) ; → Assure l'ouverture, les rapports avec l'Inspecteur et le Recteur. Directeur 1 ^{er} Degré + Responsables ASH : → Mission d'accompagnement du CE et des enseignants	→ Met en application les choix politiques ; → Rencontre les institutions et partenaires (éduc. Nat, mairies, associations...) → Accompagne l'enseignant ; → Informe le DDEC ; → Fait des choix de suivi, d'accueil,... ; → Domaine ...	Met en place l'accueil et le suivi pédagogique des élèves (primaires, collégiens,...du socle commun). → Évaluation des compétences et des connaissances ; → s'assure de la réaffectation de l'élève accueilli ; → est un relais pédagogique entre l'institution (futur établissement scolaire) et/ou la famille (ou éducateur) ; → Rend compte au CE régulièrement du nombre d'élèves et de leur situation (profil, provenance, projet,...) et du suivi pédagogique.
DDEC	Chef d'établissement	Enseignant(e)				
Directeur diocésain : → donne les orientations politiques ; mission politique : grandes orientations en accord avec le projet diocésain (qqf soumis au Codiec, + au secrétariat général) ; → Assure l'ouverture, les rapports avec l'Inspecteur et le Recteur. Directeur 1 ^{er} Degré + Responsables ASH : → Mission d'accompagnement du CE et des enseignants	→ Met en application les choix politiques ; → Rencontre les institutions et partenaires (éduc. Nat, mairies, associations...) → Accompagne l'enseignant ; → Informe le DDEC ; → Fait des choix de suivi, d'accueil,... ; → Domaine ...	Met en place l'accueil et le suivi pédagogique des élèves (primaires, collégiens,...du socle commun). → Évaluation des compétences et des connaissances ; → s'assure de la réaffectation de l'élève accueilli ; → est un relais pédagogique entre l'institution (futur établissement scolaire) et/ou la famille (ou éducateur) ; → Rend compte au CE régulièrement du nombre d'élèves et de leur situation (profil, provenance, projet,...) et du suivi pédagogique.				



a) Équipe pédagogique

Des réunions institutionnelles

Des temps de concertation hebdomadaires entre les deux enseignantes et le Chef d'Établissement, directrice du dispositif, ont été mis place tous les vendredis après-midi.

Un compte-rendu journalier ou hebdomadaire est fait et envoyé à la directrice chaque semaine. Un planning des salles et emploi du temps est également édité chaque semaine à l'intention de la directrice.

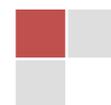
b) Équipe éducative et partenariat

Le fonctionnement de l'ESM s'appuie sur de nombreux partenaires locaux.

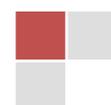
Les partenaires de l'ESM

- ✓ Le CSID : Centre Social Intercommunal de la Dhuys, seul centre social du 93 à être intercommunal, 2 communes concernées (Clichy s/b et Montfermeil). Avec eux, nous faisons l'aide aux devoirs le soir après l'école
- ✓ Bosphore : Association Franco-Turque aidant les femmes et les enfants (médiatrices familiales)
- ✓ Arifa, les Femmes Relais, une des plus anciennes associations des Bosquets, avec qui nous travaillons le vendredi midi (alphabétisation, cours de Français, relecture de leurs dossiers de formation,...)
- ✓ Le CIO du Raincy, organe « officiel » (travail sur les tests de CASNAV), et les modalités de passation des tests
- ✓ L'Inspection Académique de Bobigny et notamment les services des ENAF moins de 16 ans et plus de 16 ans (re-scolarisation des jeunes ENAF -affectations)
- ✓ La Réussite éducative de Clichy s/b (élèves déscolarisés collégiens français)
- ✓ L'Aide Sociale à l'Enfance de différentes circonscriptions (suivi des dossiers de certains jeunes) ;
- ✓ L'école Fénelon, l'UFA et la Classe d'Envol
- ✓ Le Collège Jean Jaurès à Montfermeil et notamment l'Assistante Sociale
- ✓ Mission Générale d'Insertion
- ✓ Personnes particulières : parents, intervenants privés,...

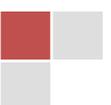
	<p><i>Travail avec les partenaires</i></p>	<p>Travail avec les partenaires de l'ESM</p> <p>Partenaires institutionnels Inspection Académique, CIO, écoles, collèges, MGI (contacts téléphoniques, réunions de travail, équipes éducatives...)</p> <p>Partenaires associatifs L'ESM est partie prenante de la vie associative du Quartier de Bosquets et à ce titre est beaucoup sollicitée (invitations diverses : repas de Ramadan, Chorba, rencontre autour d'un élève,...) mais reçoit également beaucoup d'aide précieuse (traductrices, locaux, matériel,...). Cela suppose des réunions de mis en place, de suivi, de bilans avec les différents intervenants responsables des élèves (Foyer, éducateurs référents, ASE,...).</p> <p>La famille Selon les situations, la famille est partie prenante du projet. Pour les primo-arrivants ou les « joignants », la famille est parallèlement accueillie au centre social pour l'apprentissage de la langue.</p>
	<p><i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i></p>	<p>Les activités de l'Ecole Sans Murs</p> <p>Projet pédagogique personnalisé/ Aide, soutien, remise à niveau scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement des temps d'accueil des élèves et des jeunes en fonction d'un projet d'accueil individualisé, élaboré ensemble (jeune, parents, éducateur et enseignante). ✓ Mise en place d'actions de maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture et des bases mathématiques. ✓ L'élève non-francophone primo-arrivant est inscrit à l'ESM dans le but d'améliorer son intégration dans sa future classe (outils linguistiques et culturels qui lui font défaut à son arrivée complétés par l'acquisition de connaissance et pratiques scolaires nécessaires à son intégration). ✓ Soutien, adaptation scolaire et suivi pédagogique (école, collège, SEGPA ou Classe Relais) pour des jeunes et des moins jeunes connaissant déjà le cursus habituel de l'école et du collège (élèves en grandes difficultés scolaires, en voie de décrochage, déscolarisés provisoires ou définitifs). ✓ Actions d'aide à la parentalité dans les démarches administratives de (re)scolarisation de leur enfant : accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches d'intégration à l'école, au collège ou au lycée pro. (travail avec les CIO notamment celui du Raincy, avec les différents services concernés de l'Inspection Académique de Bobigny ...). ✓ Suivi des jeunes dans leur nouvelle affectation.



	<i>L'adaptation pédagogique</i>	<p>L'apprentissage de la langue nécessite une pédagogie du français adaptée compte tenu de la problématique d'accueil.</p> <p>Il s'agit de prendre en compte tout à la fois la dimension proprement développementale de l'acquisition (les capacités d'assimilation à 6 ans ne sont pas celles d'un adolescent de 15 ans) et le rôle que joue le développement de la personnalité, le passage à l'adolescence dans l'apprentissage du français. Les facteurs proprement didactiques ne sauraient suffire à expliquer la réussite d'un apprentissage. Ceux qui sont liés à la motivation de l'élève, à son attitude, interviennent de façon tout aussi déterminante.</p>
	<i>La procédure d'accueil/ sortie</i>	<p>Pour les Enfants Nouvellement Arrivés en France</p> <p>La procédure normale : Lorsque qu'un élève mineur arrive sur le territoire, un Conseiller d'Orientation du CIO évalue le niveau de langue. Puis, des tests du CASNAV sont réalisés avec un Professeur de CLA. Une orientation est préconisée.</p> <p>Après un état des lieux des places disponibles, l'élève est affecté dans un collège. En principe, on compte environ 3 semaines entre le jour des tests et l'affectation.</p> <p>Le temps d'attente est plus ou moins long. L'ESM accueille sur ce temps.</p> <p>Des demandes de prises en charge peuvent être adressées directement par le Foyer (CDEF) Jean Valjean à Montfermeil.</p> <p>Les familles peuvent aussi s'adresser directement à l'ESM</p>
Descriptif des moyens	<i>Le financement/ Les emplois</i>	<p>2 enseignantes professeurs des écoles (dont un poste Plan Espoir Banlieue)</p>
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	<p>45 élèves, de 6 à 17ans ½, scolarisés cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 6 élèves d'âge primaire (Français Langue Seconde), ✓ 8 collégiens déscolarisés (mauvaise orientation, exclusion, intégration) ; ✓ 31 collégiens et lycéens, ENAF francophones et non-francophones et FLS. <p>L'Ecole sans murs, c'est aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 garçons et 15 filles qui vivent à Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry Gargan. ✓ 13 jeunes viennent du foyer CEDEF à Montfermeil dont 12 jeunes mineurs isolés. ✓ Les autres ont été adressés à l'ESM par l'intermédiaire du Centre Social, Bosphore, Arifa (Aissata, Ayla), la Réussite éducative de Clichy s/b, du collège Jean Jaurès de Mft (Ass Soc), groupe scolaire Fénelon (collège et UFA), des Aides Sociales à l'Enfance, de différentes circonscriptions et le CIO du Raincy.



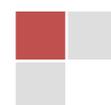
	<i>Les constats</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscrire les objectifs dans les attendus du socle commun. ✓ Un accueil au cas par cas. ✓ La plupart des élèves retrouvent une situation scolaire, cependant, à la fin de l'année scolaire, 8 jeunes n'ont pas réintégré le circuit scolaire mais seront affectés en CLA ou CLA-NSA dès la rentrée. 5 de ces élèves sont arrivés en fin d'année scolaire (mois de mai) d'Haïti, suite au séisme survenu dans leur pays. ✓ Le nombre d'élèves accueillis est plus important en début et fin d'année.
	<i>Les points d'appui</i>	<p style="text-align: center;">Confiance/ Reconnaissance</p> <p>La réussite globale des objectifs de l'ESM : la (re)scolarisation.</p> <p>L'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La fréquentation assidue des élèves tout particulièrement des ENAF. Cette année encore, on peut constater que les ENAF (francophones ou non) ont fait preuve davantage d'assiduité et d'effort dans le travail. ✓ L'âge des élèves. L'écart d'âge des élèves de l'ESM constitue également un enjeu. Mais de difficile que cela puisse paraître, cela est également une force et un atout. ✓ La mixité des différents publics : les ENAF, les élèves en rupture : une réussite, un enrichissement <p>Le réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La reconnaissance du dispositif par l'ensemble des partenaires locaux. L'originalité du dispositif ne cesse d'intéresser les différents interlocuteurs rencontrés. ✓ La richesse du partenariat. Depuis l'origine du projet, les Associations locales sont des partenaires privilégiés. L'ESM, grâce au travail des différents enseignants qui se sont succédé, a su s'intégrer dans ce paysage tout à fait particulier que représente le Territoire des Bosquets. On peut constater que l'ESM, est bien accepté voire totalement intégré par les Associations, les écoles et collèges publiques environnants. <p>La formation</p> <p>Les besoins de formation exprimés dans le bilan de l'an passé se sont finalisés par le suivi des paliers 1 et 2 (formation CAPA SH). Très utiles et intéressants dans la mise en place d'adaptations et différenciations pédagogiques nécessaires à l'ESM.</p>

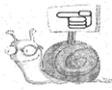
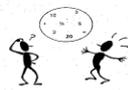


c) « LES RACCROCHEURS » LYCÉE LA BARONNERIE
ANGERS

Dénomination	Les « Raccrocheurs »
Localisation	Lycée La Baronnerie St Sylvain d'Anjou, Maine-et-Loire
Public accueilli	Jeunes 16 ans et plus déscolarisés depuis au moins 3 mois
Date d'ouverture	Rentrée 2007

Émergence du projet	<p>La structure Raccrocheurs, est un dispositif qui a été créé en 2007 à titre expérimental, par l'Enseignement Catholique de Maine et Loire, suite au projet proposé par le chef d'établissement du lycée de la Baronnerie à St Sylvain d'Anjou en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Nantes</p> <p>Analyse du besoin En 2007, nous constatons que plus de 60000 jeunes décrochaient en France chaque année et très peu de structures d'accueil existaient.</p>
Objectifs	<p>Basée au lycée La Baronnerie (enseignement général et technologique et enseignement professionnel), elle vise à accueillir des jeunes qui sont déscolarisés mais qui ont un désir profond de reprendre en main leur avenir.</p> <p>Philosophie</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div data-bbox="635 1451 810 1675"> <p>Reprendre un rythme</p>  </div> <div data-bbox="826 1451 986 1675"> <p>Aide</p>  </div> <div data-bbox="1002 1451 1233 1675"> <p>Accompagnement</p>  </div> <div data-bbox="1249 1451 1409 1675"> <p>Suivi individuel</p>  </div> </div>
L'organisation pédagogique	<p><i>Les enjeux</i></p> <p>Permettre à un maximum de jeunes d'intégrer un centre de formation, un emploi, de faire un pas important vers l'avenir...</p>



	L'encadrement	<p>a) Équipe pédagogique</p> <p>5 enseignants du lycée interviennent. Une concertation hebdomadaire de 2 heures permet un échange indispensable nécessaire : être informé(e), travailler en cohérence, coordonner les actions et décisions, élaborer des projets, assurer le suivi des jeunes.</p> <p>Chaque enseignant intervenant sur le projet est tuteur d'un ou plusieurs jeunes.</p> <p>Cette équipe est renforcée par la responsable de la MIJEC, le responsable du service BEP ASH du 2d degré et une psychologue de l'éducation de la DDEC49. Ces professionnels accompagnent l'équipe sur des temps formalisés permettant une analyse des situations d'élèves, la recherche de propositions, l'actualisation du projet, la relecture de la pratique. Ces rencontres de travail essentielles permettent une analyse de la pratique, un travail sur le positionnement d'accompagnateur en parallèle de celui d'enseignant avec un public de jeunes fragilisés par un parcours d'échecs, de ruptures.</p> <p>b) Partenariat</p> <p>Sont associés au travail d'accompagnement, la famille, les différents professionnels qui suivent ces élèves (éducateurs, conseiller mission locale, assistant sociaux, psychologues, des entreprises partenaires des stages dans certains domaines (petite enfance, vente pièce automobile, peinture en bâtiment, dressage de chien...))</p>
	Les contenus pédagogiques/ éducatifs	<p>Chaque jeune a un tuteur qui assure son suivi et l'aide à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ l'accompagner dans l'avancement d'un projet ☞ l'accompagner dans la mise en place de stages ☞ l'aider à se positionner ☞ coordonner les actions à mener  <p>Le temps de Projet Professionnel comporte différents modules personnalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Connaissance de soi ☞ Recherche de métiers possibles ☞ Recherche de formations possibles ☞ Préparation et suivi de stage ☞ Utilisation de l'outil informatique  <p>Les Modules d'enseignement général (Maths, Français, Histoire-Géo, Anglais, Prévention Santé Environnement) ont différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Faire prendre conscience de ses compétences ☞ Aider à maintenir ses compétences ☞ Aider à développer de nouvelles compétences ☞ Ouverture sociale et culturelle 

Dispositif "Raccrocheurs" Année 2010-2011

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10					
9h05					
9h35					
10h00			Mathématiques 1h30 Monique		Mathématiques 1h30 Monique
10h15				Français/Histoire-Géo 1h Hélène	
10h40	Projet (2h) Monique et Nicolas	Anglais 1h30 Doris			
11h10			Projet (1h) Monique et Hélène	Projet Monique et Pierrick (1h)	Projet (1h) Nicolas et Doris
11h40					
12h05					
13h30	Démarches personnelles	PSE 1h30 Doris	Français/Histoire-Géo 2h Hélène	Projet (2h) Nicolas et Pierrick	Concertation (2h) Monique, Nicolas, Pierrick, Doris et Hélène
14h25	Recherche de stages visite d'entreprise				
14h55					
15h20					Individualisation Nicolas et Pierrick (1h)
15h40					
16h35					
17h30					

Doris : 1h30 + 1h30 + 1h = 4h

Hélène : 1h + 2h + 1h = 4h

Monique : 2h + 1h30 + 2h + 1h30 = 7h + 1h coordination = 8h

Nicolas : 2h + 2h + 1h + 1h individualisation = 6h

Pierrick : 2h + 1h + 1h individualisation = 4h

*La procédure
d'accueil/sortie*

Dans un premier temps, les jeunes et/ou leurs responsables s'adressent au service MIJEC. Le premier contact est établi avec l'animatrice MIJEC. Après un temps de réflexion indispensable à sa mise en projet, le jeune est reçu dans l'établissement par la coordonnatrice du dispositif, le futur tuteur du jeune et l'animatrice MIJEC. Une décision n'est jamais prise le jour même de la rencontre.

Après accord de l'équipe et souhait du jeune d'intégrer la structure, le jeune s'engage sur un contrat écrit.

*Les modalités
administratives*

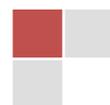
Le jeune est inscrit au lycée La Baronnerie.

**Descriptif des
moyens**

Le financement

- ✓ Dotation horaire spécifique DDEC de 26H
- ✓ Forfait 1200€ par élève (dispositif considéré comme une CIPPA- arrêté pour le fonctionnement 2010/2011)

	<i>Les emplois</i>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="608 286 1043 387">Module projet + Mathématique + coordination</td> <td data-bbox="1043 286 1426 387">4 H projet + 3Hmaths + 1coordination soit 8 H</td> </tr> <tr> <td data-bbox="608 387 1043 450">Module projet-tuteur</td> <td data-bbox="1043 387 1426 450">6H</td> </tr> <tr> <td data-bbox="608 450 1043 551">Français-Histoire Géo +module projet</td> <td data-bbox="1043 450 1426 551">3H+1H projet soit 4H</td> </tr> <tr> <td data-bbox="608 551 1043 613">Anglais +PSE+ module projet</td> <td data-bbox="1043 551 1426 613">1,5H+1,5H+1Hprojet soit 4H</td> </tr> <tr> <td data-bbox="608 613 1043 676">Module projet</td> <td data-bbox="1043 613 1426 676">4H</td> </tr> </table>	Module projet + Mathématique + coordination	4 H projet + 3Hmaths + 1coordination soit 8 H	Module projet-tuteur	6H	Français-Histoire Géo +module projet	3H+1H projet soit 4H	Anglais +PSE+ module projet	1,5H+1,5H+1Hprojet soit 4H	Module projet	4H
Module projet + Mathématique + coordination	4 H projet + 3Hmaths + 1coordination soit 8 H											
Module projet-tuteur	6H											
Français-Histoire Géo +module projet	3H+1H projet soit 4H											
Anglais +PSE+ module projet	1,5H+1,5H+1Hprojet soit 4H											
Module projet	4H											
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	11 jeunes accueillis depuis la rentrée - moyenne d'âge 17ans.										
	<i>Les constats</i>	<p>Des freins</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'organisation : il s'agit de « jongler » avec les emplois du temps des 5 enseignants. L'emploi du temps de la présence de chaque intervenant est établie à partir de leur emploi du temps établi par ailleurs en LP et LT ✓ Les enseignants : Une grande disponibilité des enseignants est requise. Or, enseigner sur plusieurs classes est aussi une réalité. ✓ La difficulté parfois à avoir le bon positionnement d'enseignant : être un adulte proche, aidant mais cadrant, exigeant. ✓ Les élèves : des problématiques parfois lourdes, des difficultés à être en autonomie pour des démarches, des déplacements. 										
	<i>Les points d'appui</i>	<p>La réussite des parcours de ces jeunes</p> <p>Ces jeunes, pour la plupart, retrouvent un réel schéma de remobilisation, de restructuration personnelle, une orientation. Certains se réconcilient avec les apprentissages scolaires qu'ils rejetaient en bloc.</p> <p>Ils reprennent confiance en eux-mêmes, en l'adulte.</p> <p>Le travail d'équipe</p> <p>Le positionnement des enseignants : Enseigner autrement : accompagner, écouter, s'adapter aux différents niveaux scolaires des élèves.</p>										



d) LE LYCÉE DU SOIR

Six structures en France proposent de passer son baccalauréat dans des conditions différentes. L'Association des lycées du soir fédère les différents projets.

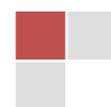
Le public ciblé est celui des adultes, jeunes ou moins jeunes, salariés ou non-salariés.

Lycée Sainte Geneviève à Rennes

Dénomination	Lycée du soir (série L et ES)
Localisation	Lycée Sainte Geneviève Rennes
Public accueilli	Adultes âgés entre 20 ans et 55 ans
Date d'ouverture	Rentrée 1996

Émergence du projet	<p>Le projet s'appuie sur ces postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Apprendre tout au long de sa vie... » - l'obtention d'un diplôme de niveau IV, III ou II demeure une garantie relative d'insertion professionnelle <p>Analyse du besoin</p> <p>1) De trop nombreux élèves abandonnent prématurément leurs études secondaires. (500 en Ile et Vilaine ont quitté le lycée sans baccalauréat)</p> <p>3 raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hétérogénéité des niveaux insuffisamment prise en compte. - Les problèmes personnels : santé, rupture familiale, orientation mal vécue, redoublement... - Les problèmes sociaux comme le chômage des jeunes. <p>Or ce sont des élèves capables de réussir mais ils s'aperçoivent trop tard que l'abandon de leur scolarité entrave fortement leur insertion sociale et professionnelle. Se pose alors, le problème de la reprise d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Trop âgés, ils sont mal à l'aise dans les structures classiques ✓ Sans ressources stables, les cours privés leur sont souvent inaccessibles ✓ Isolés ils ont besoin de repères et de relations reprendre des cours par correspondance n'apporte pas les réponses méthodologiques ✓ Ayant perdu confiance en eux, ils ont besoin d'un encadrement psychopédagogique spécifique ✓ En activité salariée stable ou temporaire, les horaires de jour ne peuvent convenir. <p>2) Les besoins en emploi formation du secteur tertiaire, des niveaux IV et III en l'an 2000 augmentent sensiblement.</p>
----------------------------	--

<p>Public accueilli</p>	<p>Ces classes sont réservées en priorité à toute personne ayant le matin une activité salariée ou sportive, à ceux qui ont interrompu leurs études depuis une année ou plus pour des raisons personnelles, professionnelles et familiales, et à ceux qui désirent trouver un cadre motivant pour l'obtention du baccalauréat.</p> <p>Difficultés liées à la rescolarisation Le public du lycée du soir est constitué en grande partie de jeunes adultes qui ont pour la plupart quitté l'école en situation d'échec scolaire et qui ont connu pour beaucoup la précarité sociale et professionnelle. Ils présentent donc des caractéristiques spécifiques : projet personnel imprécis, image de soi assez négative, peu de confiance en soi, rejet du système scolaire, difficultés de concentration. Le premier objectif du lycée du soir va être de faire entrer ces jeunes adultes dans une dynamique d'apprentissage.</p> <p>Difficultés sociales Les raisons de l'échec scolaire sont connues et prennent souvent naissance dans la vie personnelle, familiale et sociale du jeune. Le public du lycée du soir a été, et est encore en partie confronté à des difficultés d'ordre personnel social et familial.</p> <p>Ce projet de reprise d'études nécessite : - un soutien de son environnement - des conditions matérielles et financières décentes.</p> <p>Il est évident que ces jeunes adultes n'auront pas tous des conditions de vie sociale et familiales optimales. Les dispositifs mis en place et l'encadrement au lycée du soir devront intégrer les spécificités de l'environnement et de l'histoire de vie de ces jeunes pour réunir les conditions de la réussite à l'examen.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Ces classes ont pour but d'assurer une préparation au Baccalauréat en une ou deux années, selon le cas.</p> <p>Le lycée du soir et sa section STT apportent une possibilité de poursuite d'études vers les niveaux III et IV.</p>



L'organisation
pédagogique

Les enjeux

Un lycée dans le lycée

Ce projet comporte deux spécificités importantes :

Il s'agit d'un retour de jeunes adultes en formation initiale et scolaire.	Il s'agit de cours dispensés entre 14H et 22H.
--	--

En effet, des interruptions de scolarité lorsque l'on est libéré de l'obligation scolaire c'est-à-dire après 16 ans ne font pas nécessairement sortir un jeune du champ de la formation initiale scolaire. (arrêté du conseil d'état 12 février 1988)	Tant que le volume horaire global des différentes matières est respecté, l'initiative est laissée à l'établissement quant à la répartition des heures de cours dans la semaine.
---	---

Il s'agit bien :

D'UN LYCÉE

DU SOIR

Conformité du projet avec les textes officiels :

Ces classes du soir se veulent conformes aux réglementations en vigueur dans les lycées « du jour ».

- ✓ volumes horaires des classes du jour.
- ✓ programmes des enseignements conformes aux instructions des programmes officiels.
- ✓ enseignants qualifiés pour enseigner dans les classes de lycée et déjà opérationnels dans l'établissement.
- ✓ sections et options analogues aux classes de jour.

Conditions d'accueil à partir du projet personnel du jeune :

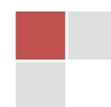
Le recrutement des étudiants en classe du soir doit tenir compte de quelques éléments essentiels.

- ✓ l'existence d'un projet personnel élaboré ou en cours d'élaboration
- ✓ une motivation réelle et fondée sur le projet
- ✓ une évaluation des acquis scolaires et/ou validation d'acquis professionnels

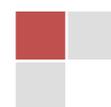
Les premiers moments de la formation seront consacrés à l'évaluation de ces éléments de façon à définir avec le jeune ce qu'il sait faire et ce qu'il ne sait pas faire, afin qu'il puisse se fixer des objectifs et que soient mis en place les dispositifs adéquats et les conditions de sa réussite.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une image de soi positive. ➤ S'inscrire dans un projet d'avenir. ➤ Adopter des démarches et attitudes actives. <p>sont trois comportements de réussite.</p> |
|---|

	<i>L'encadrement</i>	<p>a) Équipe pédagogique</p> <p>La réussite de ces classes passe par leur intégration au sein de l'établissement. La participation massive des enseignants était donc nécessaire. Elle semble très largement obtenue lors de l'assemblée générale des enseignants du 26 juin 1996.</p> <p>Les enseignants qui prendront en charge ces classes sont volontaires tant en ce qui concerne le travail préparatoire que la participation aux enseignements.</p> <p>Il n'en reste pas moins que ce projet nécessite des profils et des compétences particulières.</p> <p>Il requiert une réelle bonne volonté éducative de la part de l'enseignant tout en se gardant des dérapages « professeur trop maternel, trop timide, ou son contraire ».</p> <p>Le soin apporté au recrutement des enseignants, la volonté d'un travail d'équipe, une formation spécifique axée sur les problèmes psychologiques d'une part et sur les schémas de représentation des enseignants permettront d'assumer les problèmes inhérents à cette formation et de constituer une équipe motivée disponible et compétente.</p>
	<i>Les contenus pédagogiques/éducatifs</i>	<p>Le programme est celui défini par l'Éducation Nationale pour les enseignements obligatoires et les enseignements de spécialités.</p> <p>Le volume horaire est d'environ 30 heures /semaine. Les horaires sont répartis du lundi au vendredi entre 13H40 et 21H30</p> <p>Le calendrier scolaire est respecté (rentrée, vacances, examen...)</p> <p>Objectif baccalauréat: organisation de l'année</p> <p>Pour le public visé, l'objectif bac ne doit pas être placé trop loin, afin de limiter les risques de découragement précoce des étudiants, il a donc été élaboré une trame de formation en 1 an, extensible à 2 ans suivant la motivation et les besoins de chacun.</p> <p>L'étudiant, lui et son projet</p> <p>Il s'agit d'un temps primordial de remise en confiance, de connaissance de soi, de construction de son projet personnel, d'analyse positive d'expériences.</p> <p>Un temps centré sur la personne qui pourra en partie être assuré par des spécialistes.</p> <p>L'étudiant et ses méthodes de travail</p> <p>Mise en œuvre de stratégies d'apprentissage, fonctionnement de la mémoire, savoir prendre des notes, lire et analyser un texte, un énoncé, rédiger, écrire... sont autant de méthodes et techniques à intégrer.</p> <p>Formation dans les disciplines</p> <p>Il s'agit des temps de formation dans les différentes matières du programme officiel.</p> <p>Évaluation des acquis</p> <p>Pas de formation sans évaluation des prérequis et des acquis.</p> <p>Lors du premier trimestre l'évaluation sous toutes ses formes est omniprésente. Elle sera la base objective de la définition de chaque parcours individuel de formation.</p>



	<p><i>Individualiser et différencier la pédagogie</i></p>	<p>Le Conseil de définition de parcours Ce conseil est un temps de bilan et de diagnostic entre le jeune et l'équipe pédagogique. Après concertation de tous les membres de la communauté éducative et l'examen des éléments d'évaluation, ce conseil a pour mission d'élaborer un parcours de préparation au bac en 1 ou 2 ans. Sont membres de droit de ce conseil : - le responsable du lycée du soir - l'enseignant responsable de la classe - le délégué des étudiants - l'étudiant - un enseignant proposé par l'étudiant Ce parcours de formation individualisée sera la base d'un contrat entre le jeune et le responsable des classes du soir.</p> <p>Examen blanc et temps de remédiation Un examen blanc est prévu dans l'année suivi d'un temps de remédiation adapté aux besoins de chacun.</p> <p>Des aménagements Le lycée du soir est ouvert à des jeunes d'horizons très divers (salarié, chargé de famille,...) et ayant suivis des parcours différents (BEP, 2de, 1^{ère}, validation d'acquis...) La différenciation, l'individualisation de la pédagogie est une nécessité mais aussi une chance, et demande quelques aménagements : Plages horaires de 1H30 à 2H Salle de classe modulable avec postes de travail individuels et collectifs Fond de documentation dans quelques salles Accès aux nouvelles technologies éducatives Enseignants formés aux techniques de différenciation et d'animation de groupe Échanges pédagogiques entre enseignants Enseignements modulaires</p>
	<p><i>La procédure d'accueil/ sortie</i></p>	<p>Au moment de l'inscription, les personnes doivent avoir entre 20 et 55 ans. L'inscription est possible en 1^{ère} (bac en deux ans) ou en terminale, en 1^{ère} + terminale (bac en une année). Plusieurs temps d'entretien peuvent être nécessaires pour mesurer la motivation de la personne. Une commission entérine la décision d'accueil. Le niveau scolaire est évalué, jusqu'à la Toussaint, par l'équipe pédagogique, puis, au regard des résultats, l'équipe décide du niveau d'inscription aux épreuves du bac.</p>
	<p><i>Les modalités administratives</i></p>	<p>La démarche d'inscription administrative est identique à toute autre inscription puisque la formation est reconnue initiale.</p>



Descriptif des moyens		Le nombre d'heures : 60 heures poste
	<i>Le financement</i>	Formation initiale/ formation continue
	<i>Les emplois</i>	Des enseignants du lycée interviennent dans leur discipline, une enseignante coordonnatrice assure le suivi du lycée du soir.
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	Cette année, 15 jeunes de 21 à 28 ans sont accueillis.
	<i>Les constats</i>	<p>Un nécessaire engagement : Prendre le temps d'achever son projet, c'est aussi prendre le temps de construire sa vie, à partir de choix mis en œuvre. Pour cela, il n'y a pas d'âge. Le lycée du soir ouvre la porte à celles et ceux qui désirent cheminer différemment dans leur projet de vie, tout en acceptant d'être assidus et impliqués dans la structure. C'est là que se situe le vrai challenge.</p> <p>Les interrogations</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution du public : Les situations sociales complexes sont plus nombreuses. Le taux d'abandon est plus important : cette année, 4 sur 15 personnes. - l'évolution des aides sociales : celles-ci sont en forte diminution voire sont supprimées. Or, avoir un « petit boulot » ne suffit pas pour subvenir à ses besoins. - le nombre de candidats en baisse : compte tenu de cette situation, un certain nombre de personnes renoncent à entrer en formation. - une équipe d'enseignants moins motivée (l'usure du temps) <p>Interrogation sur le choix d'une telle structure en période de pénurie de moyens : une initiative innovante qui mériterait un soutien, une détermination politique nationale.</p>



*Les points
d'appui*

-la réussite à l'épreuve du baccalauréat

- la personne :

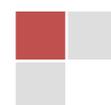
La réussite de l'adulte est fondamentalement liée à l'engagement dans son projet personnel. Reprendre en mains son parcours, c'est faire face à des appréhensions, comme celle de revenir sur les bancs de l'école. Ceci constitue un challenge, car il faut passer au-delà des doutes et s'accrocher.

Les adultes qui atteignent leur but au lycée du soir ont pris à bras-le-corps leur projet personnel pour faire face aux difficultés. Choisir de se donner les moyens est essentiel pour réussir. Être motivé et réaliste permet de progresser.

Il faut aussi accepter son niveau réel pour envisager sereinement l'objectif.

- l'organisation :

Les horaires, l'écoute, la prise en compte individuelle, les effectifs réduits, font du lycée du soir un espace de travail où le challenge est rendu possible dans un cadre scolaire.



Lycée Saint Félix à Nantes

Dénomination	Lycée du soir
Localisation	Lycée Saint Félix – Nantes
Public accueilli	Jeunes ayant arrêtés leur scolarité depuis au moins 1 an. Adultes désireux d'obtenir un baccalauréat.
Date d'ouverture	Septembre 2008

Émergence du projet	<p>- Analyse du besoin 160 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans avoir de diplôme. Ce chiffre ne cesse d'augmenter.</p> <p>Le lycée Saint Félix a une longue expérience de l'accompagnement et des innovations pédagogiques adaptés à des parcours différenciés.</p> <p>A la lumière de cette implication et face à la recrudescence d'une demande qui reste à ce jour insatisfaite, l'établissement met en place, à la rentrée 2008, « un lycée du soir » destiné aux jeunes et moins jeunes en recherche de « rescolarisation ».</p>
Objectifs	<p>-Permettre la préparation d'un bac Sciences et technologies de la gestion – option Communication et Gestion des Ressources Humaines en un an. -Permettre de réintégrer un parcours de formation.</p> <p>-Proposer une structure d'accueil à tous ceux qui souhaitent obtenir le baccalauréat afin : De réaliser un projet professionnel (promotion, accès à un concours...) ou personnel. D'obtenir une équivalence à un bac obtenu à l'étranger et qui ne permet pas une poursuite d'étude en France,</p> <p>-Satisfaire un besoin social et encourager l'intégration de différents groupes dits « en marge de la société » pour une plus grande cohésion. En effet, le niveau BAC est souvent considéré comme le niveau social minimum. Cette réalité est source de dévalorisation et de discrédit pour ceux qui n'ont pu l'atteindre. C'est pourquoi, la part de « mythe » que représente, dans la société française, la réussite au BAC permet de remettre en marche des jeunes, mais aussi des adultes, qui ne voulaient pas ou plus croire en leur avenir. Cela constitue un réel « cercle vertueux » qui engendre souvent d'autres réussites.</p>



L'organisation pédagogique	<i>Les enjeux</i>	<p>Ce projet est motivé par une réelle volonté d'offrir à des futurs candidats la possibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir le diplôme du bac STG, - en 1 an - de se reconstruire humainement, - et de se réinsérer socialement. 																							
	<i>L'encadrement</i>	<p>a) Équipe pédagogique Professeur principal et responsable du lycée du soir + 9 Professeurs</p> <p>b) Équipe éducative Une assistante éducative qui gère les absences et retards et qui s'occupe de l'aspect administratif (suivi des dossiers d'inscription, demande de bourses....)</p> <p>c) Partenariat Le lycée saint Félix est un établissement sous contrat donc en lien avec la région Pays de la Loire. Des heures ont été dégagées dans le cadre du plan espoir banlieue en 2009/2010.</p>																							
	<i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">MATIÈRES</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Français</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Mathématiques</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Histoire géographie</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Langue vivante1</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Langues vivante 2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">EPS</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Philosophie</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Économie Droit</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Management des organisations</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Spécialité (CGRH)** et gestion</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">37</td> </tr> </tbody> </table>	MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	Français	3	Mathématiques	3	Histoire géographie	2	Langue vivante1	3	Langues vivante 2	3	EPS	2	Philosophie	2	Économie Droit	6	Management des organisations	3	Spécialité (CGRH)** et gestion	10	TOTAL
MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE																								
Français	3																								
Mathématiques	3																								
Histoire géographie	2																								
Langue vivante1	3																								
Langues vivante 2	3																								
EPS	2																								
Philosophie	2																								
Économie Droit	6																								
Management des organisations	3																								
Spécialité (CGRH)** et gestion	10																								
TOTAL	37																								



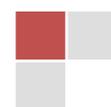
	<i>La procédure d'accueil/ sortie</i>	<p>Chaque jeune bénéficie d'un suivi individualisé ayant deux sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le professeur principal : « coach » qui met en avant toutes les qualités du jeune - un tuteur, choisi parmi l'équipe d'enseignant, qui travaille sur des points méthodologiques. <p>Un accompagnement personnalisé est donc proposé à chaque jeune qui aura ainsi la possibilité de faire un bilan régulièrement, d'établir des perspectives de travail pour reprendre confiance.</p> <p>De même, les acquis professionnels seront mis en valeur pour en déduire des savoirs.</p>
	<i>Les modalités administratives</i>	<p>Première rencontre avec la responsable du lycée du soir, Isabelle Belouin, qui présente au candidat la formation et les conditions requises pour réussir.</p> <p>Dans la quinzaine qui suit cet entretien, le candidat doit, par écrit, présenter son parcours personnel, formuler ses motivations pour la formation et, par extension, son projet.</p> <p>Deuxième rencontre avec 2 enseignants du lycée du soir, pour un entretien oral. Celui-ci a pour objectif d'apprécier la réflexion menée par le candidat face à cette formation, ses tenants et aboutissants.</p>
Descriptif des moyens	<i>Le financement</i>	<p>1 ETP1/2 dans le cadre du plan espoir banlieue en 2009/2010. Pour la rentrée 2011, inclus dans la dotation globale de l'établissement.</p> <p>Participation OGEC : la coordination, soit 3 heures + de 5 à 10 heures d'enseignement, plus les frais structurels.</p>
	<i>Les emplois</i>	<p>10 enseignants interviennent sur le dispositif + une assistante éducative</p>
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	<p>18 (maximum)</p>
	<i>Les constats</i>	<p>L'année 2008/2009 a permis à 82 % des candidats d'obtenir le précieux sésame.</p> <p>L'année 2009/2010 a été marquée par un taux de réussite de 87 % (14 candidats sur 16 ont obtenu leur baccalauréat dont 7 avec mention).</p> <p>Le dernier pourcentage évoqué constitue un taux excellent qui vient confirmer la nouvelle dynamique animant ces personnes sorties de la spirale de l'échec. Autant que le succès au baccalauréat, la réinsertion sociale confirme la pertinence et l'efficacité du lycée du soir.</p>

	<i>Les points d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une refonte du programme de STG pour faire en un an ce qui se prépare normalement en 2 ans. Les jeunes apprécient « aller vite ». - La motivation sans faille des jeunes et de l'équipe pédagogique
--	---------------------------	--

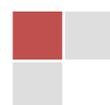
e) « PRÉPA CAP » LYCÉE DON BOSCO LYON

Dénomination	Dispositif « prépa- CAP »
Localisation	Lycée Don Bosco à Lyon
Public accueilli	<p>16 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves décrocheurs l'année précédente. Sans projet professionnel. - Élèves en grandes difficultés scolaires (pas forcément SEGPA ceux-ci ont déjà des acquis en professionnel) - Élèves en situation de handicap dossier MDPH parfois des orientations non réalisées par exemple : un jeune et sa famille dans le déni de la reconnaissance handicap.
Date d'ouverture	Septembre 2009

Émergence du projet	<ul style="list-style-type: none"> - analyses du besoin <p>L'établissement accueille de nombreux élèves à Besoins Éducatifs Particuliers sortants de collège: des élèves en rupture scolaire, des élèves en grandes difficultés scolaires et des élèves reconnus par la MDPH.</p> <p>S'est posée la question de leur orientation vers ces CAP APR et MHL sans véritable, connaissance et choix de ces CAP.</p> <p>Par ailleurs, pour certains élèves en grandes difficultés scolaires, l'entrée sur la formation de niveau V nécessitait une étape pour favoriser ou consolider des compétences nécessaires.</p> <p>Ce dispositif a été créé pour répondre à ce besoin et permettre ainsi à des élèves à profil spécifique de préparer une entrée en formation qualifiante sur une année.</p>
Objectifs	<p>Il s'agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de proposer une année «SAS», un «filet», une année de remobilisation. - d'offrir à ces élèves de prendre le temps de choisir, d'élaborer un projet professionnel, de travailler les compétences requises. - de préparer le CFG comme première étape de validation.



L'organisation pédagogique	<i>Les enjeux</i>	<p>Le dispositif fonctionne avec un groupe à petit effectif (maximum 10 élèves).</p> <p>Le projet s'articule autour de cette dynamique : développer la démarche et le suivi individuels dans un cadre collectif centré sur ces pôles : enseignement général et travail sur l'orientation.</p>														
	<i>L'encadrement</i>	<p>a- l'équipe pédagogique Une enseignante assure la coordination du dispositif.</p> <table border="1"> <tr> <td>PLP biotechnologie + coordonnatrice</td> <td>7H</td> </tr> <tr> <td>Technologie</td> <td>3H</td> </tr> <tr> <td>Maths Sciences</td> <td>3H</td> </tr> <tr> <td>Français</td> <td>3H</td> </tr> <tr> <td>Arts Plastiques</td> <td>2H</td> </tr> <tr> <td>EPS</td> <td>2H</td> </tr> <tr> <td>Anglais</td> <td>1H</td> </tr> </table>	PLP biotechnologie + coordonnatrice	7H	Technologie	3H	Maths Sciences	3H	Français	3H	Arts Plastiques	2H	EPS	2H	Anglais	1H
	PLP biotechnologie + coordonnatrice	7H														
Technologie	3H															
Maths Sciences	3H															
Français	3H															
Arts Plastiques	2H															
EPS	2H															
Anglais	1H															
<i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i>	<p>Le projet s'articule autour de 4 modules comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des apprentissages scolaires et fondamentaux - la découverte des métiers et des formations - l'acquisition de méthode de travail et de savoir être. - l'accompagnement personnalisé et la mise en projet. 															
Descriptif des moyens	<i>Le financement/ emplois</i>	<p>Ce dispositif a été créé dans le cadre du Plan Espoir Banlieue sur la base de 18H.</p> <p>L'établissement a alloué 8H prises sur sa dotation.</p>														
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	11 jeunes accueillis														
	<i>Les constats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vigilance concernant le manque de temps pour échanger et se concerter. Des rencontres de travail formalisées contribueraient à une meilleure coordination, à la nécessité d'assurer les suivis en équipe. - Nécessité de développer une plate-forme avec d'autres LP, IMPro, CFA, SEPR pour élargir la palette des propositions de stages de formation et de stages en entreprise 														



	<i>Les points d'appui</i>	<p>- Le partenariat avec le Lycée St Marc (Lyon) qui a mis en place une DIMA coordonnée par une enseignante 2 CA-SH :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réflexion commune / fonctionnement → Complémentarité entre établissement / offre de formation → Échange sur les lieux de stage à proposer, à éviter...
--	---------------------------	--

3. DES DISPOSITIFS ORGANISÉS SELON UN PROJET PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE ENTRE UN ÉTABLISSEMENT, UNE ASSOCIATION, UN SERVICE DDEC

Ces dispositifs sont organisés selon un projet pédagogique spécifique. Ils sont créés à l'initiative d'un établissement en lien avec une association et la Direction Diocésaine, en réponse à des besoins relevant du 2d degré.

Ainsi, sont présentés :

- ✓ pour le 2nd degré : la « classe-relais » : au lycée Don Bosco à Lyon, le Pôle Scolarisation et Insertion du lycée Daniel Brottier à Bouguenais (44).
- ✓ En marge, car relevant de la formation continue, le centre de formation Cardinal Liénart de Tourcoing est présenté au regard du public accueilli.



a) « *CLASSE RELAIS* » LYCÉE DON BOSCO LYON

Dénomination	« classe relais »
Localisation	Lycée Don Bosco à Lyon
Public accueilli	Jeunes de 14/ 18 ans - en rupture scolaire - en difficulté scolaire/ sociale dont des jeunes de l'association Laurenfance*
Association partenaire	Association Laurenfance
Date d'ouverture	Septembre 2010

Émergence du projet		<p>Ce projet initié par le Chef d'Établissement, suivi par la Direction diocésaine- service ASH- a cette particularité d'être partagé avec la maison Laurenfance de l'Association Le Valdocco</p> <p>Ce centre accueille des adolescents en difficulté confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge pour enfants.</p> <p>L'établissement perçoit un grand intérêt à travailler avec eux : échange, suivi, appui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyses du besoin <p>Par ailleurs, il est prévu que 4 jeunes de la maison Laurenfance bénéficient du dispositif.</p>
Objectifs		<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réconcilier le jeune avec l'institution scolaire, - respecter ce cadre et ainsi trouver du sens aux règles, - renouer avec les apprentissages - élaborer le projet professionnel : cette démarche utilisée comme « levier » à l'évolution <p>Ainsi, le dispositif évite la rupture et favorise le retour vers la formation.</p>
L'organisation pédagogique	<i>Les enjeux</i>	<p>Réduire le taux d'absentéisme de chaque élève, permettre à l'élève de se remettre à niveau en constatant que le lycée prend en compte ses difficultés, lui proposer un accompagnement individualisé</p> <p>Le projet pédagogique s'articule autour de ces enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en suivi individuel : motiver, redonner un sens à l'école, gérer les conflits, aider à l'épanouissement, mettre en place un accompagnement scolaire personnalisé - en suivi collectif : créer un groupe classe avec une bonne ambiance de travail, développer des projets communs, sociabiliser, responsabiliser, encourager à la participation à la vie de l'établissement

	<i>L'encadrement</i>	<p>a- l'équipe pédagogique Trois enseignants interviennent sur ce dispositif dont une enseignante coordonnatrice (issue de l'insertion pour adultes) :</p> <p>Enseignement général : français, histoire géo, éducation civique, anglais, maths, sciences, EPS Enseignement professionnel : cuisine, entretien des locaux, espaces verts, agriculture</p> <p>b- l'équipe éducative Une éducatrice complète cette équipe. Celle-ci a travaillé au centre Laurenfance Les professionnels de la vie scolaire assurent l'encadrement en dehors des temps scolaires.</p> <p>c- le partenariat Le travail avec les familles s'impose et est essentiel. Cela permet de démêler le scolaire du familial. L'équipe travaille en collaboration avec le CAJ (Centre d'Accueil de Jour) de Laurenfance.</p>								
	<i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i>	Les contenus sont adaptés à chaque élève. Les objectifs à atteindre sont précisés suite à un bilan individualisé de compétences.								
Descriptif des moyens	<i>Le financement/ emplois</i>	<table border="1"> <tr> <td>Français histoire géo anglais Éducation civique</td> <td>9H</td> </tr> <tr> <td>Maths sciences</td> <td>6H</td> </tr> <tr> <td>Enseignement pro cuisine</td> <td>3H</td> </tr> <tr> <td>Enseignement pro espaces verts</td> <td>3H</td> </tr> </table> <p>L'éducatrice est en Contrat Aidé fonds OGE</p>	Français histoire géo anglais Éducation civique	9H	Maths sciences	6H	Enseignement pro cuisine	3H	Enseignement pro espaces verts	3H
Français histoire géo anglais Éducation civique	9H									
Maths sciences	6H									
Enseignement pro cuisine	3H									
Enseignement pro espaces verts	3H									
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	<p>11 élèves de 14 à 18 ans, mixte, jeunes en rupture scolaire : primo-arrivants, déscolarisés, exclus, décrocheurs</p> <p>dont 4 jeunes de Laurenfance (sont définis comme ayant des repères scolaires)</p>								



Les constats

Des interrogations :

- L'organisation :

- Ce n'est pas un dispositif relais académique dans le sens où ces élèves ne sont pas inscrits dans un autre établissement d'origine. Ainsi, ils restent tous une année scolaire.

- Le manque de temps : la qualité de la relation avec le jeune, la disponibilité de l'adulte sont des éléments essentiels mais nécessitent du temps. Même problème pour un travail d'équipe. Il faut pouvoir se rencontrer.

- L'adaptation toujours nécessaire : Le rejet de certains projets comme l'horticulture (froid, sale) a conduit à la recherche d'un autre partenariat pour dynamiser cette activité : aménagement de massifs avec des élèves d'une MFR

- Le suivi des élèves :

- des difficultés rencontrées : le moment où l'élève n'est pas dans son rôle d'élève et qu'alors on a le sentiment que tout est à refaire.

- le manque de motivation interroge aussi.

- l'absentéisme reste une réalité pour certaines élèves

- la problématique des jeunes de Laurenfance est souvent très complexe à gérer.

- des échecs constatés : par exemple cette jeune de Vaulx qui a été capable de retrouver de l'intérêt, de l'enthousiasme même mais un stage choisi précisément à proximité de chez elle a fait échouer le projet – pourtant l'orientation choisie semblait la bonne.

- le manque d'éducateur qualifié. Il paraît indispensable de disposer d'un temps plein d'éducateur.

Les points d'appui

- Les élèves :
 - La fierté de ces élèves d'être lycéen
 - De réels progrès scolaires en demande de la « norme » en français et en mathématique
 - Une confiance retrouvée avec l'adulte, une expression phare « je t'ai attendu »...
 - De beaux parcours :
 - « *c'est ma première année sans être exclu* »
 - un jeune de l'association a fait de tels progrès qu'il a été accepté en DP6
 - un jeune a réussi à sortir de son cadre, à s'impliquer d'une manière formidable dans son projet : un accompagnement réussi, l'enseignante perçue comme un adulte structurant a su répondre à l'appel « au secours » de ce jeune.
 - La conduite de projets :
 - Des projets réussis : réalisation de 2 clips, des réalisations culinaires en atelier Cuisine
- Ces projets contribuent à leur valorisation d'eux-mêmes. Pas d'absentéisme constaté sur ces moments. (16H pôle CAP APR).
- Le partenariat :
- Le travail en équipe avec les éducateurs du centre Laurefance est essentiel.
- Un temps d'1H30 par semaine permet à l'équipe d'encadrement de se concerter sur les différents projets et suivis d'élèves.
- **L'analyse de pratique :**
- Les temps d'analyse de pratique sont une aide à la réflexion, à la mise à distance.

**Jean-Marie Petitclerc, le directeur expose ainsi le projet « Laurefance », lors de l'inauguration, autour des cinq axes :*

- ▶ *une approche de proximité par laquelle il s'agit de rejoindre personnellement chaque jeune confié, ce que permet la petitesse de la structure,*
- ▶ *une approche durable où l'éducateur sait que pour aider les jeunes à se reconstruire après une histoire familiale, scolaire, sociale difficile, du temps est nécessaire ;*
- ▶ *une approche globale où il faut saisir le jeune dans l'ensemble de ses dimensions affectives, spirituelles, intellectuelles et l'appréhender dans le champ de ses relations familiales, scolaires et de camaraderie ;*
- ▶ *une approche partenariale en lien avec le Conseil Général, la justice, l'école, le Secours Catholique ;*
- ▶ *une approche fondée sur l'éducation à la mobilité et l'apprentissage de la mixité sociale.*

*b) LE PÔLE SCOLARISATION ET INSERTION DANIEL
BROTTIER BOUGUENAI (NANTES)*

Dénomination	Pôle de scolarisation et d'insertion Daniel Brottier
Localisation	Lycée Daniel Brottier Bouguenais
Public accueilli	Jeunes âgés de 16 à 18 ans "sans solution" ou "décrocheurs" risquant de se mettre en marge
Association partenaire	Fondation des Apprentis d'Auteuil
Date d'ouverture	Décembre 2010

Émergence du projet	<ul style="list-style-type: none"> - analyses du besoin <p>Deux projets ont été initiés en 44 pour répondre à cette problématique du décrochage scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Direction Diocésaine et la fondation des Apprentis d'Auteuil ont piloté la mise en place d'un dispositif relais-classe et atelier- (cadre législatif : circulaire n°2006 du 21/08/2006) - la Direction Diocésaine, dans le cadre de la MIJEC, a organisé une « plateforme mobile » (voir projet précédent) <p>Ces deux projets ont permis d'offrir un accueil à des élèves en voie de rupture scolaire. Néanmoins, ils se sont révélés insuffisants pour certaines situations ; notamment en ce qui concerne la prise en charge des élèves dits "sans solution" âgés de 16 à 18 ans.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer et vérifier les aptitudes du jeune à travailler son projet - Accompagner l'élève dans l'acquisition de connaissances, savoir-faire et savoir-être - Renforcer ses aptitudes scolaires - Développer sa capacité à faire des choix - Permettre à l'élève d'envisager une formation qualifiante - Motiver et valoriser l'élève - Rendre l'élève acteur et responsable de son parcours <p>Le Pôle de Scolarisation et d'Insertion permet au jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de garder un statut d'élève et le maintien d'une scolarité adaptée - d'entreprendre un projet professionnel réaliste - d'apprendre à mieux se connaître

	<p>Alternance : 9 semaines de stages / 7 semaines de pôle : ateliers en groupe / rendez-vous individuels</p> <p>L'accueil est organisé autour de trois pôles :</p> <p>Un pôle de scolarisation : en petits groupes tout en favorisant un travail personnalisé et adapté au projet d'insertion. Il proposera à chaque élève un enseignement adapté à ses besoins et à son rythme d'apprentissage, sous des formes variées (soutien scolaire, acquisition des prérequis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation). Cette pédagogie plus personnalisée favorisera et donnera du sens aux acquisitions scolaires. Cette prise en charge aura pour objectif de remotiver l'élève. Elle développera également sa compétence à vivre avec les autres.</p> <p>Un pôle d'insertion : dédié à l'orientation professionnelle ou à l'insertion sociale et professionnelle, il proposera des stages variés en lien avec le projet du jeune.</p> <p>Il accompagnera le jeune à déterminer son projet professionnel en l'aidant dans ses recherches de stage afin d'envisager un parcours de formation.</p> <p>Il assurera aussi un lien avec l'entreprise en faisant notamment des visites de stage.</p>
<p>Modalité de prise en charge/ organisation pédagogique</p>	<p><i>L'encadrement</i></p> <p>L'équipe pédagogique/éducative</p> <p>Une coordinatrice (dispositif relais et PSI)</p> <p>Une conseillère en insertion professionnelle, référente du suivi individuel</p> <p>Une éducatrice scolaire (dispositif relais et PSI)</p> <p>Une enseignante de lettres (dispositif relais et PSI)</p> <p>Une enseignante diverses matières (dispositif relais et PSI)</p> <p>Un enseignant de sciences (dispositif relais et PSI)</p> <p>Des intervenants extérieurs</p> <p>Des professionnels interviennent pour travailler plus particulièrement la connaissance de soi, la confiance en soi, l'estime de soi : un artiste slameur anime un atelier de prise de parole. Une formatrice travaille l'image de soi et le CJD de Nantes intervient sur le positivisme.</p> <p>Le partenariat</p> <p>Le fonctionnement du PSI repose aussi sur un réseau de partenaires ;</p> <p>les familles et services éducatifs des jeunes, les chefs de projet de l'établissement Daniel Brottier (réflexion autour de l'orientation), l'association « Escalade » club d'entreprise du sud Loire œuvrant pour l'insertion professionnelle des jeunes, le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD), les employeurs des lieux de stage, la DDEC, le CIO de Rezé, le SCIF, la ML de Rezé, le correspondant académique dossier FSE.</p>



	<p><i>Les contenus pédagogiques/ éducatifs</i></p>	<p><u><i>Insertion :</i></u> <i>5H atelier insertion en groupe+4H recherche de stage, démarche orientation+ 1,5H RDV individuel</i> Réflexion autour de l'orientation et recherche de formation Connaissance des métiers et du marché de l'emploi Apprentissage de techniques de recherche de stage : élaboration de CV, lettres de motivation Accompagnement dans la recherche de stage et suivi Développement personnel : travail sur l'image de soi, les savoir-être, la gestion du temps</p> <p><u><i>Scolarisation :</i></u> Acquisition de prérequis nécessaires à l'entrée en cursus de formation Pédagogie personnalisée favorisant et donnant du sens aux apprentissages 3 H mathématiques 45 mn sciences 2,5 H lettres 45 mn débat philosophique 1H30 arts plastiques 45 mn connaissance du monde 30 mn vie de classe</p> <p><u><i>Développement personnel :</i></u> Travail sur l'image de soi Savoir-être Gestion du temps</p>
	<p><i>La procédure d'accueil/ sortie</i></p>	<p>Cette action s'inscrit dans une politique académique de repérage. En amont, les CIO, le service MIJEC identifie les jeunes pouvant bénéficier de ce dispositif. Une rencontre du jeune, de sa famille et des partenaires éducatifs est organisée. Le dispositif est présenté. En aval, l'équipe éducative du dispositif définit les modalités du suivi du jeune (emploi du temps / alternance)</p>
	<p><i>Les modalités administratives</i></p>	<p>Le jeune « sans solution » n'ayant pas d'établissement scolaire est inscrit au Lycée Privé Daniel Brottier et reste ainsi sous statut scolaire.</p> <p>Une convention de stage du Lycée Daniel Brottier permet au jeune d'effectuer des stages en entreprises.</p> <p>Le contrat d'engagement et de respect du règlement est signé par le jeune qui reste sous la responsabilité du Chef d'Établissement du Lycée Daniel Brottier.</p>
<p>Descriptif des moyens</p>	<p><i>Le financement</i></p>	<p>Une subvention allouée par le Fonds Social Européen</p>

	<i>Les emplois</i>	1 ETP Apprentis d'Auteuil
	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	Prévision : 20 suivis – en mai : 17 suivis
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Les constats</i>	<p>Après cette première étape de fonctionnement (ouverture décembre 2010), autres quelques difficultés matérielles (local, organisation), des points de questionnement apparaissent.</p> <p>Des interrogations :</p> <p>- Le jeune : Objectifs atteints ou en cours pour la majorité des jeunes. Cependant, l'absentéisme est encore une réalité : le jeune n'est pas suffisamment volontaire dans la démarche d'orientation ; il se sent obligé d'être là. Les habitudes de la déscolarisation et l'histoire scolaire peuvent empêcher l'élève de se mobiliser Le jeune ne met pas de sens sur l'importance de travailler sur son projet aujourd'hui. Les difficultés familiales, personnelles ou liées à la justice sont un frein dans l'avancée du projet. L'élève ne prend pas conscience de l'urgence, de son propre rôle dans son projet. L'élève qui va mal ne réussit pas à s'investir dans son projet professionnel et scolaire, il doit avant tout travailler sur lui-même.</p> <p>- La famille : Les parents ne prennent pas suffisamment leur place dans l'accompagnement de leur enfant dans les démarches.</p> <p>- L'organisation : <i>Les limites du planning :</i> La mobilisation sur 6 mois semble être trop longue : essoufflement. Entrées et sorties permanentes ce qui entraînent des difficultés pour mettre en place un programme de séquences d'orientation, de suivre une logique d'apprentissage des techniques de recherche d'emploi (cv, lettre, entretien...) en groupe (insertion), des difficultés à mettre en place un programme scolaire cohérent et une instabilité dans le groupe qui manque de dynamisme.</p> <p><i>L'alternance stage/pôle :</i> La recherche de stages prend énormément de temps –sentiment d'être dans l'urgence pour les jeunes et les professionnels-</p> <p><i>Un rendez-vous individuel par semaine sur le pôle :</i> Insuffisant pour travailler la recherche de stage et l'orientation, travailler sur le parcours individuel, les freins, les obstacles de chacun.</p> <p><i>Les stages :</i> Difficultés de trouver des stages de découverte pour les jeunes CAT ils ont peu de compétences liées au métier visé. Les jeunes qui ne trouvent pas de stage sont souvent ceux qui sont le moins accompagnés par la famille. Les périodes de stage sont trop rapprochées. Quand le jeune n'a pas de stage, il n'est pas accueilli au PSI puisque l'autre groupe y est pris en charge. Des évolutions sont nécessaires.</p> <p><i>Les contenus pédagogiques :</i> Le volume du temps d'atelier insertion est trop important par rapport au suivi individuel. Besoin de 2 fois 2H par semaine pour travailler sur l'orientation avec l'outil ADVP.</p>

	<i>Les points d'appui</i>	<p>La réussite du projet pour la majorité des jeunes, l'objectif est atteint à savoir retrouver un établissement, une formation. (2 arrêts de prise en charge : non-sens pour une jeune, situation plus complexe pour une autre).</p> <p>Le travail avec les familles ou éducateurs (rdv de suivi du projet, informations données par téléphone ou par mail sur l'avancée du projet).</p> <p>La mise en place de stages de découverte –bonne immersion-</p>
	<i>Perspectives/ orientations</i>	<p>Afin d'être plus disponible pour l'accompagnement des élèves, un réajustement du mode de prise en charge des élèves semble indispensable.</p> <p>En mettant en place une prise en charge de 2 groupes de 10 élèves sur 2 périodes différentes</p> <p>Ces 2 périodes d'environ 4 mois seront divisés en 2 modules :</p> <p>① CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES : COHÉSION DU GROUPE - SE VALORISER À TRAVERS UN PROJET COMMUN (COURS /ATELIERS) → 3 SEMAINES</p> <p>Les ateliers, cours, visites et interventions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la solidarité à travers un projet (<i>Exemple de projet: « Donner ma voix pour trouver ma voie » enregistrement de lecture pour non-voyants</i>) - sensibiliser à la communication non violente - d'améliorer la connaissance de soi et de l'autre - d'aider le jeune à mettre du sens sur sa participation au PSI - s'ouvrir aux autres en s'impliquant pour l'autre et développer des qualités altruistes et s'en enrichir - de mettre en place une action collective sur un temps fort - Délocaliser le projet pour aller l'exposer sur l'extérieur - gagner en méthodologie de projet <p>Les cours de français, maths, sciences, connaissances du monde, informatique pourront être en lien avec le projet du groupe. Tout comme les ateliers des intervenants extérieurs : ateliers écriture musique théâtre.</p> <p>Tous les échanges et travaux, permettront au jeune de mettre du sens sur son intégration sur le PSI</p> <p>② TRAVAIL SUR L'ORIENTATION - LA RECHERCHE DE SOLUTION (COURS/ATELIERS/ STAGES) → 3 MOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des métiers et de l'environnement (photo langage, enquête auprès de professionnels, visite d'entreprise) - Technique de recherche d'emploi - Informatique, création d'un blog - Ateliers expression, image de soi, positivisme, sport - Les cours (français, maths, sciences, connaissances du monde) Les cours de mathématiques doivent être individualisés. <p>Utiliser la pédagogie du « contour » exemple : en français, prévoir un atelier théâtre pour travailler la prise de parole, la</p>



		<p>posture à adopter selon la situation (recherche de stage...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Art-thérapie 1 séance par semaine (art plastique et/ou théâtre) : projet de valorisation du groupe et individuelle : représentation - Sorties pédagogiques : Découverte de la mission locale, le pôle emploi, les chambres des métiers, l'inspection du travail, le CJD - Rencontres de professionnels, enquête métier, forum de l'alternance, forum des métiers... - Immersion dans les lycées visés par l'élève <p>L'alternance stages / pôle : 1 semaine de stage au départ puis 2, puis 3 = 3 périodes de stage</p>
--	--	---

c) LE CENTRE DE FORMATION GROUPE SCOLAIRE
CARDINAL LIÉNART TOURCOING

Ce dispositif est particulier puisqu'il est inscrit dans le cadre de la formation continue. Il est ainsi en marge du contexte de l'étude. Cependant compte-tenu du public accueilli, des perspectives de formation offertes, il peut retenir notre attention.

Ce centre de formation est rattaché à l'Association Régionale d'Éducation Permanente de la Région Nord - Pas de Calais.

Dénomination	AFPCL : Association de Formation Permanente Cardinal Liénart
Localisation	Collège Cardinal Liénart de Tourcoing
Public accueilli	Les + de 18 ans jeunes et adultes non qualifiés et demandeurs d'emploi, accueil aussi du public reconnu travailleur handicapé par la MDPH.
Date d'ouverture	1987

Émergence du projet	<p>Ce centre de formation est implanté en annexe du collège Cardinal Liénart. Ce collège a une tradition d'accueil d'un public en difficulté.</p> <p>Implanté dans un quartier Zone Urbaine Sensible à Tourcoing, il est reconnu établissement Ambition Réussite. Il accueille aussi une classe-relais et une SEGPA. L'ouverture sur l'environnement, l'inscription dans la vie locale marquent le projet de cet établissement. (Ouverture du collège pendant les vacances de printemps : ateliers proposés : des apprentissages, réalisation fresque en lien avec le centre social).</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyses du besoin <p>Le projet a été initié par le responsable de la SEGPA. En</p>
----------------------------	---

		<p>effet, ce projet a tout d'abord été élaboré pour proposer aux élèves de SEGPA une poursuite de formation, l'accueil n'étant pas suffisant en lycée professionnel notamment.</p> <p>Depuis, la situation a considérablement évolué. La majorité des élèves de SEGPA rejoignent des formations de niveau V en lycée professionnel ou en CFA.</p>
Public accueilli		<p>Le centre a perduré et s'est ouvert à un public plus divers : jeunes et adultes non qualifiés et demandeurs d'emploi, public reconnu travailleur handicapé par la MDPH. Quelques élèves de la SEGPA continuent de bénéficier de certaines formations après avoir échoué par exemple sur un autre projet. (Atelier de Chantier d'Insertion). Sont aussi accueillis des jeunes à besoin éducatif particulier ayant suivi leur cursus en Belgique mais n'ayant pas de diplôme.</p> <p>100 jeunes suivent les formations actuellement.</p> <p>Le recrutement en accord avec le centre est effectué par pôle emploi et les missions locales.</p>
Objectifs		<p>Le but est de créer des parcours de formation en suivant l'évolution de la personne pour lui donner la possibilité d'entrer en formation qualifiante ou en activité professionnelle.</p>
Les propositions		<ul style="list-style-type: none"> - remise à niveau et lutte contre l'illettrisme. - Programme Horizons (mobilisation sur projet, parcours de formation, découverte de l'entreprise, mise en situation, actions citoyennes) - ACI (Atelier Chantier d'Insertion) multi métiers en groupe scolaire (contrats aidés avec formation obligatoire associée) - Formation continue des salariés des ESAT (DIF). - formation découverte de l'outil informatique (multimédia) - mobilisation sur projet et accompagnement à l'emploi. - formation préparatoire aux métiers du sport et de l'animation (spécialisation maître-nageur sauveteur).
Le partenariat	<i>les organismes</i>	<p>Le projet s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Il s'agit de répondre à des appels d'offre et aux cahiers des charges d'organismes publics ou non tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, l'AGEFIPH, la Région, l'État et le FSE (fonds social européen)</p>
	<i>les entreprises</i>	<p>Le réseau « entreprises » est très développé.</p>
Descriptif des moyens	<i>Le financement</i>	<p>Plusieurs financements sont requis : Le Fond Social Européen, la Région.</p>
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Les points d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - une dynamique d'ingénierie de formation : varier les propositions, innover - une dynamique d'ingénierie de financement : monter les différents dossiers - une grande ouverture sur la vie locale : être reconnu dans le tissu social et professionnel

B. DES DISPOSITIFS « MOBILES »

Ces dispositifs sont organisés par les Directions Diocésaines.

Nous observerons trois types de dispositifs « mobiles » :

- les différentes Missions d'Insertion de l'Enseignement Catholique : MIJEC Bretagne, MIJEC Pays de Loire et MIJEC Midi Pyrénées
- le dispositif « Ref Ado » en Vendée
- le service « Médiation Accompagnement » en Ile et Vilaine

1. LA MISSION D'INSERTION DES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : MIJEC BRETAGNE, MIJEC MIDI PYRÉNÉES, MIJEC PAYS DE LOIRE

a) HISTORIQUE

- MIJEC Région Bretagne

La première MIJEC est créée en 1994 en Région Bretagne suite à l'application de la Loi Quinquennale du 20 Décembre 93 N 93-1313⁸ qui pose l'exigence du suivi des élèves. L'article 54 précise :

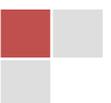
« Tout jeune se voit offrir, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint une formation professionnelle. Celle-ci est dispensée soit dans le cadre des formations conduisant à un diplôme d'enseignement professionnel, soit dans le cadre des formations professionnelles d'insertion organisées après obtention de diplômes d'enseignement général ou technologique, soit dans le cadre des formations spécifiques inscrites dans les plans régionaux de formation professionnelle. Les formations sont mises en place en concertation avec les Entreprises et les professions. »

Ainsi, chaque établissement a donc pour mission :

- d'accompagner les élèves qui quittent au cours d'un cycle de formation,
- d'aider tous les élèves qui en fin de cycle se trouvent sans solution d'insertion,
- de les aider à construire leur projet d'insertion.

Début 1994, chaque Inspection Académique en lien avec les bassins d'emploi se doit d'organiser les MIJEN (Mission d'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale). Ce dispositif fait suite au DIJEN : dispositif d'Insertion des Jeunes de

⁸ En annexe : Présentation de la loi quinquennale du 20 décembre 93 N 93-1313 Genèse de la MIJEC



l'Éducation Nationale. En 1995, ce dispositif se nomme Mission Générale d'Insertion (MGI), avec une implication plus importante des établissements.

Dès Avril 1994, l'Inspection Académique de l'Ile et Vilaine informe la DDEC de l'organisation interne de la MIJEN et propose d'associer l'Enseignement Catholique dans cette instance. La DDEC 35 décide, plutôt que de s'intégrer dans le dispositif MIJEN, de créer un dispositif parallèle, proche de celui de l'Éducation Nationale.

En Mai 1994, Le Rectorat accepte que l'organisation de l'Enseignement Catholique soit étendue aux 3 autres départements Bretons.

Elle s'organise à plusieurs niveaux :

- Niveau régional
- Niveau départemental
- Niveau du bassin (16 bassins à l'origine)
- Niveau des établissements (second degré)

Et répond à ces objectifs :

- INFORMER les jeunes des établissements de l'Enseignement Catholique sans solution à leur sortie :

des filières générales et technologiques qu'ils soient ou non, titulaires d'un diplôme,

des filières professionnelles n'ayant pas validé leurs acquis professionnels (sortie avant BEP, BAC Pro,...), des mesures de la loi quinquennale dont ils peuvent bénéficier.

- PROPOSER aux jeunes des ateliers leurs permettant de :

mieux préparer et anticiper leur future orientation personnelle et professionnelle, les accompagner dans leurs démarches pour faciliter le passage de l'école vers l'emploi.

- COORDONNER les démarches des jeunes sur le bassin d'emploi pour faciliter leur insertion.

- ASSURER une liaison avec les partenaires du bassin d'emploi chargés de l'orientation et du suivi des jeunes : MGI, Mission Locale, PAIO, ANPE,...

L'Organisation MIJEC Bretagne est reconnue à partir de décembre 1994. Le Rectorat dégage 20 h sur le reliquat DGH pour financer un poste chargé d'animer, au niveau régional, la MIJEC.

À partir de Septembre 1995, l'Enseignement Catholique prélève sur sa DGH des postes : un poste régional de coordination, un poste d'animateur par bassin correspondant à un ½ temps d'heures d'enseignement.

➤ Les autres MIJEC

- Les MIJEC en Pays de Loire :

Les DDEC de la Région Pays de Loire s'engagent aussi dans la démarche. La DDEC de Loire-Atlantique sollicitée par la MIJEC Bretagne sur le bassin de Redon (partagé entre 3 départements : le Morbihan, l'Ile et Vilaine et la Loire Atlantique) ouvre un service MIJEC à la rentrée 1995 sans reconnaissance du rectorat. La DDEC du Maine et Loire ouvre la MIJEC à la rentrée 1996. Le rectorat attribue alors 4H/ semaine. Puis, en 1999, se constitue un groupe de coordination : la MIJEC Pays de Loire composée des représentants de chaque département : Loire-Atlantique, Maine et Loire, Vendée, Mayenne, Sarthe.

- la MIJEC en Midi Pyrénées

Celle-ci est la plus récente puisque créée à la rentrée 2009 dans un premier temps à Toulouse pour la Haute-Garonne. Puis, une autre antenne est ouverte dans l'Aveyron et le Lot en janvier 2010. L'objectif est de proposer un suivi MIJEC pour chaque département de la Région.

Les différentes MIJEC poursuivent les mêmes missions, les mêmes objectifs :

Pays de Loire : Loire Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.
Midi Pyrénées : l'Ariège et le Gers, l'Aveyron et le Lot, la Haute Garonne, les Hautes Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne.
Bretagne : Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan

Ces dispositifs ont cependant une organisation qui leur est propre. Des objectifs et des missions sont priorisés. Les moyens alloués diffèrent. L'URADEL ou le CAEC et les Directions diocésaines précisent ce cadre.

b) LE CADRE GÉNÉRAL : OBJECTIFS, PUBLIC ACCUEILLI ET MISSIONS

➤ Les objectifs

Accompagner les jeunes sortis sans qualification du système scolaire dans leur recherche d'une solution :

En situation de rupture scolaire

Ayant quitté leur établissement, sans projet, depuis moins d'un an

En recherche de formation

Il s'agit de leur permettre de trouver une orientation, de définir et valider un projet de formation.

➤ Le public accueilli

Dans le projet initial, la MIJEC s'adressait aux jeunes âgés de 16 à 25 ans – majoritairement des lycéens-. Aujourd'hui, l'évolution est perceptible. Les suivis lycéens restent majoritaires. Néanmoins, pour répondre aux décrochages de plus en plus précoces, les suivis collégiens sont de plus en plus nombreux.

➤ Les missions⁹

Accueil – Écoute – Accompagnement

-La MIJEC, un « pôle d'accueil »

La MIJEC offre aux jeunes et aux familles un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange permettant souvent de renouer un dialogue avec l'école pour certains, pour d'autres d'entrevoir du possible en termes de projet professionnel et de formation. Nous pouvons considérer deux types d'« accueil » :

-des temps d'échange informels, la plupart se faisant par téléphone,

-des temps d'échange formels, avec rendez-vous, sont proposés pour :

Écouter, personnaliser la relation.

⁹ Référence rapports d'activité 44-85- projet 31, écrits, entretiens responsables institutionnels, MIJEC Bretagne (35 29 56) Pays de Loire (72 53 49 44 85) Midi-Pyrénées 31

Reconnaître la personne.
 Faire un premier diagnostic de la situation scolaire et personnelle du jeune.
 Proposer un accompagnement personnalisé visant
 à l'élaboration d'un projet professionnel et de qualification,
 à la mise en situation par des périodes en entreprise,
 à la validation du projet,
 le cas échéant à une rescolarisation accompagnée et plus adaptée.
 Orienter si nécessaire vers le partenaire ou le dispositif qui pourra prendre le relais
 de l'accompagnement.

-La MIJEC, un « pôle médiation »

Parfois, la situation est telle que la MIJEC est amenée à prendre le relais de
 l'établissement, après que celui-ci ait « tout essayé » pour aboutir à une solution.
 La MIJEC peut accompagner les chefs d'établissement et les équipes
 pédagogiques, notamment dans la prévention du décrochage.

-La MIJEC, un « pôle ressource »

La MIJEC conseille et accompagne :

Les établissements qui lui soumettent une situation problématique : jeune en
 détresse psychologique, troubles du comportement, déscolarisation, absentéisme,
 jeune d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue.

Les équipes pédagogiques et éducatives pour une aide à l'analyse de la situation,
 l'organisation d'un suivi, la mise en place d'un Parcours Individualisé¹⁰ (PI).

Le PI s'articule autour de 2 axes :

l'élaboration du projet professionnel et de formation qui s'appuie sur des stages en
 entreprise, en lycée...

la poursuite et la consolidation des apprentissages scolaires

-La MIJEC, un « pôle de réflexion » :

Un (ou des) groupe(s) de travail : « groupe de pilotage » académique, diocésain ou
 local, « commission MIJEC », sont mis en place pour analyser la situation, mesurer
 les évolutions du système, travailler sur les orientations.

En Bretagne, le Comité de pilotage académique est présidé par un Directeur
 diocésain représentant le CAEC, et rassemble le Coordinateur régional, les 4
 chargés de mission des DDEC, et les 4 chefs d'établissements coordinateurs
 départementaux.

Pour les Pays de Loire, les 5 coordonnateurs MIJEC ont des temps d'échange et
 soumettent leurs travaux à l'URADEL une à deux fois par an.

Au niveau départemental, cette entité peut être composée de représentants des
 Chefs d'Établissement (LP, LEGT, LA et collèges), du SCIF, de services de la
 DDEC : 2d degré, psychologie.

Les objets de travail sont divers et sont soumis aux Chefs d'Établissements : le
 conseil de discipline et la rescolarisation, la formation des jeunes en situation de
 handicap, le statut d'élève du jeune en rupture, le partenariat avec les autres acteurs
 de l'insertion, ...

¹⁰ Selon la définition de la circulaire n°99-071 du 17 mai 1999, Organisation des enseignements scolaires
 « Programme NouvelleS ChanceS », Prévenir les ruptures au collège. BO du 27 mai 1999

La MIJEC est aussi force de proposition : mise en place d'un référent MIJEC ou d'une cellule de veille par établissement, organisation d'un dispositif, conception et mise en œuvre d'une formation spécifique « personnes ressources MIJEC », ...

-La MIJEC un « pôle partenaire »

La MIJEC est inscrite dans le réseau partenarial des professionnels de l'insertion : CIO, MGI, Mission Locale, PJJ, Jeunesse et Sport ainsi que des associations locales.

Cette dimension de travail est indispensable pour offrir des possibles aux jeunes. Suite aux journées JAPD, la MIJEC est sollicitée pour contacter les établissements fréquentés par les jeunes repérés en situation plus ou moins grave d'illettrisme.

-La MIJEC, un « pôle mobilisateur »

Selon les MIJEC, des temps d'animation, d'information peuvent être proposés. Proposition par réseaux d'établissements : rencontre chefs d'établissement, enseignants avec la MIJEC et un psychologue autour de la question de « l'aide aux jeunes en difficulté » (analyse de situations, repères dossiers SEGPA, démarche MDPH, travail avec un SESSAD...)

Visite des acteurs de la MIJEC dans les établissements : échange, rencontre avec les Professeurs Principaux, harmonisation des pratiques, ...

c) LE CADRE DE TRAVAIL DES DIFFÉRENTES MIJEC

➤ L'accueil

Situation	Scolarisé	Décrocheur	Décroché
		Majoritairement : Sans situation à la rentrée (apprentissage) Erreur d'orientation Arrêt formation en établissement, CFA, MFR, université	
Responsabilité Partenariat	CE	CE, CIO ML	CE, autres (santé justice)
Cadre	Prévention	gestion rupture	
Démarche	Lien avec la MIJEC : CE ou référent de la cellule de veille		
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • entretiens avec le jeune et sa famille • travail avec l'équipe pédagogique et éducative • accompagnement et proposition de mesures 		

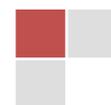
➤ Les MIJEC Pays de Loire : accueil et fonctionnement année 2009/2010

	Pays de Loire				
	Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Nombre d'élèves scolarisés au 2nd degré	48655	31667	10212	11251	25814
Nombre d'élèves suivis par la MIJEC*	198	107	29	46	50
Collégiens	113	83	9	7	8
Lycéens	85	24	20	39	42
Coordination	1 coordinatrice 7 heures	1 coordinatrice 7 heures	1 coordinatrice 6 heures	1 coordinateur 7,5heures	1 coordinateur 7 heures
Animateurs ou accompagnateurs	4 accompagnateurs 18 Heures				
Services d'appui	service de psychologie SICF	Service 2d degré ASH SICF			MDA
Dispositifs d'appui	Plate-forme Mobile Mijec Dispositif Relais Pôle de scolarisation et d'insertion + 16 ans	dispositif « raccrocheurs »	Permanence MIJEC sur 2 lieux		Dispositif Ref'ado

* utilisation des bilans d'activité année 2009/ 2010

➤ La MIJEC Bretagne

Les choix politiques du CAEC de Bretagne, concernant l'accompagnement des jeunes sans solution, posés dès 1995 avec le Rectorat, ont favorisé une organisation particulière en termes de moyens et de propositions de suivi pour les jeunes.



-L'organisation générale :

16 bassins assurent l'ensemble du maillage de la Région.

Pour chaque bassin, un coordonnateur (chef d'établissement ou adjoint, nommé par le Directeur diocésain) assume la responsabilité, en lien avec un ou deux animateurs MIJEC, et des formateurs qui interviennent soit en approche disciplinaire, soit en approche globale. Ceux-ci s'appuient sur la cellule de veille des établissements scolaires.

-Les moyens actuels :

Les animateurs (21 enseignants titulaires détachés à mi-temps), et un coordinateur régional (1 enseignant détaché à $\frac{3}{4}$ temps), soient 11 ETP¹¹.

Les formateurs : une cinquantaine d'enseignants et d'intervenants extérieurs (psychologues, éducateurs, ...) rémunérés sur une enveloppe de 5000 HSE.

-Les propositions :

La MIJEC apporte à chaque jeune qui accepte de s'investir une réponse personnalisée à ses besoins sous forme d'ateliers, qui peuvent prendre une forme collective.

Cette réponse se fait en termes d'accompagnement à la recherche d'emploi ou de contrat en alternance, de redéfinition et de validation du projet professionnel, de « réparation » à un examen.

Les regroupements permettent de retrouver une dynamique de groupe, et de maintenir la socialisation du jeune.

-Le financement :

Il est assuré par cotisation solidaire des établissements, sur la base de 0,25€ à 1€ par élève selon les bassins.

Cas particulier : la MIJEC du bassin de Rennes s'est structurée en association loi 1901, au même titre qu'une OGEC. Tous les établissements du bassin en font partie, elle est présidée par un chef d'établissement et le Directeur diocésain en est membre de droit. Le statut ouvre droit à des subventions (utilité sociale).

➤ La MIJEC Bretagne : accueil et fonctionnement en 2009/2010

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan
Nombre d'élèves du 2d degré en 2009-2010 (y compris agricole)	19 062	33 054	38 455	32 716
Nombre d'élèves suivis par la MIJEC*	284 (1,5%)	391 (1,2%)	404 (1,1%)	394 (1,2%)
Dont Collégiens	37 (13%)	70 (18%)	107 (26,5%)	80 (20,3%)

¹¹ En raison des restrictions de moyens, 4 ETP seront rendus à la rentrée 2011.

Dont Lycéens	244	321	297	214
Dont Jeunes suivis de (-) 16 ans	68 (23,9%)	51(13 %)	100 (24,75%)	65 (16,5%)
Coordination	1 coordinateur départemental 5 coordinateurs de bassin 1 chargé de mission DDEC	1 coordinateur départemental 3 coordinateurs de bassin 1 chargé de mission DDEC	1 coordinateur départemental 5 coordinateurs de bassin 1 chargé de mission DDEC	1 coordinateur départemental 4 coordinateurs de bassin 1 chargé de mission DDEC
Animateurs ou accompagnateurs	6 animateurs 870 HSE de formation	5 animateurs 1290 HSE de Formation	5 animateurs 1500 HSE de Formation	4 animateurs 1320 HSE de Formation
Services d'appui	Service Psycho	Service Psycho	Service Médiation Service Psycho	Service Psycho
Dispositifs d'appui	Dispositif ASH	Dispositif ASH Classe relais Quimper Espace Médiation Don Bosco	Dispositif ASH Classe relais Rennes Classe relais MGI/MIJEC Redon Espace médiation St Malo	Dispositif ASH

d) CONSTATS

➤ Le jeune accueilli et sa famille

▪ Profil

En collège, le profil de l'élève pour qui la MIJEC est interpellée est un garçon âgé de 14 ans, scolarisé en 4ème, signalé soit pour un comportement inadapté soit pour une situation de décrochage scolaire.

Au niveau du lycée, la MIJEC est plutôt sollicitée pour un jeune de 16 ans selon ces situations :

En début d'année scolaire : un jeune en recherche d'une formation et d'un établissement pour majoritairement pallier à une orientation en apprentissage non concrétisée.

En cours d'année, un jeune scolarisé en 2de (GT, CAP, bac pro) : l'élève a été signalé ou a pris contact avec la MIJEC suite à une situation de décrochage scolaire, souvent due à une orientation inadaptée.

On note aussi que certaines situations suivies sont de plus en plus complexes (fragilité psychologique, problèmes économiques et sociaux, environnement familial, santé).

- Besoins

Le dispositif répond à un besoin. Ces jeunes ont besoin d'un dispositif d'accueil autre que l'établissement voire d'un autre lieu que le quartier.

Il s'agit bien d'accompagner un jeune dans un cheminement personnel, social et professionnel.

- Être écouté :

L'accompagnement MIJEC permet d'offrir un espace d'écoute. La prise en compte de la parole du jeune est essentielle. Le caractère individuel et personnel des suivis est déterminant. S'adresser à une personne « tiers » peut permettre de renouer avec un projet. « Oser trouver le fil, mettre en avant le possible » Le regard positif porté, la parole donnée contribuent à retrouver confiance, une estime de soi malmenée.

- Être en projet :

Les entretiens permettent des échanges autour du projet personnel, professionnel, de formation. Les accompagnateurs peuvent aussi aider à trouver un stage en entreprise ou en lycée professionnel.

- Conserver son statut d'élève :

Pour la majorité des situations, conserver son statut d'élève est un enjeu primordial. Le « Parcours Individualisé » est dans ce cadre une mesure très utilisée.

Celui-ci s'appuie sur trois axes :

-Le dialogue avec l'animateur ou un formateur MIJEC. Des bilans réguliers ponctuent le suivi. L'échange et le conflit sociocognitif permettent la reconnaissance d'un parcours singulier mais non marginalisé.

L'expérience en entreprise, de la simple immersion qui permet la découverte des réalités du monde du travail à des périodes plus longues qui rentrent dans des logiques de préapprentissage.

-La consolidation des acquis scolaires, qui peut se faire ou non dans un établissement, le temps de travail en milieu scolaire étant parfois complexe à organiser. Se posent en effet les questions de l'opportunité pour certains jeunes de revenir sur un lieu marqué par un conflit ou une rupture, de l'intégration d'un élève sur un temps hebdomadaire court et ainsi de l'adaptabilité pédagogique. Ce temps scolaire permet de donner une ambition qui relève souvent d'un défi comme obtenir le CFG. Il permet aussi de conserver le statut d'élève, de rester en relation avec ses pairs. Car, si dans un premier temps, le jeune refuse tout contact avec le milieu scolaire, pour la plupart, retrouver des relations avec les pairs s'impose rapidement.

-La médiation. L'accompagnateur MIJEC assure la médiation entre le jeune et sa famille, le milieu scolaire et les services et entreprises. Ce positionnement favorise une objectivation de l'étude, du suivi du jeune. La médiation facilite la démarche : plus apaisée et constructive.

La démarche permet, parfois aussi, pour les plus jeunes, le rappel à la loi, celle de l'obligation scolaire et renforce la prise de conscience du cadre législatif pour le jeune et sa famille.

- Le partenariat

◆ L'importance du travail avec les établissements :

Pour la plupart des situations, la qualité du lien établi entre l'établissement et la MIJEC assure la réussite du suivi. Les MIJEC, engagées depuis quelques années, constatent une évolution du suivi des élèves en situation ou en voie de rupture scolaire notamment, une meilleure prise en charge par les établissements scolaires, une volonté réelle de ne plus exclure ou tout du moins d'exclure sans avoir recours à une solution « positive ». Les équipes pédagogiques et éducatives collaborent de plus en plus avec la MIJEC et, plus globalement, entrent dans la démarche d'accompagnement de l'élève.

Pour certaines situations, le désarroi des équipes pédagogiques et éducatives est perceptible. La MIJEC apporte un soutien, des réponses, accompagne la démarche.

◆ L'importance du partenariat local :

La richesse du réseau de partenaires permet d'offrir des aides plus diversifiées, plus adaptées.

Le développement du travail avec les entreprises est aussi essentiel. Cela permet au jeune de découvrir, de faire des choix, de développer de nouvelles compétences. C'est souvent un autre regard porté sur le jeune, une aide précieuse pour l'élaboration du projet professionnel.

e) ÉLÉMENTS D'ANALYSE PRÉCISÉS PAR LES ACTEURS
DU DISPOSITIF

➤ Des points d'appui

- Les engagements de l'Enseignement Catholique relatifs à la prise en compte de la personne.
- l'appui institutionnel qui est l'élément essentiel puisqu'il détermine les orientations, l'organisation, les moyens. Il se traduit aussi par le travail réalisé en collaboration avec les autres services de la DDEC.
- la volonté des chefs d'établissement, des équipes pédagogiques et éducatives de travailler en collaboration avec la MIJEC pour assurer le suivi du jeune, qui favorise le suivi dans le cadre de la prévention, et permet au jeune de conserver son statut d'élève.
- la mise en réseau des différents acteurs (établissements, services, entreprises) qui permet de croiser les regards sur un jeune, d'analyser une situation, d'envisager des possibles.
- la posture professionnelle de l'« accompagnant » MIJEC dans la relation aux jeunes et aux partenaires, qui favorise la dynamique de mise en réseau, la recherche de solutions adaptées et pérennes, et une meilleure prise en compte du potentiel et des aspirations de chaque jeune.
- les dispositifs « d'accueil » en établissement qui sont un appui pour les situations les plus complexes.

Le plus beau point d'appui... : la réussite de l'accompagnement pour de nombreuses situations.

*f) UNE MODALITÉ DE DÉVELOPPEMENT : LA
PLATEFORME MOBILE EN LOIRE-ATLANTIQUE*

Dénomination	Plateforme d'insertion mobile MIJEC 44
Localisation	Dispositif proposé à tous les établissements du 2nd degré
Public accueilli	Jeunes âgés de 14- 18 ans (voire 20 ans)
Date d'ouverture	Septembre 2009

Émergence du projet

- analyses du besoin

Plusieurs éléments nous conduisent à avoir cette réflexion :

a. une situation délicate en termes de prises en charge MGI

Jusqu'à présent, les élèves de + de 16 ans du 44 bénéficiaient des mesures MGI sans trop de difficulté mais cette situation risque bien de ne pas perdurer. Les jeunes concernés sont accueillis majoritairement. Néanmoins, leurs candidatures sont étudiées après celles des élèves relevant de l'enseignement public. Ainsi, en ce mois de décembre 2007, plusieurs situations sont en attente.

b. l'organisation insatisfaisante des Parcours Individualisés dans les établissements scolaires

La mesure est proposée. En règle générale, les responsables de ces suivis (directeurs adjoints, Professeurs Principaux) pointent l'intérêt de cette mesure mais aussi leurs difficultés pour assurer un suivi de qualité. Dans la majorité des cas, l'emploi du temps est organisé essentiellement en milieu professionnel. Très peu d'élèves bénéficient d'un temps d'enseignement général. L'organisation actuelle reste insatisfaisante à ce niveau.

c. un nombre croissant de Parcours Individualisés suivis par la MIJEC

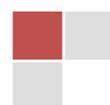
C'est effectivement une nouvelle tâche assurée par la MIJEC (1 personne 7H). Pour des raisons diverses relevant du « décrochage scolaire », l'intérêt d'un éloignement du collège ou du lycée est réel. La MIJEC s'est engagée auprès de 40 jeunes cette année à ce jour. Il s'agit de rester en contact avec le jeune, sa famille, et l'établissement scolaire en faisant le point régulièrement, d'assurer le lien avec l'entreprise en faisant des visites de stage notamment. Cela représente du temps. Par ailleurs, aucun suivi d'enseignement général ne peut être proposé. Le travail concernant par exemple le rapport de stage est juste supervisé. Une évaluation du stage par le responsable de l'entreprise est systématiquement renvoyée à l'accompagnateur Mijec. Dans ce contexte, aucune interaction n'est possible entre jeunes vivant cette même expérience. Pourtant, cette dimension sociocognitive est importante.

d. l'atelier-relais ne peut répondre à toutes les problématiques

En effet, ce dispositif permet de prévenir une situation de rupture scolaire pour des élèves de 14 à 16 ans. Mais, nous constatons le refus de certains jeunes, de certaines familles pour cette proposition. Certains invoquent la peur d'être marginalisés. Pour la plupart, ce refus est justifié par le problème de l'éloignement géographique nécessitant d'être interne.

À partir de ces constats, la nécessité d'« inventer » un dispositif particulier s'est imposée.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - proposer des solutions adaptées à chaque jeune - établir des parcours spécifiques de formation, visant, selon les cas, l'accès à la remotivation scolaire, à la découverte des métiers et du monde de l'emploi, à l'élaboration d'un projet personnel, à une formation qualifiante
<i>Les enjeux</i>	<p>Il s'agit d'accompagner ces jeunes au plus près de leurs réalités sur l'ensemble du territoire.</p> <p>► la répartition géographique La répartition géographique sur le département est essentielle. Nous constatons des difficultés de mobilité pour ce public en voie de marginalisation. Il est donc important, de pouvoir proposer une organisation de proximité. Quatre secteurs sont retenus.</p>
Organisation pédagogique	<i>L'encadrement</i>
	<p>L'équipe pédagogique 4 enseignants animateurs MIJEC se répartiront les différents réseaux en assurant chacun 4,5 heures de travail.</p> <p>L'équipe éducative L'équipe éducative de la classe est à l'origine de la proposition. Elle est impliquée dans ce parcours, depuis la mise en place jusqu'au bilan final. L'enseignant animateur MIJEC est sollicité et fait des liens réguliers avec l'établissement scolaire.</p> <p>Le partenariat Les accompagnateurs Mijec travaillent avec de nombreux partenaires pour conduire ce Parcours et envisager avec le jeune son insertion professionnelle. Les liens créés par exemple lors des plates-formes de Suivi territoriales, permettent de proposer diverses propositions pour l'orientation et/ou répondre aux besoins éducatifs particuliers du jeune.</p>



*La procédure
d'accueil*

En amont :

- repérage du jeune en difficulté, quelle qu'en soit la nature, par l'équipe éducative de l'établissement.
- concertation, échanges, entretien de situation avec la Responsable MIJEC.
- réflexion sur une remédiation adaptée et proposition d'un Parcours Individualisé au jeune et à la famille dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE en collège)
- Le Parcours Individualisé est signé par les partenaires : le jeune, la famille, l'établissement, et l'accompagnateur Mijec, du secteur.

Ce document officiel de l'académie est remis à la Mijec et validée par la DDEC.

En aval :

L'enseignant accompagnateur MIJEC en lien avec un « tuteur » de l'établissement d'origine assure ce suivi.

- aménagement de l'emploi du temps du jeune, application du dispositif décidé, qui peut inclure une alternance de séquences : temps entreprise, lycée..., et temps d'enseignement général.
- Le jeune fait l'objet d'un accompagnement régulier (tél /mail/ entretien) dans ses différentes démarches et bénéficie d'une évaluation continue du déroulement de son parcours.

PROTOCOLE PLATEFORME MIJEC

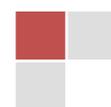
	ÉTAPES
1	Repérage du jeune par l'établissement d'origine
2	Recherche de solutions en interne : Contrat de réussite, PPRE, médiation...
3	Besoin d'aide complémentaire dans le cadre de la mise en place d'un Parcours Individualisé : Contacter la responsable MIJEC de la DDEC pour une évaluation de la situation.
4	Rencontre équipe pédagogique/éducative, Accompagnateur MIJEC, jeune et sa famille et autres partenaires si besoin (éducateurs, psychologues scolaires...)
5	Mise en œuvre du PI
6	Évaluation

	<i>Les modalités administratives</i>	<p>Le jeune reste sous statut scolaire, sous la responsabilité de son établissement d'origine.</p> <p>Un imprimé « demande de mise en place de Parcours Individualisé » est obligatoirement adressé au service MIJEC pour accord, que le jeune ait moins ou plus de 16 ans (cela s'apparente, en effet, à une dérogation à la scolarité ordinaire)</p>
	<i>Le financement</i>	<p>L'achat d'un téléphone portable pour chaque accompagnateur est pris en charge par la Direction diocésaine.</p> <p>Les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement demandeur.</p>
Descriptif des moyens	<i>Les emplois</i>	<p>1 ETP 18H obtenu dans le cadre du plan Espoir Banlieue.</p> <p>Ce temps est réparti selon le nombre d'accompagnateurs : 4X 4,5 heures de travail.</p>
	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	<p>15 collégiens et 18 lycéens ont bénéficié de ce dispositif en 2009 2010</p>
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Les constats</i>	<p>Ces Parcours ont permis la plupart du temps d'éviter des exclusions et ont été proposés à l'issue d'un conseil de remédiation ou de discipline.</p> <p>Les jeunes toujours scolarisés, continuent leur formation en travaillant leur projet d'orientation et d'insertion.</p>
	<i>Des interrogations</i>	<p>Des zones d'ombre :</p> <p>La difficulté réside dans la recherche des entreprises par les jeunes eux-mêmes (manque d'initiative, découragement, refus répétés...)</p> <p>Le dispositif n'a pas toujours permis de respecter le cadre du « Parcours Individualisé ». Les temps scolaires manquent malgré une attente du jeune et de sa famille.</p>
	<i>Les points d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail d'équipe MIJEC régulier : travail de concertation et d'analyse des situations avec l'ensemble des accompagnateurs MIJEC. - Une communication régulière avec les communautés éducatives des établissements. - Un soutien et une collaboration avec l'ensemble des partenaires éducatifs du jeune - Des liens réguliers avec tous les partenaires des projets d'orientation et d'insertion. (Instances territoriales et plateformes de suivi, SCIF, CIO, CFA, MFR, Mission Locale, services Éducatifs, Services, de Soins, Service de Psychologie) - Les entreprises contactées ont réservé généralement un accueil exceptionnel à l'accompagnateur, au jeune. La disponibilité, les exigences posées ainsi que la confiance donnée ont été des facteurs de réussite. Cet appui est nécessaire à l'élaboration du projet professionnel. - Au fil de l'année, les accompagnateurs ont tissé peu à peu un réseau d'entreprises volontaires

2. LE DISPOSITIF « REF'ADO » VENDÉE

Dénomination	« Ref'ado »
Localisation	Dispositif « mobile » proposé à l'ensemble des collèges Rattachement administratif : Collège Richelieu La Roche sur Yon Vendée
Public accueilli	Collégiens : 11- 16 ans
Date d'ouverture	Évolution d'une classe-relais (rentrée 2006) à ce dispositif : rentrée 2010

<p>Émergence du projet</p>	<p>La mise en place d'une classe relais (cadre législatif : circulaire n°2006 du 21/08/2006) à la rentrée 2006 n'a pas répondu aux attentes.</p> <p>Analyse du besoin Les Chefs d'Établissement et les enseignants du dispositif consultés par le service ASH de la DEC font état de difficultés comme les lourdeurs des modalités d'admission, le temps jugé trop long entre le repérage et la prise en charge, l'organisation trop figée des modules, le problème de la distance géographique, de l'hébergement, l'aggravation de certaines problématiques de jeunes liées au regroupement, le retour difficile de l'élève. Ainsi, une évolution s'imposait. Les différents acteurs coordonnés par le responsable ASH du 2d degré ont défini un nouveau cadre de travail.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Ce nouveau projet est organisé selon l'évolution du positionnement des équipes pédagogiques dans les établissements : de « <i>On ne sait plus quoi faire du jeune alors on l'éloigne un certain temps</i> » à « <i>On cherche ensemble pour aider le jeune qui reste dans l'établissement</i> » L'objectif est d'assurer un suivi spécifique en termes d'accompagnement auprès d'un jeune et sa famille de manière à prévenir toute situation de rupture scolaire, dans le cadre de l'établissement. C'est « <i>un service d'accompagnement et d'écoute pour les élèves parasités par des problèmes au cours de leur scolarité et qui développent une souffrance</i> ». Ce nouveau projet est basé sur ces postulats : - l'élève reste dans l'établissement - l'équipe enseignante se déplace dans les collèges et s'adapte à la réalité de chacune des équipes et de chaque jeune. - un travail de prévention est privilégié avant que des difficultés majeures ne s'installent - la prise en charge est personnalisée</p>



Les avantages d'un service délocalisé

La disponibilité, l'adaptabilité, la réactivité, la mobilité, l'écoute, la prévention

Réponse à une demande institutionnelle:

- pouvoir soutenir davantage les équipes en souffrance par une plus grande disponibilité et proximité
- plus de réactivité ; intervention en amont par rapport à la classe relais.

Relationnels:

- l'équipe:
 - pouvoir travailler en partenariat avec davantage de collègues (y compris les plus éloignés)
 - travailler plus en direct
 - mieux percevoir les réalités de chaque collègue
- l'élève et sa famille:
 - pas de ressenti de mise à l'écart, maintien du sentiment d'appartenance
 - relations favorisées avec la famille (proximité géographique)
 - Le jeune conserve le lien avec son groupe classe. (il reste un élève)

Pédagogiques:

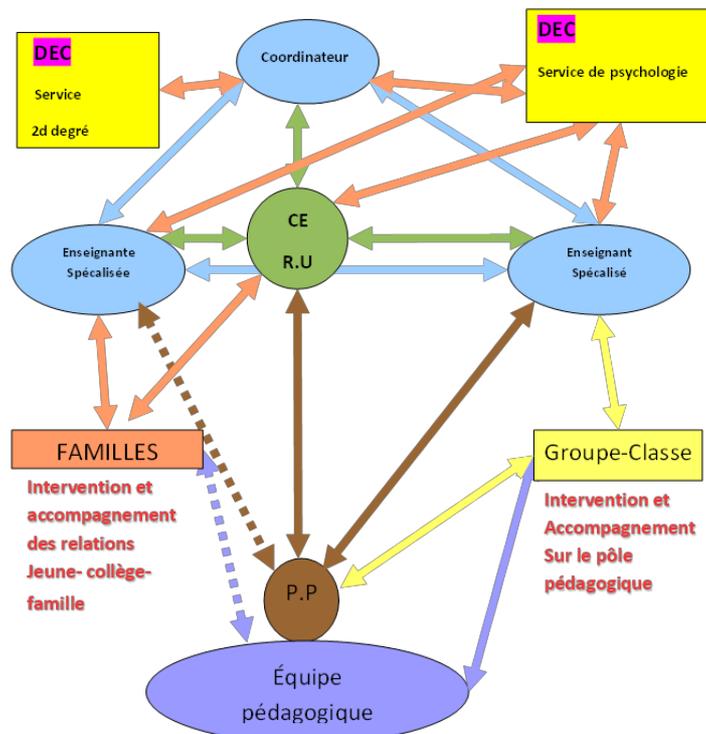
- souplesse des temps d'intervention, adaptabilité aux besoins du jeune et aux attentes des équipes. (possibilité de « perler » les interventions en définissant objectifs et modalités de mises en œuvre.)

Partenariaux:

interventions différentes du service de psychologie au sein des collèges.

Organisation pédagogique

Le cadre



CE2 : chef d'établissement du second degré RU : responsable d'unité PP : professeur principal

L'encadrement

- l'équipe pédagogique et éducative

Les deux enseignants, le coordonnateur ont un rôle central.

Ils travaillent en lien étroit avec les autres acteurs : les services de psychologie et du 2d degré de la DEC, les Chefs d'Établissement, les équipes pédagogiques et éducatives

- le coordinateur tâches/responsabilités :

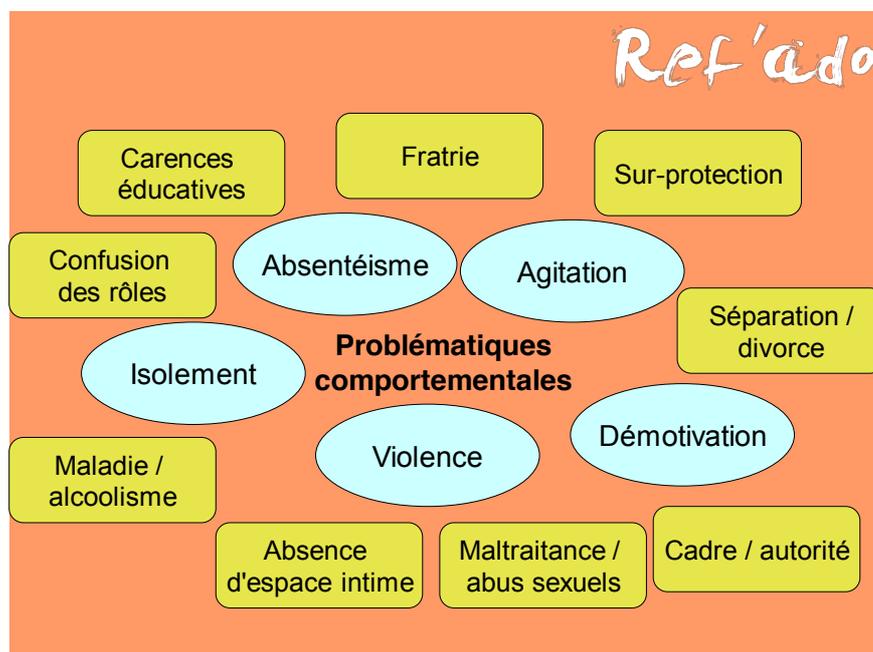
Membre de la Direction de l'Enseignement Catholique, garant de la mise en œuvre du projet, délégué par le Directeur Diocésain, Il a pour mission : *le suivi et la coordination du dispositif institutionnel « Ref'ado ».*

Il participe à l'accomplissement des tâches et l'exercice des responsabilités suivantes et est plus particulièrement chargé de cinq champs d'actions prioritaires :

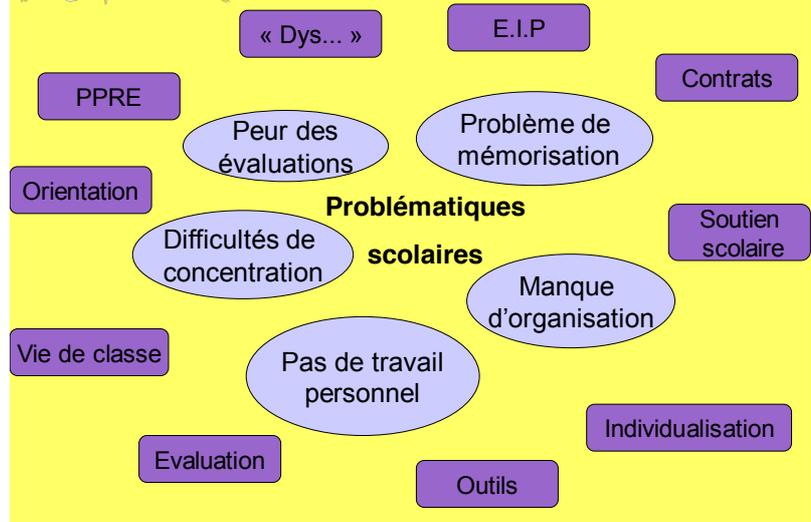
- **L'admission d'un jeune dans le dispositif**
- **L'animation de l'équipe des permanents détachés sur le dispositif**
- La gestion des tâches administratives et budgétaires que nécessite le fonctionnement du dispositif
- **Le lien avec l'ensemble des partenaires.**
- La communication et la promotion du dispositif.

-les enseignants :

Chaque enseignant a son champ d'intervention. L'un définit autour des problématiques comportementales, l'autre autour des problématiques scolaires :



Ref'ado



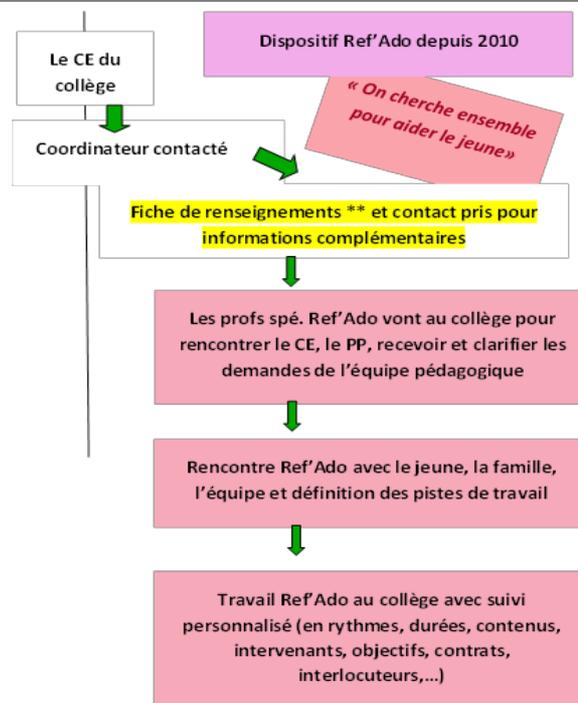
- La psychologue de l'éducation détachée sur le dispositif :

Elle répond aux sollicitations pour un éclairage complémentaire de sa place et analyse des prises en charges éventuelles, aide pour des contacts particuliers à prendre avec certains professionnels des services de santé (CMP, MDA,...) selon les besoins et les lieux

- le partenariat

La famille est évidemment associée à la démarche. Les autres partenaires éducatifs et/ou de la santé sont sollicités. Par ailleurs, un groupe de pilotage des Chefs d'établissement, le CODIEC, les inspecteurs contribuent à l'évolution des orientations.

La démarche de travail



Arrêt du suivi défini en concertation avec l'équipe

*La mise en place
d'outils
structurants dans
la stabilisation du
dispositif*

- ordre de mission :

Pour une couverture administrative et juridique des déplacements effectués avec voiture personnelle, sur jours scolaires ou non, sur temps scolaires ou non, fonction des dates et heures de rendez-vous pris avec tous partenaires possibles (élève, parents, chef d'établissement, responsable d'unité, professeur principal, équipe pédagogique, assistante sociale, psychologue, services sociaux,...) nécessaires à la prise en compte de demandes passées par le chef d'établissement et validées par le coordinateur dans le but de suivre et aider un jeune dans son parcours de collégien. Ces déplacements peuvent aussi être nécessaires pour participer à des temps de formations, conférences, ou réunions diverses en rapport avec le dispositif relais institutionnel « Ref'ado »

- planning de travail :

Pour justifier des journées et heures de travail qui ne sont plus liées aux 18h ou 20h/semaine de cours habituels pour tout enseignant devant élèves, sur le conseil de notre inspecteur ASH (cf. point 8), nous avons dû élaborer un outil de comptabilité d'heures de travail. Nous sommes partis du planning des employés et cadres de la DE C et l'avons adapté à notre réalité pour un total de 190 jours de travail

- agenda partagé :

Pour organiser nos emplois du temps, pour faire en sorte de pouvoir consulter, comparer, ajuster des RDV, optimiser des déplacements, nous avons mis en place l'outil Microsoft Outlook sur chacun de nos portables. Nous avons désormais une consultation coopérative par nos agendas partagés entre tous les membres du dispositif institutionnel « Ref'ado ».

- organisation et archivage de traces écrites :

Pour classer, organiser, consulter, compléter, rendre compte, nous mettons en place un archivage chronologique des dossiers en cours (des élèves pris en charge). Ces dossiers comportent les rapports de réunions, les suivis chronologiques du jeune, les RDV avec partenaires, et ceci par dossiers ouverts suspendus nominatifs par élève.

Nous réfléchissons à l'archivage par année scolaire de l'ensemble des dossiers suivis. Cependant, certains dossiers restent ouverts sur plusieurs années car, pour certains élèves, il faut penser la continuité sur 2 ou plusieurs années scolaires.

Par contre, nous avons le devoir de tenir ouvert un chiffrage des prises en charges et collègues concernés pour le « rendre compte » important dans la vie de tout dispositif.

Les lectures, les extraits de BO, les courriers administratifs, les comptes rendus de réunions, les comptes rendus des formations suivies (Alternance, systémique, analyse transactionnelle, formations pédagogiques, ...) font l'objet d'un archivage consultable par l'équipe.

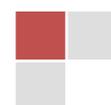
	<i>Le financement</i>	Le conseil général qui verse : 20 000€ (1.23€/élève.) (À l'identique de ce qui est versé pour la classe relais de l'enseignement public). Cette somme est intégrée à l'enveloppe globale du « forfait de fonctionnement » départemental et est ensuite complétée par une contribution appelée auprès de chacun des collèges pour un fonctionnement total de 22 000€ (1.75€/élève.)
Descriptif des moyens	<i>Les emplois</i>	2 emplois enseignants : Professeur de Collège EPS : 20H et Professeur des écoles : 21H
	<i>La formation</i>	Une formation est étalée sur 2 années scolaires pour les intervenants du dispositif institutionnel « Ref'ado » : analyse de pratique, analyse transactionnelle et supervision. L'objectif est d'offrir un temps privilégié pour une relecture des actions réalisées, tant au niveau du processus que du contenu. Ce temps sera particulièrement approprié pour : - une entraide mutuelle dans un espace d'écoute et de régulation - développer des stratégies individuelles et/ou collectives - une réflexion réaliste - des stimulations réciproques - une appartenance à une recherche commune - une confrontation d'hypothèses - un partage de signes de reconnaissance
	<i>Le nombre de jeunes accueillis</i>	L'évolution du nombre d'élèves suivis est significative : 21 élèves suivis en 2008/2009 68 élèves suivis en 2009/2010 (passage de classe à dispositif) 91 élèves suivis en 2010/2011
Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif	<i>Les constats</i>	Si 13 collèges avaient fait appel en 2008/2009, 22 collèges ont fait appel cette année. Malgré le contexte de rendu de postes très difficile cette année, les Chefs d'Établissement collège n'ont pas remis en cause les postes enseignants (43,5H : 20H + 21H + 2,50).

3. UN SERVICE « ACCOMPAGNEMENT ET MÉDIATION » À LA DDEC DE RENNES

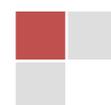
Différents services de la Direction Diocésaine de Rennes joignent leurs activités en complémentarité autour de la problématique de la rupture scolaire en termes de prévention et de gestion des situations d'élèves au 1^{er} et 2^d degré. Le service du 1^{er} degré, de psychologie, le service ASH sont mobilisés avec deux appuis : le service Accompagnement et médiation et la MIJEC

Dénomination	Service Accompagnement et Médiation
Localisation	DDEC Rennes
Public accompagné/ accueilli	2nd degré : Chefs d'établissement/collégiens et équipes 1^{er} degré : Chefs d'établissement /équipes et familles

Émergence du besoin	<p>Réflexion au niveau de la DDEC</p> <p>Analyses du besoin</p> <p>Constats :</p> <p>-Au 1^{er} degré :</p> <p>Des situations de conflit famille/école, des situations d'élèves en difficultés de comportement qui déstabilisent la classe, l'école, l'équipe. De Plus la question des signalements, procédures et lois, l'autorité parentale, le partenariat, a souvent besoin d'être discerné et accompagné.</p> <p>-Au 2nd degré :</p> <p>Pour prévenir les situations de déscolarisation, ce service « Accompagnement médiation » a été créé en 2000. Ce service s'inscrit dans un schéma plus global de la prise en compte des Besoins Éducatifs Particuliers en lien avec les différents services de la DDEC :</p> <p>Pour le 1^{er} degré le service « Accompagnement et médiation » travaille comme appui au référent de secteur.</p> <p>Pour le 2^d degré : le service « Accompagnement et médiation » travaille avec les collèves (les plus de 16 ans sont pris en charge par la MIJEC):</p>
----------------------------	---



<p>Missions générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les situations difficiles au sein des équipes pédagogiques et éducatives - Accompagner les situations individuelles difficiles d'élèves en lien avec les partenaires (exclusion, rescolarisation, signalement...) - Proposer une médiation si nécessaire - Accompagner les équipes dans la mise en place d'actions de prévention avec les partenaires extérieurs - Accompagner l'équipe dans la mise en œuvre d'actions éducatives. <p>Ce service constitue un espace tiers pour redéfinir l'avenir et le contour de la scolarité. Il recompose le projet scolaire et l'environnement de l'élève et permet aux équipes d'adapter des solutions pour des parcours individualisés.</p> <p>Pour accompagner les retours dans un nouvel établissement après exclusion, une charte diocésaine a été élaborée avec les chefs d'établissements des collèges pour harmoniser les procédures de rescolarisation. Cette charte de rescolarisation sert de cadre de travail. La démarche s'appuie sur le réseau d'établissements. Des rencontres régulières du service avec les équipes permettent d'accompagner l'établissement dans l'application du protocole de la charte.</p>									
<p>Organisation et missions</p>	<p><i>L'équipe</i></p> <p>3 personnes Chargées de Mission travaillent dans ce service : 2 mi-temps et 1 Temps Plein.</p> <table border="1" data-bbox="715 1122 1326 1386"> <tr> <td>Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur</td> <td>1 ETP</td> <td>EN</td> </tr> <tr> <td>Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur</td> <td>½ T</td> <td>EN</td> </tr> <tr> <td>Éducatrice + médiateur</td> <td>½ T</td> <td>DDEC</td> </tr> </table>	Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur	1 ETP	EN	Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur	½ T	EN	Éducatrice + médiateur	½ T	DDEC
Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur	1 ETP	EN								
Professeur des écoles enseignant spé+ médiateur	½ T	EN								
Éducatrice + médiateur	½ T	DDEC								



*Missions autour de
l'accompagnement
à la scolarisation
au 2nd degré*

Dans les différents types de demandes les établissements font appel au service afin d'ouvrir les champs de résolution des situations et pour élargir les réponses généralement apportées par les collègues. Les fonctionnements observés montrent parfois un traitement des situations sur un mode unique : une seule solution, un seul interlocuteur. L'établissement s'oriente vers des réponses soit scolaires (orientation), soit psychologiques (suivi extérieur), soit disciplinaires (sanction).

Au 2nd degré les chefs d'établissements sollicitent le service accompagnement et médiation pour deux types de situations :

1) L'accompagnement en prévention pour des élèves en risque d'exclusion avec comportements de refus, de provocations, de marginalisation, de répétitions avec mise en échec des équipes. L'équipe éducative sollicite un soutien et une lecture distancée

2) L'accompagnement après rupture ou exclusion : Le chef d'établissement, confronté à l'exclusion d'un élève demande l'aide du service pour examiner la situation dans son ensemble avec les partenaires. La famille et le jeune sont reçus lors d'un entretien qui aboutit à la signature d'un protocole de rescolarisation précisant les engagements de chacun.

Le service accompagnement et médiation se veut être un apport de réponses complémentaires pour :

- L'accompagnement du jeune avec sa famille
- La cohérence et la concertation au sein de l'équipe et avec les partenaires avec une aide à l'analyse
- L'ouverture au sens éducatif
- L'harmonisation institutionnelle des établissements.

<p>Missions Du Service Accompagnement Et Médiation Au Collège</p>	<p>Situations accompagnées</p> <p>Situations d'élèves en difficultés éducatives et de comportement, - situations de déscolarisation, - rupture dans la scolarité, - désinvestissement massif</p>	<p>Situations de signalement</p> <p>vers IA, Justice, Social pour : - <i>Absentéisme</i> - <i>Incident en milieu scolaire</i> - <i>Enfant en danger</i> (cf. guide de signalement convention Éducation Nationale/justice)</p>	<p>Situations de conflit Parents/établissement ou conflit d'élèves</p> <p>engendrant des problèmes dans la communauté éducative (plainte, répercussions lourdes...)</p>	<p>Questionnement éducatif d'équipes</p> <p>(sanction, autorité parentale, R.I. ...)</p>	
	<p>Qui fait la demande ?</p>	<p>Le Chef d'établissement, l'adjoint ou le CPE</p>			
	<p>Modalités d'intervention</p>	<p>- Travail d'accompagnement - Aménagement du projet scolaire de l'élève - Aide à la rescolarisation (en amont et en aval du conseil de discipline) - Accompagnement autour de la dimension institutionnelle (éducative, juridique, scolaire, sociale ...) - Rencontre équipe, famille, élève, partenaires</p>	<p>- Aide à l'analyse en amont du signalement et à la rédaction des fiches de signalement - Accompagnement équipe et famille - Lien avec partenaires : IA., partenaires Justice, PJJ, CDAS</p>	<p>- Aide à l'analyse de la situation</p> <p>- Traitement du conflit ⇒ Médiation entre les parties ⇒ Appel à des partenaires, justice, police, santé, social</p>	<p>- Aide à la réflexion</p>

*Service
accompagnement –
médiation –
situations
accompagnées*

TYPE D'INTERVENTION	<u>Accompagnement /Prévention et après rupture</u>	<u>Accompagnement équipe et/ou famille</u>	<u>Exclusion avec conseil de discipline</u>
Année 2009/2010 <u>Département 35</u>	<u>220</u>	<u>60</u>	<u>55</u>

-Mission d'accompagnement et de médiation de situations de conflit au 1er et 2nd degré

Le service médiation intervient à la demande du chef d'établissement ou du référent du secteur pour aider les différentes parties dans un espace neutre, renouer le dialogue et pour chercher les solutions de remédiation au conflit.

L'intervention d'un tiers institutionnel, en distance du problème, permet d'envisager un changement de regard, une compréhension des intérêts et enjeux des uns et des autres. L'intérêt de l'enfant est l'objectif principal, la médiation permet de recentrer les protagonistes sur l'élève et sa scolarité.

-Mission d'accompagnement et de médiation de situations préoccupantes au 1er degré

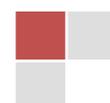
Trois sortes de situations préoccupantes font l'objet d'un traitement avec les institutions académiques, sociales, judiciaires. Le service est alors un espace de réflexion, d'analyse sur la pertinence d'un « signalement », une interface pour les établissements scolaires :

- 1) Les incidents et violences en milieu scolaire : il s'agit de clarifier avec le chef d'établissement la pertinence d'un signalement judiciaire, d'une plainte
- 2) L'absentéisme : il s'agit de mettre en place toutes les démarches de reprise de scolarité avant d'entrer dans une procédure administrative ou judiciaire
- 3) L'enfance en danger : en parler, prendre de la distance, distinguer les faits des rumeurs ou de ses propres affects.

Enfin, la mission du service consiste à communiquer et informer les chefs d'établissement des procédures définies avec l'Inspection Académique, le conseil général et le parquet (notamment depuis la loi de mars 2007 qui positionne le conseil général en tant que chef de file du traitement des situations préoccupantes).

Lorsque des équipes ont besoin de penser de nouvelles attitudes éducatives face à des élèves dont les comportements évoluent.

		<p>Mission d'accompagnement d'équipes sur des questions éducatives en 1er degré</p> <p>Mission qui consiste principalement au premier degré à accompagner les équipes avec le référent de secteur (ou suite à la demande du chef d'établissement) à réfléchir à des réponses internes qui ont trait à l'axe éducatif de la scolarité.</p> <p>Lorsque des établissements se trouvent confrontés à des situations récurrentes de violences entre élèves, ou veulent reprendre et reconstruire leur règlement intérieur</p> <p>Mission de Coordination de dispositif relais (classe ou atelier)</p> <p>Élèves pour lesquels les tentatives de rescolarisation ont échouées. Les établissements ou institutions (foyer, PJJ, CDAS) font appel à la classe relais pour des élèves entre 12 et 15 ans qui ne peuvent plus rester scolarisé de manière régulière et « ordinaire ». Les demandes sont alors analysées avec la rencontre du jeune, de sa famille, et de l'établissement, et des partenaires.</p> <p>Pour ces jeunes, il faut trouver un lieu différent, un sas, permettant au jeune de se remotiver, de se rescolariser ou de se restructurer sur le plan éducatif et pédagogique.</p> <p>Le service assure l'organisation, le suivi et l'accompagnement de l'équipe. Il constitue le dossier de l'élève.</p> <p>Les dossiers sont analysés en commission (5 par an) composée de représentant de l'Inspection Académique, de la PJJ, du Conseil Général, de la Mijec et de la DDEC).</p>
<p>Éléments d'analyse précisés par les acteurs du dispositif</p>	<p><i>Les constats</i></p>	<p>Les demandes sont de plus en plus nombreuses concernant des études de situations en équipe</p> <p>Les situations d'élèves reconnus par la MDPH sont complexes notamment celles relevant d'une autre orientation (ITEP) non abouties par manque de place.</p>



*Des points d'appui***- Le partenariat au sein de l'établissement :**

Les cadres éducatifs prennent une place de plus en plus grande dans la démarche. L'intérêt de la différenciation pédagogique est indéniable. Ce travail prendra tout son sens si on tient compte aussi de la vie scolaire. La mise en place d'un PPRE est intéressante mais celui-ci ne doit pas être centré uniquement sur la didactique.

Car, c'est surtout la relation qui va s'instaurer avec l'élève qui est essentielle. Le Professeur Principal va regarder les résultats scolaires dans les différentes disciplines. Le cadre éducatif lui va porter un regard plutôt sur d'autres compétences.

C'est très important de travailler ensemble.

- L'intérêt d'une médiation « extérieure » :

La médiation par un tiers permet de prendre de la distance. Le caractère neutre et impartial favorise ce positionnement. La parole est redonnée au jeune pour mettre du sens sur son action, son projet, et les attendus du collège.

L'articulation entre les différents services :

La MIJEC pour les plus de 16 ans, les différents dispositifs relais, les établissements, le service Accompagnement et Médiation offrent une palette de réponses complémentaires.

ANNEXES

Collège

D. D. E. C.
45, rue de Brest
CS 34210
35042 RENNES Cedex**PROTOCOLE de RESCOLARISATION**

Entre :

- le Collège de
- l'élève,
- les parents,
- les professeurs,
- la D.D.E.C., représentée par

Et compte tenu des antécédents de qui ont affecté sa scolarité :

Il a été convenu ce qui suit :
... est inscrit en classe de ..., à compter du ...

Cette inscription est subordonnée à un projet personnalisé qui précise les points d'engagement suivants :

Objectifs :

- ... s'engage à
- ... s'engage à

Moyens :

Ces points d'engagement seront portés régulièrement sous le regard du professeur référent
Le présent protocole engage ses signataires
L'engagement de ... à satisfaire aux règles et usages de l'établissement et à rester discret sur ses antécédents

Évaluation :

..... est inscrit pour une période probatoire d'un mois à l'issue de laquelle la scolarisation se poursuivra automatiquement en l'absence d'avis contraire.

Les signataires peuvent demander une synthèse en fonction des événements ou d'éléments susceptibles de modifier le protocole. Des évaluations de ce protocole porteront sur le travail fourni et le respect des engagements précités. En cas d'infraction grave ou de manquements répétés, le Directeur du Collège ne réunira pas le Conseil de Discipline. Il convoquera les signataires du présent protocole qui se prononceront sur la poursuite de la rescolarisation et sur la pertinence d'un recours à d'éventuelles aides extérieures. Une mesure conservatoire sera prise en attendant la décision.

Pour acceptation, fait à RENNES, le

Le Directeur, Le Professeur, L'Élève, Les Parents, La D.D.E.C.



III. ANALYSE

La diversité des dispositifs présentés invite à constater la richesse des initiatives, des possibles.

Nous avons distingués deux types d'organisation : le dispositif en établissement scolaire et le dispositif « mobile ».

Nous avons pu observer que chaque dispositif avait sa propre organisation.

Néanmoins, à cette étape du rapport, il s'agit :

dans un premier temps, de proposer une synthèse des éléments d'analyse précisés par les différents acteurs de ces dispositifs de manière à mettre en exergue les spécificités de chaque type d'organisation.

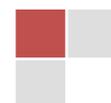
dans un second temps, nous dégagerons des éléments d'appui communs, des invariants relatifs aux deux types d'organisation qui favorisent le raccrochage scolaire.



A. LES SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Le dispositif « raccrochage scolaire » en établissement, offre une mesure de « seconde chance » à des jeunes déjà engagés dans le processus de décrochage scolaire voire ancrés dans la situation de rupture.

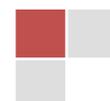
	Interrogations	Points d'appui
L'élève		
Soi-même		<ul style="list-style-type: none"> • Des réussites de parcours d'élèves • Ces jeunes, pour la plupart, retrouvent un réel schéma de remobilisation, de restructuration personnelle, une orientation. • La reprise en main de soi • Ils reprennent confiance en eux-mêmes.
Avec l'adulte		<ul style="list-style-type: none"> • Une relation retrouvée avec l'adulte • Ils reprennent confiance en l'adulte. • Ils disent leur reconnaissance vis-à-vis du dispositif
Avec le scolaire/ les apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité est donnée à l'acquisition de compétences sociales. Les exigences scolaires sont moindres. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil permet aux jeunes de se réconcilier avec leur environnement scolaire et d'envisager avec plus de sérénité les possibilités de continuité de formation. • Des élèves sont surpris par leur niveau et réussite. • Certains se réconcilient avec les apprentissages scolaires qu'ils rejetaient. • Ils sont capables de reprendre leur scolarité.



	Interrogations	Points d'appui
Les pairs	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement du groupe d'appartenance de l'établissement d'origine (sauf en cas de danger notoire) rend difficile son retour. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement des pairs permet de s'autoriser une autre attitude.
Le groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Le fait de rassembler des situations complexes exacerbe certains comportements et conduites à risque. 	
Le cadre	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre particulier peut être vécu comme un lieu de marginalisation. • Le dispositif offre des conditions d'accueil spécifiques éloignées de la « norme » : le nombre d'élèves, le nombre d'adultes encadrants, l'adaptation de la scolarité. La réadaptation en milieu ordinaire est parfois difficile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif marque une pause dans un processus d'échec. Il répond au besoin d'un accueil singulier, d'une organisation particulière. • Le dispositif permet de se donner du temps, de se « retrouver ». L'élève gagne ainsi en estime de soi et « reprend pied » au niveau des apprentissages. • Le dispositif sert de révélateur ; il permet de poser une évaluation pour une orientation (reconnaissance de situation de handicap par exemple), un suivi...
Dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile d'éviter la stigmatisation 	
L'établissement d'accueil		
Les conditions d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> • L'écriture du projet est un élément important de suivi, de régulation. • La volonté de la congrégation de tutelle, l'engagement du chef d'établissement, de la communauté éducative portent le projet. • La préparation de l'ouverture est un facteur de réussite : information auprès de tous les enseignants, du personnel d'encadrement, des parents, des élèves. Cette étape permet, l'échange autour des représentations et favorise ainsi l'acceptation par l'ensemble de la



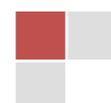
	Interrogations	Points d'appui
		communauté éducative du projet.
L'organisation	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation des emplois du temps des enseignants du dispositif et qui interviennent dans d'autres classes n'offre pas toujours les facilités d'un travail en commun. 	
L'équipe pédagogique/éducative		
L'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La lassitude s'installe parfois. Une équipe volontaire mais non accompagnée non formée, s'épuise. Le manque de temps de rencontre génère parfois des incohérences. 	<ul style="list-style-type: none"> Un encadrement fort en termes de nombre d'encadrants facilite l'accompagnement. Le travail en équipe s'impose : enseignants, éducateurs, cadres éducatifs. Une équipe pédagogique et éducative constituée de volontaires est une grande force, est porteuse du projet.
Dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> L'isolement pour les encadrants est parfois réel. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soutien du chef d'établissement et celui du chef de travaux sont précieux.
Pédagogie		<ul style="list-style-type: none"> La démarche pédagogique est inscrite dans une dimension de projet adapté : proposition d'un parcours individualisé dans un contexte collectif. Considérer le jeune comme un élève acteur de ses apprentissages, de son devenir est l'enjeu majeur. L'exigence scolaire (programmes, socle commun) permet au jeune de retrouver son statut d'élève et de progresser. Proposer des situations d'apprentissage



	Interrogations	Points d'appui
Relation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> La difficulté à avoir le bon positionnement d'enseignant est perceptible parfois à savoir, être un adulte proche, aidant mais cadrant et exigeant. 	<p>complexes permet à l'élève de s'investir.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'élèves, l'organisation comme le tutorat permet d'établir une relation de proximité basée sur le respect, l'écoute, l'empathie. La position d'accompagnement permet de faire évoluer l'élève.
Organisation pédagogique		
		<ul style="list-style-type: none"> Les horaires, l'écoute, la prise en compte individuelle, les effectifs réduits, font du dispositif un espace de travail où le challenge est rendu possible dans un cadre scolaire.
Le temps	<ul style="list-style-type: none"> Le temps d'accueil trop court imposé (par exemple nombre de modules en dispositif relais) nuit à la réussite du projet et certains retours sont difficiles. 	
L'alliance éducative		
Dans l'établissement		
Entre professionnels	<ul style="list-style-type: none"> L'isolement, le manque de travail en commun dans l'établissement sont des facteurs de découragement. 	<ul style="list-style-type: none"> La qualité des interactions établies entre les différents acteurs, leur cohésion offre à l'élève un cadre rassurant.
Avec la famille		<ul style="list-style-type: none"> L'implication avec la famille est toujours recherchée : participation aux rencontres de travail et aux temps festifs.



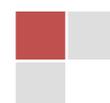
	Interrogations	Points d'appui
Avec l'établissement d'origine Autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Parfois l'établissement ne s'implique plus dans le projet. L'élève vit cela comme un rejet. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est fondamental pour l'élève, pour la réussite du projet, de garder le lien, suivre l'évolution, préparer le retour de l'élève Si l'élève bénéficie d'un suivi extérieur, il est important de travailler ensemble.
Le partenariat avec les autres institutions et associations		
		<ul style="list-style-type: none"> La richesse des réseaux permet d'offrir à l'élève un cadre cohérent, des possibles (orientation) : des établissements, les différents acteurs institutionnels de l'insertion, de l'entreprise, des associations
Financement/emplois		
	<ul style="list-style-type: none"> Généralement, un nombre élevé de professionnels est pointé pour un nombre d'élèves bénéficiaires relativement faible. 	



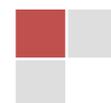
B. LES SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF MOBILE

Le dispositif mobile, s'inscrit plutôt dans une démarche de prévention et offre un suivi individualisé à un élève engagé, ou proche de l'être, dans le processus de décrochage scolaire, sans l'éloigner de son environnement scolaire.

	Interrogations	Points d'appui
L'élève		
Soi-même		<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt d'une « médiation extérieure » - par un tiers- permet de prendre de la distance. Le caractère neutre et impartial favorise ce positionnement. La parole est redonnée au jeune pour mettre du sens sur son action, son projet.
Avec l'adulte		<ul style="list-style-type: none"> • La médiation offerte par le dispositif permet de renouer une relation de confiance.
Ses pairs		<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune reste dans son environnement : <ul style="list-style-type: none"> - pas de ressenti de mise à l'écart - maintien du sentiment d'appartenance.
Le groupe		<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune conserve le lien avec son groupe classe.
Avec le scolaire/ les apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Parfois, le cadre du « Parcours Individualisé » n'est pas respecté et s'appuie alors sur le pôle entreprise. Les temps scolaires manquent malgré une attente du jeune et de sa famille. • L'articulation d'une organisation personnalisée et un rythme de classe n'est pas simple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune conserve son statut d'élève. • Le jeune bénéficie d'une prise en charge personnalisée.



	Interrogations	Points d'appui
L'équipe Pédagogique/éducative		
Relation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de lien entre la vie scolaire et les enseignants pose problème parfois : suivi des absences, travail éducatif non pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> Le partenariat au sein de l'établissement entre les cadres éducatifs et les enseignants est un gage de réussite : par exemple : le Professeur Principal va suivre le domaine scolaire, l'orientation. Le cadre éducatif va porter un regard sur d'autres compétences. Travailler ensemble est essentiel. Si l'Accompagnant du dispositif mobile est médiateur, il ne se substitue pas à l'enseignant, à l'équipe.
Organisation pédagogique		
		<ul style="list-style-type: none"> L'accompagnant du dispositif mobile peut intervenir auprès du jeune, de l'équipe, d'un groupe classe en fonction des besoins. <p>Le caractère souple des temps d'intervention, l'adaptabilité aux besoins du jeune et aux attentes des équipes. (possibilité de « perler » les interventions en définissant objectifs et modalités de mise en œuvre) permet de répondre aux besoins.</p>
Alliance éducative		
		<ul style="list-style-type: none"> Le nécessaire travail en partenariat des différents acteurs permet : <ul style="list-style-type: none"> - de croiser les regards sur un jeune - d'analyser une situation - d'envisager des possibles.



	Interrogations	Points d'appui
		- de travailler en cohérence en lien avec la famille.
Partenariat		
		<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration avec les partenaires des projets d'orientation et d'insertion (instances territoriales, SCIF, CIO, MGI, ML, CFA...) est très riche. • Les entreprises sont un appui fort pour l'élaboration du projet : exigences, confiance.
Financement/emplois		
	<ul style="list-style-type: none"> • Un coût variable 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation permet de travailler en réponse à tout élève du réseau

C. DES ÉLÉMENTS COMMUNS AUX DEUX ORGANISATIONS QUI FAVORISENT LE RACCROCHAGE SCOLAIRE

Des convictions déterminent les projets :

- ◆ Aucune situation a un caractère rédhibitoire mais a valeur de résilience.
- ◆ Une rencontre, un dispositif peut avoir un caractère déterminant pour la réussite du parcours singulier d'un jeune en proposant un accompagnement personnalisé dans un environnement collectif.
- ◆ le principe d'éducabilité cognitive régit toute action.

Des mots-clés définissent le cadre de travail :

ACCOMPAGNEMENT

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE/ÉDUCATIVE



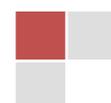
Équipe pédagogique / éducative

Relationnel

Le jeune et sa famille	Respect	<ul style="list-style-type: none"> • Être bienveillant, en empathie
	Écoute	<ul style="list-style-type: none"> • Écouter le désarroi, la souffrance. • Favoriser un travail réflexif
	Confiance et alliance	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la place, le rôle : le jeune est porteur du projet avec sa famille. • Favoriser la participation de la famille au projet.
	Médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre au jeune et sa famille de renouer des liens avec l'environnement, l'institution.
Le réseau	Alliance éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler ensemble au sein de l'établissement : enseignants et cadres éducatifs pour : • Croiser les regards • Analyser • Travailler au projet en cohérence • En lien avec la famille.
	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les institutions concernées (secteur éducatif, santé, justice, insertion, entreprise)

Pédagogique - éducatif

	Sens	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un cadre de travail qui fait sens au niveau des apprentissages : • Favoriser l'apprentissage expérientiel : partir de leur vécu, de leurs expériences qui font sens. verbaliser, formaliser.
--	------	--

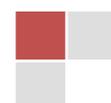


	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le suivi dans le cadre d' parcours personnalisé. • Utiliser des supports écrits : contrat de réussite, carnet de suivi, livret de compétences pour pointer l'évolution et faciliter le lien. • Favoriser les interactions avec les pairs. La dimension sociale est essentielle.
	Accessibilité pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le travail dans le cadre du socle commun. • Adapter l'organisation, les objectifs, les supports...en fonction du profil cognitif du jeune, • dans un contexte d'apprentissage collectif.
	Exigences scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rester garant de la réussite scolaire. Le jeune est très sensible à cet enjeu qu'il sait déterminant et qui contribue aussi à retrouver l'estime de soi.
	Invention	<ul style="list-style-type: none"> • Chercher, inventer en équipe.

Institution / Établissement

Organisation

	Réflexion	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'écriture du projet. • Assurer le suivi, l'évaluation.
	Soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter le soutien nécessaire. • Faciliter l'organisation.
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des actions de formation. • Encourager la démarche de formation d'une équipe.



IV. PROPOSITIONS DE CADRES DE TRAVAIL POUR L'OUVERTURE ET LE SUIVI D'UN DISPOSITIF RELATIF AU RACCROCHAGE SCOLAIRE

Pour cette dernière étape, au regard des éléments d'analyse, nous proposons un cadre de travail synthétique, guide de repères à l'ouverture et au suivi pour chaque type de dispositif.



A. CADRE DE TRAVAIL POSSIBLE POUR L'ORGANISATION ET LE SUIVI D'UN DISPOSITIF EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Dispositif en établissement au sein d'un réseau L'élève est accueilli dans un dispositif.

La dimension institutionnelle
La dimension d'un diocèse et/ou d'un réseau
d'établissements:

- Écriture du projet : Orientations et évaluations fixées par un groupe de pilotage diocésain et/ou du réseau
- Proposition faite à l'ensemble des établissements du diocèse et/ou du réseau
- Chaque établissement organise un groupe de veille « décrochage scolaire »

L'établissement

- Projet inscrit dans le projet d'établissement
 - Règlement intérieur
- Projet porté par la communauté: suivi, orientations, évaluation
- L'établissement organise:
- Des temps de concertation formalisés
 - Un accompagnement de l'équipe
 - Des temps de formation: Analyse de pratique, médiation...



Équipe pédagogique/éducative Du dispositif

- des volontaires : enseignants, éducateurs, cadres éducatifs
- des temps de concertation formalisés

Équipe pédagogique/éducative De l'établissement d'origine

- Un enseignant référent du jeune
- Suivi du jeune (collaboration à l'écriture du projet d'aide, livret de suivi, accompagnement du retour...)
- des temps de concertation formalisés avec l'équipe du dispositif

Projet pédagogique et éducatif

- Écriture du projet
- Prise en compte de la situation de l'élève : écriture du projet d'aide (objectifs, durée)
- Adaptation pédagogique/éducative : tutorat, relation pédagogique, pédagogie du projet, transversalité ...
- Exigences scolaires (cadre du socle commun)
- Les temps d'inclusion sociale et scolaire favorisés

L'alliance éducative

- La famille est partie prenante du projet. Elle est sollicitée, associée pour toute étape du projet.

Un partenariat

- En relation avec les services de suivi du jeune
- En réseau avec :
 - des établissements scolaires
 - les différents acteurs institutionnels de l'insertion, de l'entreprise, du milieu associatif

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

Département Éducation- Missions Besoins Éducatifs Particuliers

Mai 2012



B. CADRE DE TRAVAIL POSSIBLE POUR L'ORGANISATION ET LE SUIVI D'UN DISPOSITIF MOBILE

Dispositif mobile Les professionnels du dispositif rejoignent l'élève dans son établissement.

La dimension institutionnelle

La dimension d'un diocèse et/ou d'un réseau d'établissements:

- Écriture du projet : Orientations et évaluations fixées par un groupe de pilotage diocésain et/ou du réseau
- Proposition faite à l'ensemble des établissements du diocèse et/ou du réseau
- Chaque établissement organise un groupe de veille « décrochage scolaire »

L'établissement organise:

- Des temps de concertation formalisés avec l'intervenant du dispositif
- Des temps de formation organisés: analyse de pratique, médiation...



Une organisation souple

- Mobilité et réactivité des intervenants
- Proximité : le jeune reste scolarisé au moins inscrit dans son établissement. Répondre à deux postulats : garder le lien social et l'intérêt du conflit sociocognitif
- Inventivité : une dynamique de recherche de propositions (suivi, dispositif)

Rôle des intervenants : accompagnement

- de l'élève et sa famille:
- de l'équipe pédagogique et éducative

Équipe pédagogique/éducative

- Tout enseignant peut être mobilisé
- Le professeur principal reste responsable du suivi

Le projet pédagogique et éducatif

- Prise en compte de la situation de l'élève : écriture du projet d'aide (objectifs, durée) en collaboration intervenants du dispositif/ équipe pédagogique et éducative
- Adaptation pédagogique/éducative : tutorat, relation pédagogique, pédagogie du projet, transversalité...
- exigences scolaires (cadre du socle commun)

En fonction des besoins les intervenants du dispositif travaillent:

- auprès du jeune, de sa famille ou de ses représentants
 - auprès du groupe classe, des enseignants, des cadres éducatifs
- Les modalités sont définies par l'ensemble des acteurs lors d'une réunion de travail formalisée. (Entretien, intervention classe, Parcours Individualisé, stages...)

L'équipe pédagogique et éducative reste mobilisée. L'intervenant du dispositif ne se substitue pas aux responsables de l'élève : Professeur Principal...

L'alliance éducative

La famille est partie prenante du projet. Elle est sollicitée, associée pour toute étape du projet.

Un partenariat

- En relation avec les services de suivi du jeune
- En réseau avec :
 - des établissements scolaires
 - les différents acteurs institutionnels de l'insertion, de l'entreprise, du milieu associatif.

V. UNE NÉCESSAIRE MOBILISATION INSTITUTIONNELLE

A. UNE PRÉOCCUPATION

Les directions diocésaines portent la préoccupation de la problématique de la rupture scolaire, notamment en terme de prévention : anticiper le décrochage, comment prévenir ?

Les rencontres de travail suscitées par l'enquête ont réuni divers services du 1^{er} et 2^d service : responsables de service, service BEP ASH, MIJEC ainsi que le service de psychologie. Ces échanges ont permis de pointer des réalisations ou des projets en cours dans différentes Directions Diocésaines (Le Mans, Laval, Toulouse, Lille, Angers, Nantes, Vannes, Seine Saint Denis, Quimper, La Roche sur Yon, Rennes). Plusieurs éléments d'une démarche d'accompagnement qui favorisent l'évolution sont énoncés.

B. UNE DÉMARCHE FACILITATRICE INITIÉE PAR LA DIRECTION DIOCÉSAINNE

Travailler en cohésion, en transversalité :

Le premier élément concerne le nécessaire travail transversal au sein de la Direction Diocésaine. Étant entendu que le phénomène du décrochage scolaire relève d'un processus, le 2^d degré n'est pas le seul concerné. L'élève a une histoire scolaire; a connu des difficultés. Le processus du décrochage scolaire est inscrit dans le temps. Des signes d'alerte sont souvent déjà évalués dès le primaire. Le premier degré doit faire face aujourd'hui à des situations difficiles de gestion d'élèves.

Le travail commun 1^{er} degré, 2^d degré, service BEP ASH et service de psychologie, favorise une dynamique de réflexion, de suivi.

Lorsqu'il existe un dispositif MIJEC, de la même manière, cette mission est définie au sein du service du 2^d degré et est associée aux différents travaux notamment ceux relatifs à l'Orientation. Rappelons que l'un des facteurs qui mènent à la rupture scolaire est celui de l'orientation.

L'accompagnement des établissements scolaires

Le second élément concerne l'accompagnement des établissements scolaires :

Favoriser la réflexion

L'organisation d'une commission de travail au niveau du 1^{er} et 2^d degré composée de chefs d'établissement, des différents services, des APEL, du SICF, favorise la réflexion, la conduite de projets.

Être une équipe ressource, un « pôle ressource » pour les établissements scolaires
Agir dans la complémentarité des services : BEP ASH 1^{er} degré 2d degré MIJEC
service de psychologie en appui aux Chefs d'Établissement et aux équipes
pédagogiques, correspond à une vraie attente. Il s'agit bien de créer ensemble une
dynamique :

cheminer avec les équipes

rassurer, les réaffirmer dans leur fonction

redonner le cadre de loi, aider à prendre de la distance

repenser le projet d'établissement

définir la mission de chacun inscrite en complémentarité

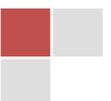
travailler sur le climat de l'établissement/ une communauté

soutenir l'innovation (journée des talents, le socle commun...)

encourager la formation

proposer des supports de repères

Les expériences décrites relatives à ces orientations montrent le caractère facilitant
et dynamisant de la démarche d'aide.



CONCLUSION

Un voyage au cœur de l'innovation conduit par des professionnels passionnés, passionnants, animés par le droit d'espérer et le défi de la réussite pour ces jeunes en demande de suivi particulier...

Les représentations initiales semblaient conduire à ces conclusions :

Émettre des réserves concernant les dispositifs « en établissement » pour trois raisons majeures : la situation de marginalisation vécue comme stigmatisante par les élèves, le caractère incohérent face au défi de l'école inclusive, le coût en termes de moyens matériels et humains.

Par contre, mettre en exergue les dispositifs « mobiles » pour trois raisons majeures : l'élaboration du parcours singulier de l'élève dans un contexte ordinaire, la mobilisation des différents acteurs inhérente au fonctionnement du dispositif « mobile », le nombre conséquent d'élèves bénéficiaires en rapport au nombre de professionnels concernés.

Si l'enquête a pu confirmer ces dimensions relatives au dispositif « mobile » ; pour autant elle a permis de relativiser les aspects négatifs évoqués et démontrer que les dispositifs en établissement peuvent offrir une dynamique de remobilisation.

Les différentes organisations ont pour objectif commun de proposer un accompagnement permettant d'engager le jeune résolument dans une démarche de « reprise de soi », de maîtrise de son projet d'avenir dans un contexte collectif et solidaire ; un détour pour un retour...

Néanmoins, elles ne remplissent pas les mêmes fonctions.

La complémentarité des deux types d'organisation permet d'offrir un accompagnement adapté.

Le dispositif en établissement répond à des situations complexes. Il est plus orienté vers l'accueil et le suivi de jeunes ancrés dans le processus du décrochage, de la rupture scolaire. En point de vigilance, l'inanité d'une initiative est à craindre, si celle-ci n'est pas inscrite dans une démarche de projet, de travail en réseau. Par ailleurs, la mobilisation des équipes pédagogiques, éducatives est un élément essentiel. Si celle-ci semble requise au fonctionnement et à la réussite du projet du dispositif mobile ; l'engagement de l'équipe pédagogique/éducative de l'établissement d'origine pour un travail avec le dispositif en établissement est plus aléatoire. L'évolution de cette dimension représente un enjeu majeur pour tous.

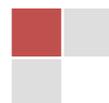
Le dispositif mobile s'inscrit plus généralement dans le champ de la prévention et représente indéniablement un outil, un enjeu essentiel d'accompagnement d'un jeune sachant qu'il induit une évolution des pratiques pédagogiques et éducatives des enseignants ainsi que l'engagement institutionnel.

Ainsi, l'enseignant identifié comme un accompagnant passeur de sens, ancré dans la dynamique de la communauté éducative (collaboration étroite avec les cadres éducatifs), la logique de réseau, est le premier acteur.

Les dispositifs présentés montrent l'engagement nécessaire des responsables institutionnels, chargés de mission, chefs d'établissement, enseignants, cadres éducatifs.

Le désir d'échanger, de mutualiser, exprimé lors des entretiens par les différents protagonistes, marque l'intérêt, de poursuivre la réflexion au niveau national (suggestion d'une fédération d'associations, démarche de financement FSE, suivi des jeunes en situation d'handicap...), dans le respect du principe de subsidiarité. Il s'agit bien de favoriser l'invention, le « bricolage » dans un cadre d' « étayage ».

Les démarches de réflexion engagées dans des Directions Diocésaines s'inscrivent déjà dans cette dynamique.



BIBLIOGRAPHIE

- S. BEAUD, Y. AMRANI, Pays de malheur ! *Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte, 2004
- S. BOIMARE Ces enfants empêchés de penser, Paris, Dunod, 2008
- P. BOURDIEU La misère du Monde, Paris, Seuil, 1993
- C. BLAYA, Décrochages scolaires *L'école en difficulté*, Paris, De Boeck, 2010
- Collectif sous la direction de M.C. Bloch et Bernard Gerde Les lycéens décrocheurs *De l'impasse aux chemins de travers*, Lyon Chronique Sociale septembre, 1998
- M.C. BLOCH, Alors, on la fait cette école pour tous ? Petite histoire du Clept un collègue-lycée élitaire pour tous, Lyon, Chronique Sociale, 2011
- B. CHARLOT Du rapport au savoir *Éléments pour une théorie*, Paris, Anthropos, 1999
- E. DEBARDIEUX La violence en milieu scolaire État des lieux, Paris, ESP, 1999
- F. DUBET ; L'école des chances, Qu'est-ce qu'une école juste ? Paris, Seuil, 2004
- M. ESTERLE-HEDIBEL, Les élèves transparents Les arrêts de scolarité avant 16 ans, Villeneuve d'Ascq. Presses Universitaires du Septentrion, 2007
- D.GLASMAN, F OEUVRARD, La déscolarisation, Paris, La Dispute, 2004
- P. JAMMET, La souffrance des adolescents, Paris, La Découverte, 2007
- A. JELLAB, Scolarité et rapport aux savoirs en lycée professionnel, Paris, PUF, 2001
- G. LONGHI et N. GUIBERT, *Décrocheurs d'école*, Paris, La Martinière, 2003
- P. MERIEU Apprendre...oui mais comment ? Paris ESF 1989
- J. PAIN, L'école et ses violences, Paris, Anthropos, 2006
- M. RUFO, La vie en désordre, voyage en adolescence, Paris, Edition Anne Carrière, 2007

RAPPORTS

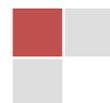
- Inspection Académique de la Sarthe, Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école, Edusarthe, 2005
- Raccrochage éducatif, des clés pour comprendre, des repères pour agir FREREF février 2011

REVUES ET ARTICLES

- Les 16-18 ans en France et en Europe, Ville Ecole Intégration Diversité n°154 septembre 2008.

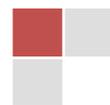
CONFÉRENCES ET COLLOQUES

- M.FIZE Quelle culture adolescente aujourd'hui ? ISP Formation avril 2010
- D GLASMAN Les processus de déscolarisation Créteil février 2011-06
- Absences et retards chroniques Colloque ISP Faculté de Paris 2011
- Du décrochage au raccrochage scolaire Colloque Formiris Vienne mai 2011



ANNEXES

- **Annexe 1 :**
L'Établissement de Réinsertion Scolaire
Extraits de la circulaire n° 2010-090 du 29-6-2010 **p.124**
- **Annexe 2 :**
Le dispositif relais
Extraits de la circulaire n°2006-129 du 21-8-2006 **p.127**
- **Annexe 3:**
Genèse de la MIJEC
Rappel du cadre juridique dans lequel s'est inscrite la
création de la Mission d'Insertion des Jeunes de
l'Enseignement Catholique **p.130**



Annexe 1 :
L'Établissement de Réinsertion Scolaire
Extraits de la circulaire n° 2010-090 du 29-6-2010

1. Publics et objectifs

Les établissements de réinsertion scolaire s'adressent à des élèves perturbateurs scolarisés dans le second degré, qui ont fait l'objet de multiples exclusions, âgés de 13 à 16 ans, issus des classes de 5ème, 4ème et 3ème, qui ne relèvent ni de l'enseignement spécialisé et adapté, ni d'un placement dans le cadre pénal au sens des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Les ERS proposent à ces jeunes une scolarisation aménagée, le plus souvent au sein d'internats scolaires spécifiques, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

Ces établissements doivent à la fois favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, faire prendre conscience aux jeunes de l'importance du respect des règles de la vie sociale et scolaire et permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages.

2. Organisation générale des établissements de réinsertion scolaire

Les ERS prennent en charge un effectif global de 15 à 30 élèves pour une durée d'un an au moins et disposent d'un encadrement renforcé et de l'appui de différents partenaires.

2.3 Encadrement

L'équipe d'encadrement des élèves est constituée d'enseignants et d'assistants d'éducation et s'appuie sur les ressources de l'établissement.... Elle peut être complétée des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des éducateurs du Conseil général, des intervenants associatifs, des volontaires du service civique ou des personnels dépendant d'autres organismes

L'affectation des enseignants s'effectue sur la base du volontariat et sur poste à profil. Il est souhaitable que ces personnels aient une expérience d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté et témoignent de leur motivation pour travailler sur un projet pédagogique et éducatif avec internat ; en outre, afin de ne pas multiplier le nombre d'intervenants devant les élèves, ces enseignants peuvent être amenés à assurer un enseignement dans plusieurs disciplines.

3. Le projet pédagogique et éducatif

Le projet pédagogique et éducatif s'inscrit dans le cadre des contenus de formation du collège, auxquels il apporte les aménagements utiles compte tenu de la situation des élèves, pour répondre principalement à quatre objectifs : l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, l'appropriation des règles du vivre ensemble, la définition d'un projet de formation ainsi que l'implication des familles.

3.1 Des activités régies par une stricte discipline

Tant pendant les heures de cours que hors les temps de classe, il est exigé des élèves une attitude marquée par la civilité et le respect envers leurs camarades et les adultes.

Toute activité, tout apprentissage est l'occasion de rappeler les règles et la nécessité d'y obéir.

Les pratiques sportives sont à développer tout particulièrement, pour les valeurs qu'elles portent : respect des règles, goût de l'effort, persévérance, esprit d'équipe, loyauté, dépassement de soi, etc.

L'éducation à la citoyenneté est privilégiée : des ateliers citoyens sont conduits, en collaboration avec des partenaires de divers ministères (Justice, Défense, Intérieur) et d'associations, afin de proposer un travail approfondi sur la nécessité du respect des règles de vie collective, de comportements, de registre de langue et de tenue vestimentaire.

Les jeunes peuvent s'engager également dans des actions auprès d'associations d'aide aux handicapés, aux personnes âgées, de lutte contre la pauvreté, etc.

3.2 L'apprentissage de la règle soutenue par une organisation du temps innovante

L'emploi du temps est globalement organisé de la façon suivante :

- le matin, les élèves bénéficient de temps d'enseignement dans diverses disciplines ;
- l'après-midi, différentes activités sont organisées, notamment des activités sportives à raison de deux heures chaque jour et des ateliers autour de la citoyenneté, de la santé, etc. ;
- en fin d'après-midi, est mis en place l'accompagnement éducatif.

Les ERS proposent une pédagogie adaptée aux profils des élèves qu'ils accueillent, fondée sur les exigences du socle commun de connaissances et de compétences et faisant appel à des expérimentations sur les méthodes d'apprentissage et les progressions disciplinaires. Les ateliers pluridisciplinaires et la démarche de projet sont ainsi privilégiés.

Le cadre de l'internat permet d'organiser des activités d'aide et de soutien en fin d'après-midi jusqu'à 21 heures environ, ainsi que des ateliers de pratiques artistiques et culturelles.

3.3 Diagnostic, suivi et bilan personnalisés des élèves

Pour chaque élève affecté en ERS, un bilan est réalisé dès son arrivée à partir duquel un parcours de formation personnalisé est mis en place, afin d'offrir de réelles chances de réinsertion scolaire et sociale.

Un bilan hebdomadaire est effectué, pour chaque jeune, par l'équipe pédagogique et éducative.

L'aide à la définition d'un projet personnel de formation et d'orientation constitue un objectif majeur. Des stages en lycées professionnels, en centres de formation des apprentis et en entreprises sont organisés en cours d'année dans le cadre de l'article D. 332-14 du code de l'Éducation. De même, sont prévues des interventions de conseiller d'orientation-psychologue, des visites d'entreprises et des actions permettant de découvrir le monde professionnel.

Un carnet de suivi décrit les enseignements dispensés à l'élève et ses activités ; il indique les progrès observés, notamment dans le comportement, et permet de recueillir les commentaires de l'élève et de sa famille sur les apprentissages effectués.

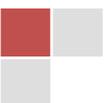
Afin de valider leurs acquis et de faire entrer les élèves dans une dynamique de réussite reconnue, il convient d'avoir un objectif de certification, chaque fois que cela est possible : certificat de formation générale (CFG), diplôme national du brevet (DNB), attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), brevet informatique et internet (B2I), attestation de prévention de secours civiques (PSC1), jeunes officiels, brevets sportifs ou d'animateur, etc.

3.4 Implication des familles

Un dialogue régulier avec les familles est instauré : suivi du travail scolaire de leur enfant, participation aux réunions d'information et aux bilans individuels ou collectifs, etc.

Si besoin, les parents des élèves scolarisés dans les ERS peuvent être pris en charge par des dispositifs de soutien à la parentalité, comme la mallette des parents, les REAPP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), les programmes de réussite éducative, etc.

4. Modalités d'entrée et sortie de l'ERS



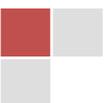
Pour apprécier l'opportunité d'une affectation en ERS, un dossier circonstancié de l'élève est transmis par le principal au groupe de pilotage départemental en charge des dispositifs relais. La composition de ce groupe permet de recueillir les avis d'experts professionnels différents. Les décisions d'admission et d'affectation sont prononcées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. L'affectation en ERS peut intervenir en cours d'année scolaire.

Le dossier comporte le dossier administratif de l'élève, un bilan scolaire, le rappel des diverses mesures d'aide et de soutien dont il a bénéficié et inclut l'avis du conseiller d'orientation-psychologue, du médecin scolaire et de l'assistante sociale.

Il est nécessaire que l'accord du jeune et de sa famille ou du responsable légal soit mentionné dans le dossier. Si cet accord ne peut être obtenu, une saisine du procureur peut être engagée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, afin que puisse être étudiée l'opportunité de prononcer un placement en ERS au titre de mesure d'assistance éducative.

À l'issue d'une période de présence en ERS d'un an, la commission départementale, à partir de la proposition de l'équipe pédagogique et éducative de l'ERS et du chef de l'établissement scolaire de rattachement, émet un avis sur la réintégration de l'élève en collège. La période de présence dans un ERS peut être toutefois inférieure à un an pour les élèves affectés durant le premier trimestre ou dans le courant de leur année de troisième. Pour les élèves les plus âgés, des poursuites d'études sont envisagées, soit sous statut scolaire, notamment en lycée professionnel, soit par la voie de l'apprentissage.

Lors de la réintégration des jeunes, les personnels des ERS apportent aide et conseil aux équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement d'accueil.



Annexe 2 :
Le dispositif relais
Extraits de la circulaire n°2006-129 du 21-8-2006

« Les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire. »

Dans l'Enseignement Catholique, l'organisation des dispositifs relais s'appuie sur le cadre général de la circulaire et des pratiques locales adaptées.

Les Objectifs

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

L'organisation

Les dispositifs relais incluent les classes et ateliers relais, dont les effectifs sont au minimum de 6 et au maximum de 12.

Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations.

- Les classes relais dont la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire, font essentiellement appel à un partenariat relevant de la protection judiciaire de la jeunesse. Dans l'enseignement catholique quelques classes-relais travaillent avec la PJJ, la majorité avec une association ou une fondation reconnue d'utilité publique. La Fondation d'Auteuil est le partenaire privilégié.

- Les ateliers relais, ont une durée d'accueil de quatre semaines renouvelables trois fois. Ils font aussi appel à une association ou une fondation.

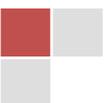
L'implantation

Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires.

Le dispositif relais peut être implanté dans des locaux distincts ou au sein d'un autre établissement scolaire.

L'encadrement

L'équipe d'encadrement des élèves d'un dispositif relais est constituée d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation. Elle travaille en relation étroite avec les



personnels sociaux et de santé, les personnels d'orientation et, éventuellement, les équipes de réussite éducative.

La coordination de l'équipe est assurée par un enseignant. Tout en exerçant principalement des fonctions d'enseignement, il assure la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais et leur articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que le dialogue avec les familles en collaboration avec les éducateurs spécialisés et les personnels associatifs.

L'affectation des professionnels : enseignants et éducateurs s'effectue sur la base du volontariat. La stabilité des équipes pédagogiques et éducatives est un facteur essentiel de la réussite du dispositif.

II - Le pilotage des dispositifs relais

Dans l'Enseignement catholique, certains dispositifs relais sont rattachés au pilotage académique mais la plupart ont un fonctionnement indépendant avec par exemple une commission d'accueil et de suivi des élèves organisée au niveau diocésain. La commission examine les dossiers de demande d'admission en dispositif relais et font éventuellement d'autres propositions de suivi.

III - Les modalités de fonctionnement des dispositifs relais

III.1 Modalités d'entrée et de sortie du dispositif

Pour apprécier l'opportunité d'une entrée en dispositif relais, la commission s'appuie sur l'examen d'un dossier circonstancié du jeune.

L'élève reste inscrit dans son établissement d'origine. Une convention est passée entre l'établissement de rattachement du dispositif relais et l'établissement d'origine. L'élève reste sous statut scolaire et demeure en conséquence sous la responsabilité de l'institution scolaire, à partir de la proposition de l'équipe du dispositif relais et de celle de l'établissement scolaire de rattachement ou d'origine, un avis sur la réintégration de l'élève, à la sortie du dispositif relais, dans un des établissements de la zone ou du bassin de formation. Pour les élèves les plus âgés, des articulations sont à rechercher avec les lycées professionnels, la mission générale d'insertion, les centres de formation d'apprentis (CFA), les dispositifs régionaux de formation...

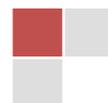
III.2 L'action pédagogique

Ces dispositifs proposent une pédagogie différenciée, des parcours individualisés qui peuvent être fondés sur l'alternance, sans exclure des prises en charge dans un cadre collectif

Sur la base d'un bilan individualisé des acquis scolaires et professionnels ainsi que des compétences de l'élève, eu égard aux exigences du socle commun de connaissances et de compétences, il est mis en place un parcours de formation personnalisé offrant de réelles chances de retour dans les formations de droit commun.

L'emploi du temps de l'élève doit se rapprocher progressivement d'un emploi du temps habituel. Il peut être envisagé de mettre en place des activités conjointes avec les élèves des classes de l'établissement d'origine.

La collaboration entre l'équipe éducative du dispositif relais, celles de l'établissement scolaire de rattachement et des établissements dont relèvent les élèves, avec désignation d'un enseignant tuteur, doit être explicitement prévue pour favoriser un retour réussi dans une structure de formation de droit commun. Un soutien et un tutorat des élèves lors de l'entrée en dispositif relais et lors de la réintégration du jeune dans le cursus commun seront prévus.



Un carnet de suivi mentionnant outre le programme dispensé, les progrès observés, les commentaires des enseignants mais aussi les observations des jeunes et de leurs familles sur les apprentissages effectués en dispositif relais, incluant des travaux réalisés, contribuera à valoriser l'élève.

Il faudra systématiquement rechercher l'implication des familles en instaurant un dialogue approfondi avec celles-ci.

III.4 L'ouverture sur le monde du travail

Les élèves de dispositif relais, peuvent participer, en fonction de la classe de référence à laquelle ils sont rattachés, à des visites d'information, des séquences d'observation ou des stages en milieu professionnel

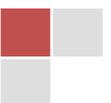
Dans tous les cas, une convention est passée, d'une part entre l'établissement de rattachement du dispositif relais ou l'établissement d'origine de l'élève et, d'autre part, l'organisme d'accueil (entreprise, association, administration, établissement public ou collectivité territoriale). Elle précise les objectifs pédagogiques, les modalités d'organisation, la nature des tâches, les conditions d'encadrement et les mesures nécessaires à la sécurité, les modalités d'assurance ainsi que les modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de transport. En aucun cas les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail.

Au cours des stages, les élèves bénéficient des dispositions relatives à la prévention et à la réparation des accidents du travail selon le type de formation à laquelle ils participent conformément aux dispositions de l'article L. 412-6 et L.412-8 du code de la sécurité sociale. En ce qui concerne les visites d'information et les séquences d'observation, l'article L. 911-4 du code de l'éducation s'applique.

Financement :

Dans la majorité des situations, les établissements d'origine participent au prorata du temps passé au dispositif.

Certains dispositifs font appel aux crédits du Fonds social européen. (Ceux liés à la Fondation d'Auteuil particulièrement.



Annexe 3:
Genèse de la MIJEC
Rappel du cadre juridique dans lequel s'est inscrite la création de la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique

1.1.1. LE TEXTE DE LA LOI QUINQUENNALE

Article 54 de la Loi Quinquennale du 20 Décembre 93 N 93-1313 :

« Tout jeune se voit offrir, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint une formation professionnelle. Celle-ci est dispensée soit dans le cadre des formations conduisant à un diplôme d'enseignement professionnel, soit dans le cadre des formations professionnelles d'insertion organisées après obtention de diplômes d'enseignement général ou technologique, soit dans le cadre des formations spécifiques inscrites dans les plans régionaux de formation professionnelle. Les formations sont mises en place en concertation avec les Entreprises et les professions. »

Chaque Établissement a donc pour mission :

- d'accompagner les élèves qui quittent au cours d'un cycle de formation,
- d'aider tous les élèves qui en fin de cycle se trouvent sans solution d'insertion,
- de les aider à construire leur projet d'insertion.

1.1.2. OSSATURE DE LA LOI QUINQUENNALE

Cette loi se structure en trois parties :

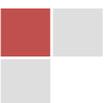
TITRE 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EMPLOI

- Chapitre 1 : Mesures d'aide à la création et au maintien de l'emploi.
- Chapitre 2 : Aides à l'accès à l'emploi.
- Chapitre 3 : Institution représentative du personnel.
- Chapitre 4 : Lutte contre le travail illégal.

TITRE 2 : ORGANISATION DU TRAVAIL

- Chapitre 1: Incitation à l'aménagement conventionnel, de l'organisation et de la durée du travail.
- Chapitre 2 : Aménagement du temps de travail.

TITRE 3 : FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE



- Chapitre 1 : Décentralisation de la formation professionnelle continue des jeunes.

- Chapitre 2 : Insertion professionnelle des jeunes et rénovation de l'apprentissage.

TITRE 4 : COORDINATION, SIMPLIFICATION ET ÉVALUATION

1.1.3. LES ENJEUX DE LA LOI QUINQUENNALE

C'est essentiellement le TITRE 3 : « Formation et Insertion professionnelle » qui a des conséquences importantes pour l'appareil de Formation Initiale et Continue. Et tout particulièrement les articles suivants :

TITRE 3 Chapitre 1

Article 49 : Décentralisation aux régions de la Formation Professionnelle des jeunes (jusqu'alors sous la responsabilité de l'État).

- 1er temps : Transfert immédiat pour le dispositif CFI qualifiant
- 2ème temps : Chaque région s'organise sur 5 ans, pour la suite de la décentralisation de l'ensemble des actions de formation réservées pour les jeunes.

Article 52 : Mise en place d'un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes.

Ce plan couvre :

- La formation Initiale (formation professionnelle diplômante délivrée par l'Etat ou FCIL),
- L'apprentissage,
- Les contrats d'insertion en alternance (Contrat de qualification notamment),
- Les actions de formation professionnelle continue pour les jeunes recherchant un emploi.

Ce plan est élaboré par le Conseil Régional en concertation avec l'Etat après consultation des Conseils Généraux, du Comité Economique et Social Régional, du Conseil Académique de l'Education Nationale, du Comité Régional de l'Enseignement Agricole, des Organisations d'employeurs et de salariés, des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres des Métiers et d'Agriculture.

TITRE 3 Chapitre 2

Article 54 : Droit à l'expérience d'initiation professionnelle.

« Tout jeune doit se voir offrir avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle. »

- Soit :
- un diplôme d'enseignement professionnel,
 - une formation professionnelle d'insertion (après 1 diplôme d'enseignement général ou technologique),
 - une formation inscrite dans les plans régionaux de formation professionnelle.

Toutes les formations doivent être mises en place en concertation avec les entreprises et Professionnels.

Article 56 : Renforcement de la mission d'information sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Obligation pour l'Éducation Nationale sous la responsabilité des Chefs d'Établissements d'informer les élèves sur les dispositifs de formation en alternance (notamment l'apprentissage), en associant les organisations professionnelles et consulaires.

Article 57 : Ouverture des sections d'apprentissage dans les établissements d'enseignement public ou privé sous contrat.

Ces formations devront se faire avec l'accord préalable de la région. Des organismes relevant d'autres Ministères pourront également ouvrir des sections d'apprentissage.

1.1.4 LES CONSÉQUENCES DANS NOTRE RÉGION BRETAGNE

a) Décentralisation auprès des services de la région.

- Prise en charge du CFI qualifiant depuis le 1/1/95.
- Prise en charge progressive de l'amont du dispositif qualifiant : pré-qualifiant
+ Mobilisation sur projet pour le 1/1/98.
- Négociation d'accord Cadres avec les branches professionnelles :
 - . Bâtiment,
 - . Agro-alimentaire,...
- Pour la mise en place du « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » : organisation d'une première réunion de lancement le 1er Mars 97 associant de nombreux partenaires :
 - . Etablissements formation initiale,
 - . Centre de formation continue,
 - . Partenaires chargés de l'information et orientation,
 - . Responsables d'Entreprises,
 - . Partenaires sociaux,
 - . Organismes paritaires collecteurs,
 - . Elus : Conseils Régionaux et Généraux.

b) Insertion professionnelle des jeunes : Les initiatives du Rectorat de l'Académie de Rennes :

A partir du début 94, mot d'ordre est lancé dans chaque Inspection Académique et dans chaque bassin d'emploi, d'organiser les MIJEN (Mission d'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale).

(Ce dispositif fait suite au DIJEN : dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale).

Dès 1995, ce dispositif est refondu en Mission Générale d'Insertion (MGI), avec implication plus importante des établissements.

